

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE CONCERNANT LA DEMANDE
RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS
D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2018-2019

DOSSIER : R-4011-2017

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Mme DIANE JEAN
M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 15 DÉCEMBRE 2017

VOLUME 8

DANIELLE BERGERON
Sténographe officielle

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY et
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
procureurs de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC FRASER et
Me SIMON TURMEL
procureurs d'Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ
procureur de l'Administration régionale Kativik
(ARK);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL et
Me YOUSSEF FICHTALI
procureurs de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me ÉRIC DAVID
procureur d'Option consommateurs (OC);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
procureure du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉE);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur des Stratégies énergétiques (SÉ);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de l'Union des consommateurs (UC);

Me CATHERINE ROUSSEAU
procureure de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE
procureure de l'Union des producteurs agricoles
(UPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE L'UMQ	7
PIERRE PRÉVOST	
INTERROGÉ PAR Me CATHERINE ROUSSEAU	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC FRASER	34
INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY :	42
INTERROGÉ PAR LA FORMATION :	43
PREUVE DE L'UC	49
VIVIANE de TILLY	
ISABELLE DAUPHIN	
INTERROGÉES PAR Me HÉLÈNE SICARD	52
DISCUSSION	81
PREUVE DU GRAME	81
VALENTINA POCH	
NICOLE MOREAU	
INTERROGÉES PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	82
PREUVE DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES	109
JACQUES FONTAINE	
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	109

DISCUSSION	122
PREUVE DU ROÉÉ	122
BERTRAND SCHEPPER	
JEAN-PIERRE FINET	
INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	124
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	147
PREUVE DU RNCREQ	152
PHILIP RAPHALS	
VINCENT MOREAU	
INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	153
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	196
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	199
DISCUSSION	204

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-UMQ-0008 : Affirmation solennelle de M. Prévost	33
C-UMQ-0009 : Présentation de la preuve amendée	33
C-UC-0014 : Extrait du Journal des débats en 92 et 94	50
C-UC-0015 : Extraits concernant des informations sur les centres de données	50
C-GRAME-0014 : Présentation du GRAME	84
C-ROEE-0025 : Document intitulé « Le remplacement de l'énergie fossile par une autre ne saurait convenir à la transition des Îles-de-la- Madeleine »	123
C-ROEE-0026 : Présentation PowerPoint de la preuve du ROEE	123
C-RNCREQ-0024 : Présentation PowerPoint	160

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce quinzième (15e)
2 jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quinze (15)
8 décembre deux mille dix-sept (2017), dossier
9 R-4011-2017. Audience concernant la demande
10 relative à l'établissement des tarifs d'électricité
11 de l'année tarifaire 2018-2019. Poursuite de
12 l'audience.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, bonjour à tous. Bon retour à l'audience en
15 ce vendredi quinze (15) décembre. Je vois qu'on a
16 d'autres permutations. Alors, c'est l'UMQ qui
17 commence aujourd'hui.

18

19 PREUVE DE L'UMQ

20

21 Me CATHERINE ROUSSEAU :

22 Bonjour. Catherine Rousseau pour l'Union des
23 municipalités du Québec. Écoutez, nous avons
24 compris qu'il y avait un changement de place avec
25 le RNCREQ et que l'UMQ débiterait ce matin.

1 J'espère que ça ne pose pas de problème.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Pas du tout.

4 Me CATHERINE ROUSSEAU :

5 Parfait. Alors, Madame la Greffière, vous pouvez
6 assermenter le témoin.

7

8 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce quinzième (15e)
9 jour du mois de décembre, A C00MPARU :

10

11 PIERRE PRÉVOST, consultant, ayant une place
12 d'affaires au 7085, avenue Giraud, Montréal
13 (Québec);

14

15 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
16 solennelle, dépose et dit :

17

18 INTERROGÉ PAR Me CATHERINE ROUSSEAU :

19 Q. **[1]** Alors, bonjour, Monsieur Prévost.

20 M. PIERRE PRÉVOST :

21 R. Bonjour.

22 Q. **[2]** C'est vous qui avez préparé le mémoire déposé
23 comme pièce C-UMQ-0006?

24 R. Oui.

25 Q. **[3]** Et c'est également vous qui avez préparé la

1 présentation dans la preuve amendée?

2 R. Oui.

3 Q. **[4]** Vous adoptez ces deux documents pour valoir
4 témoignage écrit en la présente instance?

5 R. Oui.

6 Q. **[5]** Je vous cède la parole.

7 R. Merci.

8 Alors, Madame la Présidente, Madame,
9 Monsieur les Régisseurs, bonjour. Bonjour à tous.
10 Donc, une preuve qui sera légèrement amendée, donc
11 on va le voir dans une des pages de la
12 présentation. Alors, rapidement pour entrée en
13 matière, trois remarques que j'appellerais
14 préliminaires, la première étant la suivante.

15 Dans notre preuve déposée il y a quelques
16 semaines, on a fait un commentaire qui avait été
17 approuvé par l'UMQ, je leur avais d'ailleurs
18 souligné, comme quoi on soulignait, on remerciait
19 le Distributeur pour l'excellence de la qualité des
20 réponses qui avaient été apportées dans l'étape de
21 la DDR et ça demeure vrai pour deux sujets, c'est-
22 à-dire la stratégie tarifaire et... stratégie
23 tarifaire et les charges d'exploitation parce
24 qu'effectivement, les réponses qui avaient été
25 apportées nous ont permis de ne pas faire de

1 preuve, de ne pas... autrement dit, d'alléger le
2 processus réglementaire parce qu'on considérait
3 qu'on avait des réponses qui étaient satisfaisantes
4 aux questions qui pouvaient se poser par la preuve,
5 à la lecture de la preuve.

6 Par contre, je dois dire qu'il y a un
7 certain... une certaine... un certain malaise du
8 fait qu'en matière d'amélioration continue, la
9 preuve était vraiment très très mince. On a posé
10 beaucoup de questions. Même dans les réponses, ça
11 ne nous donnait pas vraiment des pistes
12 intéressantes et c'est en audience qu'on a vraiment
13 entendu et lu des choses beaucoup plus
14 intéressantes à cet égard-là.

15 Et donc, je pense que ça... je pense que ça
16 méritait au moins d'être rappelé qu'à certains
17 égards... Donc, quand les réponses aux DDR sont
18 prises au sérieux et bien documentées, bien ça
19 allège la suite du processus. Dans ce cas-ci, ça ne
20 le sera pas pour l'amélioration continue, mais je
21 vais y revenir tout à l'heure.

22 Le deuxième point, c'était à l'égard de
23 l'efficacité qui est constamment rappelée pour les
24 dix (10) dernières années. Il y a quand même un
25 gros morceau de ce qu'on appelle l'efficacité faite

1 chez... réalisée chez le Distributeur qui provient
2 d'un investissement massif dans la lecture à
3 distance. Et donc ça, il faut quand même le
4 rappeler parce que c'est un investissement qui est
5 à la charge de la clientèle.

6 Et le troisième point qui est, à mon sens
7 aussi, une remarque préliminaire qui mérite d'être
8 faite. C'est de rappeler que c'est une demande qui
9 est de plus en plus... de plus en plus constante de
10 la part de l'UMQ. Et c'est une des raisons pour
11 lesquelles l'UMQ vient devant la Régie. Pour
12 sensibiliser la Régie et le Distributeur à l'égard
13 de cette réalité-là.

14 Et je la rappelle par le schéma que j'ai
15 reproduit, qui avait déjà été fourni dans une autre
16 preuve, la 3897-2014, Phase 1, qui est, en fait,
17 tout simplement, de comprendre que l'entité
18 réglementée se situe au centre de plusieurs enjeux.
19 Notamment envers son actionnaire, sa clientèle et
20 différents demandeurs de service. Et je pense que
21 ces aspects-là de la réalité du Distributeur sont
22 très bien couverts. Donc, c'est pour ça qu'on les a
23 appelés des objectifs existants par contre, ce
24 qu'on appelle l'objectif à ajouter, c'est
25 l'empreinte du Distributeur dans le milieu. Le

1 monde évoluée. La société évoluée. Les lois changent.
2 Et on sent que les pratiques d'affaires du
3 Distributeur ne sont pas toujours à la hauteur de
4 ce qu'on pourrait attendre à l'égard de l'empreinte
5 dans le milieu.

6 (9 h 06)

7 Je sais que la Régie a donné suite à
8 certaines demandes de la part de l'UMQ, notamment
9 concernant le développement... la réflexion sur un
10 développement d'indicateurs sur la qualité du parc
11 de poteaux. Ça peut faire sourire de l'appeler
12 comme ça. Mais, effectivement, c'est un des
13 éléments les plus importants de l'empreinte dans le
14 milieu urbain du Distributeur, c'est-à-dire, est-ce
15 qu'il remplace, est-ce qu'il met, pose des poteaux
16 doubles ou est-ce qu'il remet des poteaux sur le
17 bord de la rue comme c'était le cas auparavant ou
18 bien s'il améliore lorsqu'il fait des changements à
19 ses un point neuf million (1,9 M) de poteaux.

20 Ça, ça fait déjà deux ans, et zéro
21 rencontre, malgré trois rappels de notre part,
22 rappels verbaux. On aurait peut-être dû le faire
23 par écrit auprès du Distributeur. Mais on a hâte
24 que ça avance. Et peut-être... Et, là, je vais me
25 faire l'écho de ce que j'ai entendu de la part d'un

1 collègue un peu plus tôt dans une autre preuve.
2 Peut-être que la Régie, lorsqu'elle demande au
3 Distributeur de faire certains suivis, elle devrait
4 peut-être systématiquement y accrocher un délai.
5 Parce que quand il n'y a pas de délai, on a
6 l'impression que ça tombe entre les... entre deux
7 chaises. Surtout que les chaises, souvent, on a
8 l'impression que ça change assez souvent chez le
9 Distributeur. Et quand ça tombe entre deux chaises,
10 bien, là, c'est plate parce qu'on parle à des gens
11 puis ils disent : « Ah oui, bien, je n'ai aucune
12 connaissance de ce que tu me dis. » Bien, là, à un
13 moment donné, il faut... Ce que la Régie décide, ce
14 n'est pas envers une personne, c'est envers le
15 Distributeur. Il devrait y avoir un suivi à cet
16 égard-là.

17 Bon. Ceci étant, la preuve qu'on a
18 produite, quand je la relis, elle est généralement
19 très favorable au Distributeur. Le premier point
20 qui, je pense, mérite d'être souligné, c'est qu'on
21 n'a pas posé d'objection contrairement à plusieurs
22 de nos collègues intervenants, on n'a pas posé
23 d'objection à l'ajout de cent quatre-vingt-onze
24 (191) ETC nets dans la mesure où, effectivement, on
25 comprend que le Distributeur entre dans une phase

1 de sa vie, de sa vie organisationnelle qui peut
2 être marquée par des enjeux qui sont un peu
3 différents de ce que vécu dans le passé.

4 Le premier point, c'est que investir pour
5 récolter des gains d'efficience, vingt-cinq (25)
6 nouvelles ressources, on est mal placé pour savoir
7 s'il faut vingt-cinq (25) ressources, mais on est
8 certainement bien placé pour savoir que ça prend de
9 l'amélioration continue dans une organisation de
10 six mille (6000) employés. Ça, c'est clair. Ça le
11 prend aussi chez de plus petites organisations,
12 mais à plus forte raison pour une grande
13 organisation.

14 Deuxièmement, mieux entretenir le réseau
15 aérien dans le contexte des changements
16 climatiques, bien, oui, ça a été dit en preuve,
17 c'est essentiellement les municipalités qui se
18 plaignent du mauvais... enfin, du nombre de pannes.
19 Pourquoi? C'est très simple. En fait il y a deux
20 raisons. La première, c'est que les municipalités
21 reçoivent les plaintes directement. Les citoyens
22 vont peut-être appeler à Hydro-Québec, mais ils ne
23 prennent pas de chance maintenant, ils appellent à
24 leur municipalité. Donc, à un moment donné, les
25 municipalités sont mises dans la loupe même si ça

1 ne dépend pas d'elles.

2 La deuxième raison, c'est que les
3 municipalités, de plus en plus, je pense que, ça,
4 c'est pareil pour toutes les organisations qui ont
5 de telles responsabilités, les municipalités se
6 sont mises vraiment à gérer leur végétation
7 urbaine. Il y a eu une époque, les années soixante
8 (60), soixante-dix (70), quatre-vingt (80) où on se
9 contentait de planter. Aujourd'hui, on doit gérer
10 le fruit de cette croissance-là. Donc, on développe
11 des expertises de foresterie urbaine. Tout ça à la
12 lumière évidemment de problématiques qui sont plus
13 ponctuelles, comme par exemple les infestations.
14 Celle qu'on connaît actuellement, c'est l'agrile du
15 frêne. J'y reviendrai plus tard.

16 Puis le dernier point, dépenser plus pour
17 générer des ventes accrues. Bien, effectivement, la
18 relance de la consommation d'électricité va venir
19 d'une stratégie très fine pour aller chercher des
20 nouveaux consommateurs. Je dois dire que, dans
21 notre appréciation, le fait que les ajouts de
22 postes étaient surtout concentrés chez les
23 spécialistes et les techniciens, ça, c'était de
24 nature à nous rassurer. Donc, on le voyait dans un
25 des tableaux qui étaient produits dans la preuve.

1 Et, ça, ça nous rassurait parce qu'on disait, bon,
2 ça va être des gens qui vont être terrain, qui vont
3 effectivement améliorer la gestion terrain du
4 réseau.

5 (9 h 10)

6 Et puis le deuxième point sur cette page-
7 là, c'était... je pense que... sauf erreur, là, de
8 ma part, ça n'a pas fait l'objet de discussions
9 pendant l'audience ou très peu, c'est l'appui qu'on
10 a apportée à la disposition de la totalité des
11 soldes des comptes de nivellement pour les aléas
12 climatiques. Parce qu'on considérait que c'était un
13 bon « timing », là, pour prendre le terme latin,
14 cette année étant donné que le total de la demande
15 tarifaire se situait quand même en bas de
16 l'inflation.

17 Par la suite, je dirais que deux... il y a
18 deux éléments de notre preuve qui venaient... qui
19 aussi n'ont pas fait... n'ont pas fait de bruit
20 ici, là. C'est normal, on ne touche pas tous les
21 sujets en audience. Mais une proposition à l'effet
22 de considérer que la sécurité du public, étant
23 donné la connaissance et la préoccupation que les
24 municipalités ont de plus en plus envers les arbres
25 en milieu urbain et le fait que l'électricité passe

1 en aérien, à travers... à travers toutes sortes de
2 structures et d'arbres. On se disait que la
3 sécurité du public, cette année, il y avait un
4 accroissement, là, du nombre de décès par
5 électrocution, on se disait, bien, la réponse...
6 enfin, la stratégie du Distributeur était de
7 maintenir ses approches. Nous, ce qu'on dit c'est,
8 vous devriez peut-être les modifier. Parce que, des
9 campagnes de prévention dans les municipalités, que
10 ce soit à l'égard de la sécurité... sécurité
11 incendie, à l'égard de la protection policière, à
12 l'égard des mesures d'urgence, à l'égard de la
13 sécurité civile, on en fait... ça n'arrête pas.

14 On a vraiment, depuis dix (10) ans,
15 développé une expertise là-dedans puis on l'offre
16 au Distributeur, s'il veut bien s'en prévaloir.
17 Parce que l'enjeu est important. L'enjeu, c'est des
18 vies humaines. Donc, on considère qu'au Québec, en
19 deux mille dix-huit (2018) et les années suivantes,
20 il ne devrait plus y avoir de mort par
21 électrocution. Un accident d'auto est toujours...
22 c'est-à-dire, un seul accident est toujours un
23 accident de trop à cet égard-là.

24 Et puis l'autre proposition, la
25 recommandation 2, bien, c'était à l'effet de dire,

1 ça serait bien d'aller plus loin que le sempiternel
2 commentaire, qui est produit par le Distributeur, à
3 l'effet dire : « Voici, quand je vous donne mes
4 indicateurs d'efficience, ceux qui performent moins
5 bien, je vous explique pourquoi ils ont moins bien
6 performé », donc on se justifie. Puis on met
7 toujours la phrase qui dit : « Mais, vous savez,
8 sur un an, ça ne veut rien dire, ça devrait être
9 sur cinq ans. » Alors, nous, ce qu'on dit c'est,
10 parfait, bien, à ce moment-là, faisons cette
11 analyse-là toujours sur cinq ans de façon à sortir
12 de l'anecdote puis d'arriver sur des évolutions
13 d'indicateurs d'efficience qui soient plus parlant.
14 Ça, ça ne coûte pas cher à faire, c'est vraiment
15 juste une façon de produire la documentation.

16 Ce qui nous amène aux deux derniers sujets
17 qu'on a couverts, c'est-à-dire le contrôle de la
18 végétation de la part du Distributeur, pour lequel
19 il est en demande de plusieurs... plusieurs
20 ressources. Sur lequel on fait la proposition
21 d'assujettir volontairement, on n'est pas... on
22 n'est excessif, là, ce n'est pas un
23 assujettissement contraint. On pense que, comme
24 bonne pratique d'affaires, il devrait y avoir, au
25 maximum possible, un assujettissement aux

1 règlements municipaux à l'égard de la foresterie
2 urbaine.

3 Et puis, en matière d'amélioration
4 continue, encore une fois, on n'est pas contre, on
5 considère que c'est une nécessité mais on pense que
6 c'est une approche graduelle qui serait la plus
7 payante.

8 Alors, en ce qui concerne le premier de ces
9 deux points-là, contrôle de la végétation, l'étude
10 qui était produite en appui à cette demande-là
11 montrait bien que, dans un échantillon, le
12 Distributeur se situait en bas de la moyenne. Et en
13 réponse à une question de maître Rousseau, on est
14 venu dire que les ajouts demandés nous situeraient
15 à peu près au milieu, donc à la moyenne de
16 l'échantillon. Donc, on comprend qu'il n'y a pas un
17 caractère excessif à cette demande-là. C'est vrai
18 que, de plus en plus, pour les raisons que j'ai
19 évoquées tout à l'heure, la végétation constitue un
20 problème pour le passage de la distribution
21 aérienne. D'où ma solution très simple, c'est de
22 tout enfouir. Mais ce n'est pas ce matin qu'on va
23 régler ça.

24 Donc, puisque le monde est ainsi fait, on
25 va continuer à avoir de l'aérien pendant encore les

1 deux cents (200) prochaines années et donc, il faut
2 régler ça au mieux par le contrôle de la
3 végétation.

4 Alors, là il y a deux légitimités, il y a
5 celle des Municipalités, qui est territoriale, qui
6 est de dire, pour des raisons de lutte au
7 changement climatique, auparavant c'était juste de
8 l'embellissement, aujourd'hui c'est devenu des
9 raisons environnementales, on doit gérer, sur
10 l'ensemble du territoire, l'ensemble de la
11 forestation, ce qu'on appelle la forestation
12 urbaine.

13 (9 h 15)

14 Et puis, on a la légitimité du Distributeur
15 qui dit « Moi, en logique de corridor, il faut que
16 je fauche, il faut que j'enlève de façon à ce que,
17 pendant la durée du cycle, qu'on veut un cycle un
18 peu plus court, je n'aie pas de branches qui
19 tombent sur mes fils » qui est une logique qui se
20 défend aussi, mais les deux doivent être
21 réconciliées. On pense qu'on ne doit pas s'ignorer
22 mutuellement. La plus belle preuve c'est que si on
23 s'ignorait mutuellement, les municipalités ne
24 prenant pas en compte les exigences ou les
25 contraintes du Distributeur pourraient très bien

1 permettre des aménagements arbustifs ou forestiers
2 - appelons ça de la foresterie urbaine - qui, à
3 terme, seraient synonymes de coûts supplémentaires
4 pour le Distributeur. Donc, les types d'arbres,
5 rappelez-vous le principe qui a été énoncé « le bon
6 arbre au bon endroit ». Ces légitimités-là, elles
7 s'entrechoquent. On doit se parler mieux qu'on ne
8 l'a fait jusqu'à maintenant.

9 Il y a aussi deux éléments qui sont à
10 mettre en lumière. C'est que, dans le contrôle de
11 la végétation, là, on vit avec l'après-verglas de
12 quatre-vingt-dix-huit (98). Ce qu'on m'explique,
13 moi je ne suis pas du tout un expert en foresterie
14 urbaine, mais ce qu'on m'a expliqué en préparation
15 de ce dossier-là, c'est que les petits arbres qui
16 ont été endommagés en quatre-vingt-dix-huit (98)
17 sont devenus des grands arbres fragiles
18 aujourd'hui.

19 Et d'autre part, en même temps, il y a
20 cette malédiction de l'agrile du frêne qui arrive.
21 Dans le sud du Québec, il y a beaucoup d'agriles.
22 Il y a quelques années, on se disait « Ça va être
23 confiné à la région de Montréal ». Or, on vient de
24 confirmer qu'à Québec les frênes sont maintenant
25 atteints. Pourquoi? Parce que, encore une fois ce

1 qu'on m'explique c'est que les bibittes, les
2 insectes s'adaptent beaucoup plus vite aux
3 changements climatiques que les arbres, tout
4 simplement à cause du fait qu'il y a plein de
5 générations d'insectes pendant une seule génération
6 d'arbre.

7 Donc, l'adaptation se fait plus rapidement
8 et donc, ce qu'on me dit, moi, puis on le dit dans
9 le mémoire, c'est que dans les dix (10) prochaines
10 années, on fait face potentiellement, puis de façon
11 très conservatrice, à deux autres infestations
12 différentes qui ne toucheront pas les frênes parce
13 que les frênes vont avoir tous été à peu près
14 éradiqués de notre territoire. Ça va être l'érable
15 à, je pense que c'est l'érable à sucre, je ne suis
16 pas certain, en tout cas un érable et puis un
17 autre, une autre bibitte qui s'attaque plus
18 spécifiquement à un autre.

19 Donc, nous quand on entend le Distributeur
20 dire : « Bon, bien pour les cinq prochaines années,
21 on devrait faire un go pour, notamment, pour gérer
22 l'agrile du frêne. » On dit attention, attention
23 parce que probablement, moi c'est ce qu'on me dit,
24 les experts sur le terrain me disent : « Ils vont
25 avoir besoin de leur monde pour bien plus longtemps

1 que ça parce qu'il y a d'autres niveaux
2 d'infestation, d'autres types d'infestations qui
3 s'en viennent. »

4 Alors, c'est pour ça qu'on doit se parler.
5 Comment se parler? Bien, évidemment, la réponse de
6 madame Bouchard au panel 2 est un peu, elle est un
7 peu surprenante quand elle dit : « Bien, les
8 municipalités n'ont qu'à uniformiser leur
9 réglementation. » Bien, ça s'appelle un ministère.
10 Je veux dire, si on jugeait bon au Québec d'avoir
11 une réglementation uniformisée sur l'ensemble du
12 territoire, bien, ce serait le ministère de
13 l'Environnement, probablement, ou le ministère des
14 Forêts qui aurait ce type de réglementation là. Or,
15 dans le partage des compétences, la foresterie
16 urbaine relève du milieu municipal, donc c'est
17 normal qu'il y ait des distinctions d'une
18 municipalité à l'autre.

19 Maintenant, ça ne veut pas dire que les
20 municipalités adoptent des règlements qui sont
21 complètement différents les uns des autres. Il y a
22 beaucoup, beaucoup d'éléments qui sont de nature
23 locale en termes de tolérance à certains écarts par
24 rapport à ce qui serait souhaitable, mais pour
25 l'essentiel, ça se ressemble beaucoup. Alors, nous

1 on pense qu'on a un travail conjoint à faire, si le
2 Distributeur était ouvert à ça, à rechercher ce qui
3 est le plus commun et à faire en sorte que
4 l'assujettissement qu'on veut volontaire de sa part
5 se fasse sur la base de ce qui sera commun à
6 l'ensemble de la réglementation et on pense que ça
7 va être un pas dans la bonne direction.

8 Dernier point, l'amélioration continue. Ça,
9 là, j'ai dit à maître Rousseau que j'ai fait quatre
10 versions de la présentation parce qu'il y en a une
11 qui avait quinze (15) pages parce que c'est un
12 domaine que j'aime particulièrement. Je l'enseigne
13 au niveau du MBA, donc j'ai une certaine
14 familiarité avec ces concepts-là, bien que je ne me
15 considère pas comme un expert. Mais c'est vrai que
16 c'est à cet égard-là précisément qu'on est déchirés
17 parce qu'on a apporté notre appui dans le mémoire.
18 C'est un appui quand même conditionnel à ce que ça
19 soit fait de façon très graduelle et avec une
20 mesure de l'impact sur les activités du
21 Distributeur. Pourquoi? Parce que c'est un
22 incontournable aujourd'hui dans une grande
23 entreprise de faire de l'amélioration continue. Il
24 y a différentes façons de la faire, puis il y a des
25 charlatans dans ce domaine-là, comme il y en a eus

1 dans la technologie d'information au début et tout
2 ça. Donc, il faut faire attention. Donc, l'enfer
3 est pavé de bonnes intentions. Il y a des
4 entreprises... Ce n'est pas pour rien si on dit que
5 moins de cinquante pour cent (50 %) des initiatives
6 d'amélioration continue aboutissent. Et quand elles
7 n'aboutissent pas, ça veut dire qu'on se retrouve
8 avec une organisation qui est fragilisée, où les
9 gens ont été mobilisés dans un premier temps, puis
10 ensuite démobilisés dans un deuxième temps. Ça
11 c'est dangereux. Donc, à la limite, il est parfois
12 plus rentable de ne rien faire que de mal faire
13 quelque chose qui était, au départ, prévue pour
14 améliorer les choses.

15 (9 h 20)

16 Alors, défi performance au début des années
17 quatre-vingt-dix (90), je ne reviendrai pas sur ce
18 que monsieur Raymond a si bien expliqué. Lui, il
19 était à l'interne, chez le Distributeur. En fait,
20 chez Hydro-Québec à l'époque. Mais, écoutez, faire
21 une recherche sur Google, ça a pris une demi-heure,
22 puis j'avais quatre documents qui démontraient à...
23 je pourrais les citer, mais je ne perdrai pas votre
24 temps là-dessus. À quel point ça venait de la haute
25 direction, à quel point c'était structuré. Hydro-

1 Québec à l'époque, avait fait les choses
2 correctement. Il est allé chercher « Florida Light
3 and Power » qui était le prix Deming, le premier
4 Nord-Américain a obtenir ce prix-là au niveau de la
5 qualité des processus. Et donc, il faisait bien les
6 choses. Pourquoi ça s'est perdu? Ça, c'est la
7 question à une piastre-là. Pourquoi est-ce qu'on
8 semble avoir oublié, ou enfin ça semble s'être
9 dilué dans l'organisation au fil des ans ou peut-
10 être au fil des réorganisations, c'est souvent
11 comme ça que ça se passe. Donc, tout ça pour dire
12 qu'on a l'impression de vivre le « jour de la
13 marmotte », parce que, quand on se fait dire en
14 audience qu'il n'y en avait pas vraiment, que ça
15 venait...la différence aujourd'hui par rapport au
16 passé, c'est un « commitment » de la haute
17 direction, je m'excuse, mais ça, ça doit être remis
18 très sérieusement en question.

19 Bon, est-ce que c'est un luxe
20 l'amélioration continue? La réponse c'est non. Je
21 l'ai dit, c'est nécessaire. Je disais que c'est un
22 peu... puis je pense que c'est comme ça qu'on va le
23 voir dans dix (10) ans ou dans quinze (15) ans, il
24 y aura des vice-présidences dans toutes les
25 organisations, vice-présidences, amélioration

1 continue, il y en aura partout. De la même façon
2 qu'il y a, dans les années quatre-vingts (80)
3 quatre-vingt-dix (90), les premières organisations
4 les plus évoluées avaient une vice-présidence TI,
5 de la même façon qu'à peu près à la même époque, on
6 a eu des vice-présidences communication, qui
7 étaient des éléments de l'univers de la gestion qui
8 ont pris graduellement de l'importance.
9 L'amélioration continue, un retour sur les
10 processus à être le plus « lean » possible. Enfin,
11 l'ensemble des approches, ce n'est pas un luxe,
12 c'est une nécessité. Alors, c'est pour ça qu'on est
13 en faveur, pour le Distributeur, d'aller dans ce
14 sens-là.

15 Troisième point que je voulais souligner,
16 le recours à des ressources spécialisées. Je pense
17 que le Distributeur fait bien de rechercher à avoir
18 des ressources à l'interne pour s'occuper de ces
19 questions-là. Quant à sa structure avec cinq
20 spécialistes puis vingt (20) conseillers disséminés
21 dans les... Ça, ça devrait faire l'objet d'une
22 analyse plus poussée, là, je ne veux pas me
23 prononcer là-dessus, mais c'est sûr que quand on a
24 recours à des spécialistes externes, c'est comme un
25 exosquelette. Vous avez vu ça dans le traitement de

1 certaines maladies. Un exosquelette, c'est ce qui
2 nous permet...qui est externe à nous-mêmes, et qui
3 nous permet de performer jusqu'à un certain point,
4 mais quand on enlève la prothèse, bien, on reste
5 pris avec notre problème. Mais c'est un peu la même
6 chose. Quand on fait de l'amélioration continue en
7 allant chercher de l'expertise externe, on ne la
8 transfère pas cette expertise-là. Moi, je sais, je
9 suis consultant. L'essentiel de l'expertise n'a pas
10 le temps de se transférer sur des mandats de moins
11 de plusieurs années. Alors, donc c'est une
12 difficulté importante. Et je suis content de voir
13 que, à cet égard-là, le Distributeur pense
14 davantage à des ressources internes.

15 Le quatrième point, c'est l'aspect culturel
16 d'une organisation. Là, je vous dirais qu'on part,
17 on a vraiment deux prises contre nous, là. C'est un
18 monopole d'État de grande taille. Trois
19 caractéristiques qui font que c'est une
20 organisation qui a tendance à réfléchir sur elle-
21 même, rejeter la nouveauté, revenir à ses anciennes
22 habitudes que ce soit au gré des réorganisations,
23 que ce soit tout simplement l'effet du temps. Que
24 ce soit l'effet aussi d'initiatives d'amélioration
25 continue qui ont mal tournées. Je peux vous donner

1 des exemples qui ne sont pas du tout pris chez le
2 Distributeur, d'ateliers Kaizen qui se sont
3 déroulés de façon remarquable pendant les deux
4 semaines où on était en intense sur ce processus-
5 là, où on avait défini quels étaient les
6 changements à faire, qui étaient des changements
7 qui avait été acceptés par la haute direction. Et
8 puis, ça a bloqué à un moment donné. Pourquoi?
9 Question budgétaire. Il y avait, dans
10 l'organisation, des difficultés qui n'avaient pas
11 été vues, qui n'avaient pas été analysées
12 suffisamment. Et ce qui fait que, par la suite
13 comme les changements ne se sont pas matérialisés,
14 les gens qui s'étaient commis envers leurs
15 collègues ont été complètement démobilisés au plan
16 personnel, mais aussi stigmatisés. Parce qu'ils se
17 sont dit : bien, coudonc, c'est pas vous autres qui
18 avez fait les clowns, là, aller travailler pendant
19 trois semaines, un mois, vous avez été dégagé là-
20 dessus, bon, puis... Il est où le changement? On ne
21 le voit pas. Ça, c'est très dangereux. Et
22 l'organisation du Distributeur c'est effectivement
23 une entreprise qui est délocalisée. Ça ressemble à
24 des municipalités à cet égard-là parce que tout le
25 monde n'est pas dans la même bâtisse. C'est normal,

1 on a un territoire à couvrir, puis on a des
2 activités différentes à mener, alors donc l'aspect
3 culturel, là, c'est extrêmement difficile à
4 changer.

5 (9 h 25)

6 L'aspect... on a posé des questions sur
7 quels vont être les éléments du volet
8 communication? Et on nous a répondu en audience que
9 c'était... ah oui, on communique, on communique, on
10 communique. Les gens en veulent, les gens sont
11 mobilisés. Attention. Attention. Soyons sur nos
12 gardes. Les gens en veulent. Il y a un effet de
13 nouveauté, là. C'est un peu un effet comportemental
14 en efficacité énergétique, tout le monde connaît
15 ça. Il y a un effet de nouveauté. On entend un
16 nouveau discours, des nouveaux dirigeants. On en
17 change un, là, puis on prend quelqu'un qui une
18 autre personnalité ou un autre dada. C'est pas
19 certain que ce qui a percolé jusqu'à un certain
20 niveau dans l'organisation va être maintenu. Ça
21 fait que ça, c'est... c'est un très gros... c'est
22 un très gros caveat, là.

23 Le cinquième élément, les préalables
24 requis, moi, je pense qu'ils sont tous là. Il y a
25 actuellement un « commitment » de la part de la

1 haute direction. Il y a de leur part envers la
2 Régie une demande de budget supplémentaire, donc
3 pour engager ces personnes-là, et je pense
4 qu'Hydro-Québec, le conseil d'administration aussi
5 ne constitue pas un frein. Mais ça, là-dessus, je
6 n'ai rien vu, je ne peux pas... Mais dans la mesure
7 où ces trois conditions-là sont réunies, je pense
8 qu'on a les préalables requis pour que l'initiative
9 puisse démarrer. Si elle est menée convenablement,
10 elle pourrait atteindre certains... de bons
11 résultats.

12 Et puis le dernier point, l'apprentissage
13 par expérience, ça c'est fondamental. J'étais
14 content d'entendre monsieur Filion, je pense,
15 parler des trois projets qui sont en cours, un au
16 mesurage, un à l'approvisionnement, puis le
17 troisième dans le volet réseau. Je ne suis pas
18 certain de ma référence. Mais ce qu'il va falloir
19 faire c'est réfléchir sur ces expériences-là,
20 traduire ça en accomplissement, c'est-à-dire :
21 qu'est-ce qui a véritablement changé? Est-ce qu'on
22 peut le mesurer? Ex post par rapport ex ante, sinon
23 l'investissement en soi, ça va être seulement du
24 discours. Et du discours, c'est pas une
25 amélioration continue. Et donc ce qu'il disait

1 aussi c'est qu'en deux mille dix-huit (2018), il va
2 y avoir l'implantation des tableaux de bord avec
3 les réunions matinales et tout ça, bon.

4 Je pense qu'il y a beaucoup de bonne
5 volonté, il y a beaucoup d'intérêt, puis je pense
6 qu'il y a de la compétence aussi de la part des
7 nouveaux dirigeants à cet égard-là, parce qu'ils
8 sont habitués de travailler avec ce genre d'outil-
9 là. Mais la preuve était singulièrement mal appuyée
10 et pour moi qui suis quelqu'un de, bon, qui aime ça
11 puis qui en mange, je suis encore sur ma faim.
12 Maintenant, est-ce qu'on doit les punir parce que
13 leur preuve n'était pas suffisante? On n'est pas
14 rendu là. Puis j'en ai référé à l'UMQ là-dessus en
15 disant : bien, est-ce que vous maintenez la
16 recommandation? Puis ils ont dit oui. Mais tout en
17 ajoutant, et c'est l'objet de la dernière page, en
18 ajoutant, et c'est notre amendement à la preuve,
19 que l'initiative de l'amélioration continue du
20 Distributeur fasse l'objet d'un suivi distinct par
21 la Régie pendant la durée du premier MRI, de façon
22 à ce qu'on puisse suivre ça, s'assurer que c'est un
23 investissement de la part de la clientèle, là, si
24 on va de l'avant puis on supporte financièrement
25 des ETC supplémentaires. Mais que cet

1 investissement-là s'avère payant et qu'il soit
2 maintenu dans l'organisation, que le niveau de
3 priorité soit maintenu, et peu importe les
4 personnes en place. Ça, c'est extrêmement
5 important. Sinon, c'est la... comment est-ce qu'on
6 dit ça? Pas la synergie, mais l'inverse, là, la...
7 une sorte de léthargie qui risque de l'emporter, ce
8 serait très malheureux. Alors ça conclut ma
9 présentation.

10 Me CATHERINE ROUSSEAU :

11 Merci, Monsieur Prévost. Madame la Greffière, vous
12 souhaitez coter les pièces, je crois.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Oui, c'est ça. Alors, vous avez déposé
15 l'affirmation solennelle de monsieur Prévost, qui
16 aura la cote C-UMQ-008 et la présentation de la
17 preuve amendée, donc qui est la cote C-UMQ-009.

18

19 C-UMQ-0008 : Affirmation solennelle de M. Prévost

20

21 C-UMQ-0009 : Présentation de la preuve amendée

22

23 Me CATHERINE ROUSSEAU :

24 Merci. Alors, je n'ai pas de questions. Le témoin
25 est prêt à être contre-interrogé.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie, Maître Rousseau. Est-ce qu'il y a
3 des intervenants qui souhaiteraient contre-
4 interroger le témoin de l'UMQ? Je n'en vois pas.
5 Maître Fraser.

6 (9 h 30)

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Excusez-moi, Madame la Présidente. Quelques
9 questions.

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ÉRIC FRASER :

11 Q. **[6]** Bonjour, Monsieur Prévost.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[7]** Sur la question esthétique. Est-ce que... Le
14 Distributeur a fait des démarches quand même assez
15 importantes, depuis deux ans, je crois. Est-ce que
16 vous êtes au fait de ces démarches-là, notamment en
17 termes de poteaux en double qui ont été retirés du
18 territoire?

19 M. PIERRE PRÉVOST :

20 R. Non, je n'ai pas vu le résultat de ça.

21 Q. **[8]** O.K. En ce qui concerne les communications,
22 vous avez fait une mention sur... que vous étiez en
23 attente de communications. Est-ce que vous êtes au
24 fait des différentes communications qui ont été
25 réalisées depuis deux mille dix-sept (2017) entre

1 l'unité, qui s'appelle Relation avec le milieu, qui
2 est en... qui est en constate communication avec
3 les municipalités? En ce qui concerne, évidemment,
4 l'aspect esthétique, là, je parle.

5 R. Je ne comprends pas, en fait, quand vous dites,
6 « l'aspect esthétique ».

7 Q. **[9]** Bien, c'est les doubles poteaux, là, je suis
8 encore là-dessus.

9 R. Ah! O.K. Sur les doubles poteaux, non, pas
10 spécifiquement. Il faut dire une chose, si la
11 communication se fait directement avec une
12 municipalité, ce n'est pas nécessairement copie à
13 l'UMQ.

14 Q. **[10]** Non, je comprends.

15 R. Parce que, moi, essentiellement, c'est l'UMQ qui me
16 donne mes ordres de marche puis ensuite je valide
17 avec les municipalités.

18 Q. **[11]** Et, de la même façon, le Distributeur peut
19 être en communication avec plusieurs municipalités
20 et l'UMQ n'en est pas au courant?

21 R. Exact.

22 Q. **[12]** O.K. Est-ce que l'UMQ est au courant des
23 ententes qui ont été prises avec les Telco pour,
24 justement, s'attaquer à la question des doubles
25 poteaux?

1 R. Je sais que l'UMQ siège avec... bien, enfin,
2 plusieurs municipalités, qui constituent un comité
3 permanent, un réseau technique urbain, siègent avec
4 ces gens-là, des gens des Telco, Hydro-Québec, Gaz
5 Métro et tout ça, au CERIU, Centre d'expertise et
6 de recherche en infrastructures urbaines. Si c'est
7 arrivé là, ça, c'est des choses que je vois.

8 Q. **[13]** O.K. En matière d'amélioration continue, est-
9 ce qu'il... est-ce que c'est quelque chose de
10 courant ou est-ce que vous... je cherche mes mots,
11 mais j'allais dire « courant » ou est-ce que c'est
12 exceptionnel qu'une grande entreprise fasse une
13 démarche ou refasse une démarche, après un nombre X
14 d'années, là... je sais que, le défi de
15 performance, on parle quand même de quelque chose
16 qui a été fait il y a vingt-sept (27) ans. Donc, de
17 votre expérience, est-ce que c'est quelque chose
18 qui est habituel ou commun, dirions-nous, de
19 reprendre des exercices aussi vastes que ça?

20 R. En fait, ce qui est... Je vais répondre... peut-
21 être pas complètement à votre question. C'est une
22 large question. Ce qui n'est pas commun, c'est
23 d'entendre en témoignage des gens qui disent que
24 c'est très différent ce qui va se produire là de ce
25 qui s'est fait dans le passé. Quand on regarde ce

1 qui s'est fait dans le passé, c'était justement
2 exactement le même type d'approche qui s'abreuvait,
3 à l'époque, au concept de qualité totale. Mais il y
4 avait un « commitment » de la haute direction, il y
5 avait l'appui d'un consultant externe qui était du
6 milieu de la distribution énergétique, qui était
7 Florida Light & Power, qu'il y a eu des gens à
8 l'interne... puis là je me réfère au témoignage de
9 monsieur Raymond. Qu'il y a des gens à l'interne
10 qui, effectivement... les ateliers Kaizen, ça s'est
11 fait, ce n'est pas la première fois chez Hydro-
12 Québec qu'il y a des Kaizen, c'est certain.

13 Maintenant, une autre partie de réponse,
14 là...

15 Q. **[14]** Oui, parce que là on n'a pas répondu à la
16 question.

17 R. Exact.

18 Q. **[15]** Est-ce qu'il est commun de refaire ces
19 exercices-là?

20 R. Oui. Les entreprises qui échouent doivent
21 recommencer. Elles doivent laisser passer un
22 certain temps à cause de toute la démobilisation.
23 Certaines en meurent. Ce n'est pas le cas du
24 Distributeur parce que c'est un monopole. Mais il y
25 a des entreprises privées qui ont été complètement

1 défaites pendant des années à cause d'initiatives
2 d'amélioration continue qui ont été mal implantées.

3 Il faut dire une chose aussi, c'est que
4 l'amélioration continue, c'est un appui pour
5 appuyer - excusez, c'est un pléonasme - vient
6 appuyer l'innovation. L'innovation, ça se traduit
7 de différentes façons. Il y a l'innovation de
8 produits, dans ce cas-ci on n'a pas besoin
9 d'innover sur le produit parce que c'est une onde
10 électrique, c'est assez bien maîtrisé. Mais
11 l'innovation de produit, dans certaines industries,
12 c'est fondamental. Si on n'innove pas sur le
13 produit, on est mort dans cinq ans.

14 (9 h 35)

15 Donc, l'amélioration continue vient appuyer
16 ce besoin-là d'être constamment sur la crête de la
17 vague. Il y a aussi de l'innovation de
18 commercialisation. Alors les tarifs, par exemple,
19 ça c'est de l'innovation de commercialisation. On
20 est en plein dedans. Si jamais l'initiative
21 d'amélioration continue vise des éléments qui
22 concernant la commercialisation d'électricité, là
23 je pense qu'on est dans une talle, pour parler en
24 bon québécois, qui est extrêmement importante.

25 Puis il y a aussi le troisième grand volet,

1 c'est l'innovation de processus. Et l'approche LEAN
2 est tout à fait... tout à fait bien construite pour
3 appuyer l'amélioration des processus.

4 Maintenant, les gens qui croient que
5 l'amélioration continue va permettre de réduire les
6 coûts, en général c'est pas ça qui se produit. Ça
7 améliore les produits, ça améliore le service et
8 nous, on est tout à fait d'accord avec ça.
9 Améliorer le service, améliorer la continuité du
10 service, améliorer les processus de réponse à la
11 clientèle. Bravo. Ça, ce sera quelque chose... mais
12 ceux qui disent : ah, bien l'amélioration continue
13 ça va forcément être payant parce que ça va se
14 traduire en efficience, comme on appelle ici, en
15 diminution de coûts, bien en général c'est pas ça
16 qui se passe. Je ne sais pas si j'ai pu répondre à
17 une partie de votre question.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Q. **[16]** Oui, en partie, là, mais... c'était
20 intéressant, par ailleurs. J'ai... vous avez
21 discuté de l'importance que cette volonté-là et que
22 ces... je suis un avocat, quand je tombe dans les
23 terminologies de gestion je cherche toujours un peu
24 mes mots, là... que ça percole.

25 R. Oui.

1 Q. **[17]** Donc évidemment, « top down ». Et je crois
2 vous avoir entendu dire qu'il est important qu'il y
3 ait une forme de pérennité, une forme de suivi.

4 R. Oui.

5 Q. **[18]** C'est exact?

6 R. Oui, c'est vrai. Dans les deux cas.

7 Q. **[19]** Et est-ce qu'on peut croire que dans les
8 grandes organisations ce défi-là fait en sorte que
9 la perception qu'on a de l'efficacité de la mesure
10 va être différente?

11 R. Bien là, déjà, on ne doit jamais rester sur les
12 perceptions de l'efficacité d'une mesure. On doit
13 mesurer. Je parle... c'est pour ça que je ne...

14 Q. **[20]** Oui.

15 R. ... parle pas... jamais de mesure, je parle d'une
16 initiative, là, d'un projet ou bien...

17 Q. **[21]** Je parle quand même de la perception puisque
18 c'est important, on s'adresse à des employés, on
19 s'adresse à des gens qu'on doit mobiliser donc...
20 et c'est pas...

21 R. C'est-à-dire qu'il y a différentes façons de
22 mobiliser du personnel. Quand on passe par
23 l'amélioration continue, la façon la plus... la
24 plus constructive de maintenir cette mobilisation-
25 là, c'est de démontrer de façon... de façon précise

1 que telle action a généré une diminution du temps
2 de réponse, a généré une amélioration de la
3 satisfaction de la clientèle mesurée par des
4 segments. Souvent, on arrive devant la Régie en
5 disant : on devrait avoir de la part du
6 Distributeur des... des indicateurs qui sont plus
7 éclatés, plus... il y a un mot pour ça, là,
8 granulaires. C'est justement pour ça. Une fois... à
9 partir du moment où on a ces outils-là, bien là on
10 peut se permettre de mesurer si l'investissement
11 qu'on a fait en temps dans une action
12 d'amélioration continue, va générer... a généré,
13 pardon, une amélioration. Et là, on peut le
14 démontrer. Sinon, on reste sur des perceptions.
15 C'est une « job » de communication. On ne va pas
16 loin avec ça. Les employés ne demeurent pas
17 mobilisés pour rien. À un moment donné ils se
18 disent : O.K. Bien là ça fait quatre fois qu'on
19 l'entend, là, t'sais. Vous comprenez?

20 Q. **[22]** Tout à fait.

21 R. O.K.

22 Q. **[23]** Je vous remercie, je n'ai pas d'autres
23 questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous remercie, Maître Fraser. Maître Gariépy?

1 INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY :

2 Q. **[24]** Merci, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur
3 Prévost.

4 R. Bonjour, Madame.

5 Q. **[25]** Je n'aurai qu'une question pour vous. Dans
6 vos... dans les DDR, dans les demandes de
7 renseignements qui avaient été déposées par l'UMQ
8 au Distributeur, vous aviez posé des questions sur
9 les tarifs T1 et T2, les tarifs à forfait par
10 usage, là, pour usage général quand
11 l'électricité... l'énergie n'est pas mesurée. Par
12 contre, vous n'en avez pas traité dans votre
13 mémoire. On voulait juste ne pas interpréter le
14 fait que vous n'en aviez pas traité dans le
15 mémoire, puis avoir votre opinion sur la demande
16 d'abrogation des tarifs T1 et T2. Si vous en aviez
17 une, évidemment.

18 R. Oui, bien tout à l'heure quand j'ai dit que la
19 qualité de la réponse nous avons permis de
20 comprendre que l'effet serait neutre en fait sur
21 ces abonnements-là. On parle de plusieurs
22 abonnements. À partir de là, on s'est dit : bon, il
23 n'y a pas de quoi... il n'y a pas de quoi revenir
24 devant la Régie là-dessus.

25 Q. **[26]** C'est parfait. Merci.

1 INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[27]** Je vous remercie, Maître Gariépy. Lise
4 Duquette pour la Formation, une question également.
5 Je vous amène à votre dernière planche... enfin pas
6 celle qui dit « merci », mais l'autre précédente.

7 R. L'avant-dernière.

8 (9 h 40)

9 Q. **[28]** L'avant-dernière, sur votre dernière
10 recommandation amendée. Alors vous nous dites que
11 l'initiative d'amélioration continue du
12 Distributeur fasse l'objet d'un suivi distinct par
13 la Régie pendant la durée du premier MRI. Et vous
14 nous avez dit dans vos premières planches, bien,
15 pour pas que ça tombe entre deux chaises, il faut
16 être précis. Avez-vous une idée du suivi que vous
17 souhaitez qui soit fait et dans quel échéancier?

18 R. Bien, je vais commencer par la fin de votre
19 question si vous permettez. Dans quel échéancier?
20 Bien, je pense que, dans chaque cause tarifaire,
21 bien qu'on soit en MRI, il va quand même y avoir
22 dépôt de certains documents à chaque année par le
23 Distributeur. Je pense qu'il devrait y avoir une
24 pièce qui soit obligatoirement déposée à l'effet de
25 répertorier l'ensemble des initiatives ou des

1 projets d'amélioration continue qui ont été mis de
2 l'avant, les ressources qui ont été utilisées, les
3 équipes qui ont été impactées, ou enfin mises dans
4 cette loupe-là, et les approches qui ont été
5 utilisées, les résultats surtout qui ont été
6 obtenues, et surtout la mesure de ces résultats-là,
7 de façon à ce qu'on sache que notre investissement
8 collectif serve à quelque chose et comprendre si,
9 au bout de quelques années, parce que vous voyez,
10 et ça va peut-être revenir sur une des questions
11 que maître Fraser me posait, pour qu'elle
12 s'implante cette approche-là, ou se réimplante dans
13 ce cas-ci, ça doit faire l'objet vraiment de
14 quelque chose de très transparent, d'un suivi
15 distinct. C'est la raison pour laquelle on faisait
16 cette recommandation-là.

17 Là, je vais arrêter parce que je pense que
18 ma réponse est très longue pour votre question.
19 Donc, ce serait lors des causes tarifaires dans un
20 document distinct avec un certain nombre de
21 paramètres. Je ne sais pas si ça répond bien à
22 votre question.

23 Q. **[29]** À moitié.

24 R. O.K.

25 Q. **[30]** Parce que l'amélioration continue, tel qu'on

1 l'a entendu de la part des témoins du Distributeur,
2 quand on parle de... ma compréhension était surtout
3 si l'amélioration des processus dans les causes
4 tarifaires du Distributeur passées ou enfin
5 d'autres, ou avec d'autres entreprises
6 réglementées, ce qu'on lit dans la preuve, c'est,
7 écoutez, on a implanté toute une série de mesures,
8 des petites, des grosses, des courts termes, des
9 longs termes. Et si on a sauté deux étapes dans un
10 processus, hein, je vous en donne une très banale,
11 mais maintenant en... de façon environnementale,
12 nous imprimons recto verso. Voulez-vous tous ces
13 types-là en suivi et que ça fasse dix pages ou vous
14 voulez les plus grandes où il y a un indicateur, ou
15 s'il n'y a pas d'indicateur, il n'y a pas de suivi?
16 Qu'est-ce que vous recherchez exactement?

17 R. Bien, ce qu'on recherche, c'est la possibilité par
18 la transparence, la possibilité de poser des
19 questions, de s'assurer que la Régie estime que...
20 Je le prends comme un investissement en
21 particulier. Hein! C'est un investissement chez le
22 Distributeur pour lui donner des moyens
23 supplémentaires qu'il dit ne pas avoir en ce
24 moment. Parce que d'autres que nous vont dire,
25 bien, qu'il les trouve à l'intérieur de ces cinq

1 mille six cents (5600) employés.

2 Je ne veux pas me prononcer là-dessus. Ce
3 qu'on dit, c'est qu'une initiative d'amélioration
4 continue, ça doit être mis en place. Moi
5 personnellement j'y crois très, très... Je pourrais
6 donner jusqu'à ce soir des exemples d'entreprises
7 qui ont bien réussi, puis il y en a d'autres qui se
8 sont plantées avec ça. Donc, pour que ça n'arrive
9 pas chez le Distributeur... Je dis toujours « notre
10 distributeur bien aimé ». On en a qu'un, ça fait
11 qu'il faut le chérir. On n'a pas le choix, là. Je
12 veux dire, il faut se dire, bien, écoutez, si en ce
13 moment la haute direction adopte une approche « top
14 down »... Je vais vous donner juste un exemple.

15 En matière de gestion des idées, là, ça a
16 été dit, ça, dans la preuve, c'est une des phrases
17 qui ont été lancées dans la preuve, l'amélioration
18 continue par la gestion des idées, ça coûte cher.
19 Et on a vu des entreprises, là, de deux mille
20 (2000) employés générer trois idées dans une année.
21 C'est rien, c'est un échec total. Parce qu'il y a
22 un coût énorme à traiter des idées. Là, on a
23 l'impression que c'est un monde de... un monde
24 facile où les gens... étant mobilisés, ils vont
25 générer des... ils vont arriver avec des idées. Ce

1 n'est pas comme ça que ça se passe.

2 Pour faire de l'amélioration continue, il
3 faut analyser chaque modification au processus.
4 Donc c'est complexe. Et c'est coûteux. C'est pour
5 ça qu'on pense qu'il faut le suivre, parce que
6 l'enfer est pavé de bonnes intentions, je le redis,
7 il faut le suivre, il faut pouvoir mesurer le
8 résultat de chacune de ces actions-là.

9 Q. **[31]** Et dans la mesure où il n'y a pas encore
10 d'objectif de fixé d'amélioration continue, est-ce
11 que vous pensez qu'on serait en mesure de fixer des
12 indicateurs, de faire un indicateur pour faire un
13 suivi s'il n'y a pas encore d'objectif de fixé?

14 R. C'est-à-dire que traditionnellement les objectifs
15 ne se définissent pas ex ante pour de
16 l'amélioration continue. On met en place un
17 processus qui va générer des améliorations aux
18 indicateurs qu'on a actuellement ou à ceux qu'on va
19 implanter dans la prochaine partie de la tarification,
20 quand on va parler du MRI, aux indicateurs qu'on va
21 mettre de l'avant. Et ça, là-dessus, nous on se
22 propose de revenir avec des suggestions à cet
23 égard-là, si ça peut aider.

24 (9 h 45)

25 Q. **[32]** Oui. Alors, c'est juste parce que j'essaie de

1 voir de façon pragmatique. C'est juste que dans la
2 décision qu'on devra rendre là, si on ne sait pas
3 quelles mesures ils ont en place, ça devient
4 difficile de demander un suivi distinct dans un
5 échéancier précis.

6 R. C'est-à-dire que...

7 Q. **[33]** Alors, ce que vous recommandez surtout c'est
8 de dire « Bien, revenez-nous dans la prochaine
9 tarifaire avec vos mesures et des indicateurs pour
10 qu'on, potentiellement, on en fasse un suivi.

11 R. C'est difficile d'aller plus loin parce que, pour
12 l'instant, tout ce qu'on nous dit c'est « On a
13 besoin de vingt-cinq (25) personnes puis, croyez-
14 nous sur parole, on va faire de l'amélioration
15 continue. ». Donc, sans leur couper l'herbe sous le
16 pied, il faut donner la chance au coureur mais il
17 faut aussi se donner à nous, qui allons supporter
18 financièrement cette initiative-là, la possibilité
19 de valider au fil de son développement.

20 Q. **[34]** Je vous remercie beaucoup, ça va être
21 l'ensemble de mes questions. Avez-vous un
22 réinterrogatoire?

23 Me CATHERINE ROUSSEAU :

24 Non, ça complète pour nous. Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie beaucoup. Alors, je vous remercie
3 beaucoup Monsieur Prévost.

4 R. Merci.

5 Q. [35] Vous êtes maintenant libéré avec nos
6 remerciements.

7 R. Merci beaucoup.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Sicard avec UC, je pense qu'on va procéder.

10

11 PREUVE DE L'UC

12

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Je vais commencer pendant que mes témoins
15 s'installent parce que vous avez une grosse
16 matinée. Hélène Sicard pour Union des
17 consommateurs. Alors, dans un premier temps, il y a
18 eu un affidavit de déposé par madame de Tilly
19 adoptant la preuve qui était C-UC numéro 11. La
20 preuve c'est C-UC numéro 9 et je vais déposer en
21 liasse des documents auxquels madame de Tilly va
22 faire référence pendant sa présentation. Pour
23 madame la greffière, vous avez madame de Tilly de
24 UC et madame Isabelle Dauphin de l'ACEF de l'Est.

25

Alors, voici ces documents. Alors, il y

1 aura en liasse des journals des débats et ce sont
2 des documents dont madame de Tilly va parler en
3 parlant du Défi performance. Alors, je donne à mon
4 confrère. Alors, il y a deux pages en liasse.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Avez-vous la cote, Maître Sicard?

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 C-UC-0014 celui-là.

9

10 C-UC-0014 : Extrait du Journal des débats en 92 et
11 94

12

13 LA GREFFIÈRE :

14 Parfait.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Alors, il y a un extrait du journal des débats en
17 quatre-vingt-douze (92) et un en quatre-vingt-
18 quatorze (94). Et ensuite - je vais laisser madame
19 la greffière faire ça - ensuite, vous avez des
20 extraits qui seront déposés sous C-UC-0015 qui
21 touchent des informations sur les centres de
22 données. Alors pour ça, nous avons quatre extraits.
23 Voilà.

24

25 C-UC-0015 : Extraits concernant des informations

1 sur les centres de données

2

3 Alors, les témoins, la preuve est déposée et
4 adoptée par affidavit donc les témoins sont prêts à
5 être assermentés.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Merci.

8 (9 h 50)

9

10 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce quinzième (15e)
11 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

12

13 VIVIANE de TILLY, analyste interne, ayant une place
14 d'affaires au 7000, avenue du Parc, Bureau 201,
15 Montréal (Québec);

16

17 ISABELLE DAUPHIN, conseillère budgétaire à l'ACEF
18 de l'est de Montréal, ayant une place d'affaires au
19 5955, rue de Marseille, Montréal (Québec);

20

21 LESQUELLES, après avoir fait une affirmation
22 solennelle, déposent et disent :

23

24

25

1 INTERROGÉES PAR Me HÉLÈNE SICARD :

2 Mme VIVIANE DE TILLY :

3 Alors, bonjour, Mesdames, Monsieur. Je vais faire
4 une très courte présentation du mémoire où des
5 enjeux abordés par l'Union des consommateurs soit
6 dans son mémoire ou dans les DDR, parce que je veux
7 consacrer une partie du temps que j'avais réservé
8 pour la présentation à répondre à certaines
9 affirmations d'Hydro-Québec qui ont été faites dans
10 le cours des audiences.

11 Alors, je vous rappelle qu'Union des
12 consommateurs est un organisme qui regroupe onze
13 (11) ACEF qui couvrent une grande partie du Québec,
14 l'ACEF d'Appalaches, Beauce, Etchemins de l'est de
15 Montréal, de l'île Jésus, du Grand Portage, du nord
16 de Montréal, du sud ouest de Montréal, de l'Estrie,
17 de Lanaudière, de Montérégie est, de la Rive-sud de
18 Québec et également, tout dernièrement, de la
19 Mauricie Bécancour Nicolet-Yamaska. Alors, on est
20 présent pas mal un peu partout.

21 Les principales propositions d'Hydro-
22 Québec... d'Union des consommateurs, dans le
23 dossier d'Hydro-Québec et qui sont présentées à la
24 Régie sont discutées au sein du comité énergie
25 auquel participent des représentants des ACEF dont

1 madame Dauphin qui est ici présente aujourd'hui.

2 Alors, je vais aborder, principalement, un
3 thème, c'est-à-dire l'impact de la stratégie
4 tarifaire au tarif D. Alors, UC est toujours
5 préoccupé par les impacts des hausses tarifaires ou
6 des changements de structure de tarifs sur les
7 ménages. Particulièrement, des ménages qui vivent
8 la précarité énergétique.

9 Mais, on est préoccupé, mais aussi
10 insatisfait de la manière dont cet enjeu est
11 abordé. Nous avons proposé, via nos DDR, l'amorce
12 d'une démarche pour illustrer et comprendre les
13 impacts des changements tarifaires sur les pauvres.

14 Nous comprenons que la Régie est satisfaite
15 de la démonstration faite par le Distributeur et
16 qu'elle se prive de l'apport d'UC sur le sujet.
17 Nous en sommes respectueusement désolés. Tout comme
18 nous avons été déçus que, dans le dossier 3972-
19 2016, l'expert retenu par la Régie pour traiter des
20 ménages à faible revenu n'avait aucune compétence
21 sur le sujet.

22 Nous sommes déçus également par
23 l'utilisation faite par le Distributeur d'un indice
24 tout à fait arbitraire du seuil des faibles revenus
25 calculés par Statistique Canada. Je vous invite à

1 relire notre témoignage sur le sujet de l'indice
2 des seuils de faibles revenus que nous avons...
3 témoignage que nous avons fait en décembre deux
4 mille quatorze (2014) dans le dossier 3905.

5 Alors, voilà! Les pauvres sont nombreux au
6 Québec, trop nombreux. La pauvreté est une réalité
7 complexe. À l'approche des Fêtes, on nous
8 rappellera que le visage de la pauvreté a changé.
9 Il est dommage que la façon de l'exprimer soit
10 figée dans une statistique désincarnée qui date de
11 vingt-cinq (25) ans et qui a été reniée par ses
12 concepteurs.

13 Il nous reste à demander à la Régie de
14 saisir cette réalité et de demander au Distributeur
15 de s'asseoir avec les intervenants représentants
16 les clients résidentiels qui le souhaitent afin de
17 savoir une façon crédible d'évaluer les impacts des
18 hausses tarifaires sur les ménages qui vivent la
19 pauvreté et la précarité énergétique.

20 Maintenant, je vais parler un peu de ce qui
21 s'est passé dans les audiences et, comme plusieurs
22 personnes présentes dans la salle, j'ai été un
23 petit peu surprise d'entendre parler du défi
24 performance comme étant un processus qui n'avait
25 pas reçu l'adhésion de la haute direction.

1 En fait, j'avais retiré de la Commission de
2 l'économie du travail le même extrait que monsieur
3 Marcel-Paul Raymond avait puisé, c'est-à-dire des
4 extraits qui témoignaient de l'engagement de la
5 haute direction. Sauf que cet extrait-là datait..
6 Oui. Ça, c'est le document 1.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Q. [36] Je m'excuse, Madame de Tilly.

9 R. Oui.

10 Q. [37] J'aimerais demander à mon confrère et aux gens
11 d'Hydro-Québec, c'est parce qu'ils discutent entre
12 eux pendant que madame témoigne, de peut-être
13 essayer d'écouter ce qu'elle a à dire et de ne pas
14 parler directement à côté de moi.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Dans la mesure où ça... ça n'incommode pas madame
17 de Tilly, nous, on est capable d'écouter aussi, je
18 pense que ça peut juste améliorer l'efficience
19 ensuite s'ils ont des questions à discuter sur les
20 propos qu'elle est en train de tenir.

21 Q. [38] Alors, Madame, si jamais ça vous incommode,
22 vous me le direz.

23 R. Je vais vous le dire.

24 Q. [39] Mais, je pense que ça va être correct.

25 Parfait.

1 R. Oui.

2 (9 h 55)

3 Alors l'extrait qui était soumis, que je représente
4 ce matin, c'était tiré des audiences, enfin, sur la
5 proposition tarifaire d'Hydro-Québec. Ça date de
6 quatre-vingt-douze (92). Mais j'ai...je soumetts
7 aussi...je dépose un document qui sont des extraits
8 de la Commission d'économie du travail qui portent
9 sur le rapport qui accompagnait les engagements de
10 performance, engagements définis dans le cadre du
11 Défi-Performance. Et qui démontre, en fait, ça
12 c'est le deuxième document...et qui démontre
13 l'ensemble des cibles d'efficience et d'efficacité
14 qui avaient été définies par Hydro-Québec.

15 Évidemment, je n'ai qu'un petit extrait
16 dont je vais parler tout à l'heure, mais si on va
17 aux audiences des vingt-trois (23) et vingt-quatre
18 (24) mars, pendant deux jours le gouvernement et
19 Hydro-Québec ont parlé des cibles. Il y en avait
20 plusieurs. Les budgets en recherche et
21 développement, le taux de croissance des charges
22 d'exploitation sur l'horizon quatre-vingt-douze
23 (92) deux mille (2000), les dépenses en formation,
24 les mégawatts (MW) de production privée, en fait ça
25 c'était plus un cauchemar, le nombre de clients qui

1 adhérait au programme d'électrotechnologie, alors
2 ça n'apparaît pas dans le document parce que je
3 vous aurais... Mais, il y avait plusieurs cibles
4 définies dans le cadre du défi-performance. Alors
5 ça ne touchait pas seulement la production
6 d'électricité. Dans l'extrait que je vous ai donné.
7 En fait, peut être que la preuve n'est plus à faire
8 qu'Hydro-Québec était très engagé dans la qualité
9 totale. Dans le deuxième extrait, on voit qu'Hydro-
10 Québec avait fondé l'institut de la qualité totale.
11 Et il l'avait fondé, d'après ce que je comprends,
12 avec plusieurs autres compagnies dont la Banque
13 Royale, Bombardier, IBM.

14 Alors, ça a été un processus d'amélioration
15 de qualité qui était très, très, très crédible et
16 en ce sens j'appuie totalement les recommandations
17 de l'UMQ sur l'idée de faire un suivi très
18 rigoureux de ce qui sera mis en place par Hydro-
19 Québec. On parle de ressources importantes. Alors,
20 il faudrait savoir si ces ressources-là vont être
21 utiles. Alors, oui, un suivi précis qui pourrait
22 ressembler à ce qui était déposé par Hydro-Québec à
23 l'époque de la Commission de l'économie et du
24 travail, dans les années quatre-vingt-dix (90).
25 Maintenant, j'en ai fini avec le défi-performance.

1 J'ai juste un petit point concernant le mesurage
2 net. Dans les notes sténo du cinq (5) décembre, je
3 crois que c'est vous, Madame Duquette, vous avez
4 demandé à Hydro-Québec si l'option de mesurage net
5 était seulement pour la clientèle domestique. Je ne
6 sais pas si ça a été corrigé par la suite. Monsieur
7 Murray a dit oui. Or, si ça n'a pas été corrigé, je
8 vais le faire :

9 La clientèle au tarif G, non mesuré en
10 puissance, est admissible au mesurage
11 net.

12 Alors, ça peut être vérifié à la page trente-neuf
13 (39) du texte des tarifs, section, article 3.9.
14 L'idée...c'est ça, le G non mesuré en puissance. Je
15 vais vous parler maintenant de la réponse d'Hydro-
16 Québec à l'engagement numéro 7, c'est-à-dire une
17 question qui avait été posée par UC sur la tendance
18 sur vingt (20) ans du nombre d'heures annuel de
19 rafales. Bon, d'une part, comme OC le soulignait
20 dans un témoignage qui n'a presque plus de tendance
21 là, la pente elle est très, très, très douce. Mais
22 je porte une attention au texte qui accompagne cet
23 engagement. On dit :

24 Comme démontré par les spécialistes du
25 domaine des changements climatiques,

1 les changements globaux sur les vents
2 resteront limités à court terme.
3 Alors, je suis allée voir les articles qui sont en
4 note de bas de page de cet engagement. Et le
5 premier article parle effectivement d'impacts, je
6 ne sais pas si on peut dire un peu plus loin que le
7 court terme, mais on parle d'impacts en deux mille
8 quatre-vingt-et-un (2081), deux mille cent (2100),
9 j'ai de la misère à le dire...deux mille cent
10 (2100). Alors, on parle d'impacts en deux mille
11 quatre-vingt-et-un (2081) et deux mille cent
12 (2100). Alors, si le court terme c'est maintenant,
13 je ne sais pas où ça s'arrête quand on se réfère à
14 une étude qui parle d'impacts dans cent (100) ans.
15 Ensuite, il y a une petite coquille là,
16 dans la note de bas de page 2. On parle d'un
17 article de monsieur Chang, monsieur ou madame
18 Chang. On a dit qu'i a été publié en deux mille
19 dix-sept (2017), c'est en deux mille quatorze
20 (2014).
21 Maintenant, les centres de données. Il y a
22 eu des questions de la Régie aux témoins du
23 Distributeur concernant la création d'emplois des
24 centres de données. Dans le contexte du tarif de
25 développement économique. Puis, la Régie a demandé

1 à ce que la question du 3,5 emplois par mégawatt
2 (MG) tenait pour les centres de données. Le
3 Distributeur indique, je pense qu'il a dit oui, en
4 gros, mais que, puisque ça pourrait être des
5 projets évolutifs, il pourrait y avoir des
6 situations où les clients ne rencontrent plus les
7 critères d'admissibilité. C'est ça la série de
8 documents que j'ai déposés.

9 (10 h 00)

10 Entre autres, c'est un exemple de Facebook qui
11 arrive avec, dans le Nebraska, avec un projet de
12 deux cents mégawatts (200 MW) qui va créer cent
13 (100) emplois. Parce que c'est, évidemment,
14 exactement l'exemple que la Régie avait utilisé
15 dans sa question : est-ce qu'un centre de deux
16 cents mégawatts (200 MW) va créer sept cents (700)
17 emplois. Sept cents (700) emplois, oui. Alors,
18 c'est discutable.

19 Ensuite, j'ai déposé d'autres petits
20 documents qui indiquent que des centres de données,
21 ça ne crée pas d'emplois. Ça en crée peu. On parle
22 de trente (30), cinquante (50) emplois.

23 Bon, pourquoi je dis tout ça? C'est que le
24 dossier R-4000 laissait un petit goût amer peut-
25 être aux intervenants. Je ne le sais pas si à la

1 Régie aussi mais ça manquait beaucoup de
2 transparence en termes d'évaluation économique. On
3 s'est demandé, et on se demande, si le Distributeur
4 est prêt à tout pour vendre de l'électricité à
5 court terme.

6 Alors, on peut se questionner sur le suivi
7 qui va être fait des clients qui participeront, qui
8 adhéreront au tarif de développement économique,
9 est-ce que ça va vraiment créer des emplois? Une
10 petite anecdote, il y a eu une époque où Hydro-
11 Québec fermait complètement la porte aux centres de
12 traitement de données et se rattachait, j'allais
13 dire à deux mains à une clause du règlement
14 tarifaire de l'époque.

15 Et même, je pense que ce règlement-là
16 existait encore en deux mille quatre (2004), il y
17 avait un article qui disait qu'Hydro-Québec n'avait
18 pas l'obligation de servir des charges de plus de
19 cent soixante-quinze mégawatts (175 MW) parce que,
20 entre autres, il y a des entreprises qui venaient
21 s'installer uniquement pour l'énergie sans créer
22 des emplois. C'était le cas des centres de données.

23 Alors, il est possible qu'il y ait des
24 centres de traitement de données qui offrent des
25 services élargis qui permettront de créer des

1 emplois. Tant mieux. Mais il serait peut-être
2 envisageable que la Régie demande un suivi de cette
3 option-là et un suivi clair du nombre de mégawatts
4 impliqués dans ce tarif et avoir en parallèle le
5 nombre d'emplois créés. Il y a une question
6 d'équité intergénérationnelle, on veut peut-être
7 vendre maintenant à court terme de l'énergie mais
8 si dans cinq, dix (10) ans c'est de la puissance
9 qui doit être acquise à cent dix dollars le
10 kilowatt (110 \$/KW), ça devient moins intéressant.

11 Je vais passer rapidement sur la gestion de
12 la puissance en demande. Notre mémoire en parlait
13 mais, après avoir entendu le témoignage d'Hydro-
14 Québec sur, finalement, la façon dont on a fixé le
15 soixante-dix dollars par kilowatt (70 \$/KW) effacé
16 dès cette année, le Distributeur nous dit qu'il
17 n'avait pas évalué l'élasticité-prix alors, à la
18 page 59 des notes sténos du douze (12) décembre,
19 mais cette année, le Distributeur nous dit qu'il
20 n'avait pas évalué l'élasticité prix. Alors, à la
21 page 59 des notes sténos du douze (12) décembre.
22 Mais affirme du même coup qu'à vingt dollars le
23 kilowatt (20 \$/kW), il n'y avait pas beaucoup de
24 clients qui embarquaient. Entre la valeur réelle de
25 l'effacement, qui est sûrement moins que vingt

1 dollars par kilowatt (20 \$/kW) étant donné la
2 réserve et tout, donc entre la valeur réelle de cet
3 effacement et le prix offert, c'est presque quatre
4 cents pour cent (400 %) de la valeur qui est
5 offerte. Il me semble qu'il y a de la place pour
6 moduler les prix et tester le marché.

7 (10 h 03)

8 À ma connaissance, on a toujours présenté
9 l'efficacité énergétique comme un... dont la
10 gestion de la demande fait partie, comme un moyen
11 d'équilibre énergétique flexible. Et j'ai
12 l'impression que, là, ce n'est pas tout à fait le
13 cas. On dit qu'on est pris avec un soixante-dix
14 dollars le kilowatt (70 \$/kW) dès maintenant et
15 pour de nombreuses années. Enfin le témoignage de
16 l'analyse de l'AHQ-ARQ nous a confirmé dans notre
17 analyse. Alors, nous recommandons donc à la Régie
18 de ne pas reconnaître le différentiel entre le coût
19 évité d'un approvisionnement sur les marchés de
20 vingt dollars le kilowatt (20 \$/kW) et l'incitatif
21 de soixante-dix dollars le kilowatt (70 \$/kW) qui
22 est offert pour les deux cent cinquante mégawatts
23 (250 MW) en gestion de la demande en puissance. Et
24 ça complète mon témoignage.

25 Mme ISABELLE DAUPHIN :

1 R. Bonjour, Madame la Présidente et madame et monsieur
2 les régisseurs. Donc, je suis conseillère
3 budgétaire à l'ACEF de l'Est de Montréal depuis
4 deux mille seize (2016), mais je travaille en fait
5 dans les ACEF depuis deux mille onze (2011). J'ai
6 été travailleuse sociale pendant des années en
7 France également. Alors, l'ACEF de Montréal est
8 donc un membre de l'Union des consommateurs. Et les
9 associations de consommateurs rencontrent des
10 consommateurs de plus en plus nombreux en fait aux
11 prises avec des dettes Hydro-Québec et, en fait,
12 pour lesquels plus aucune entente n'est possible.

13 Ainsi, je voudrais témoigner aujourd'hui
14 donc de la difficulté de certains ménages d'avoir
15 accès à ces ententes, d'une part, pour un manque
16 d'informations et aussi, d'autre part, pour cause
17 de pauvreté, en fait des échecs répétés aux
18 ententes. Alors, ces ménages que je qualifie de
19 très faible revenu, quand je parle de très faible
20 revenu, je parle aussi de charges qui sont de plus
21 en plus importantes pour les ménages, très faible
22 revenu de par des montants bas des revenus, mais
23 également des charges importantes, notamment avec
24 l'augmentation du coût de la vie, des tarifs quels
25 qu'ils soient, Hydro-Québec ou des tarifs des

1 transports, ainsi que du coût du loyer, qui fait
2 que le reste à vivre est souvent très, très
3 insuffisant pour combler les besoins essentiels.

4 Donc, ces ménages que je qualifie de très
5 faible revenu subissent, eux, de plein fouet et
6 bien involontairement donc les coupures
7 d'électricité et les nombreux impacts donc de ces
8 dernières. Alors, cela soulève évidemment un autre
9 problème qui est la pauvreté et démontre en fait
10 les limites de paiement existantes avec Hydro-
11 Québec.

12 Alors, la mise en place d'un guichet unique
13 et l'ajout d'informations en fait sur le site
14 Internet d'Hydro-Québec ont permis certes une
15 meilleure information de l'information de ses
16 ententes, mais malheureusement pas toujours un
17 meilleur accès, notamment pour les personnes les
18 plus démunies. À savoir que les personnes faisant
19 appel aux ACEF et aux députés sont souvent fragiles
20 et ne disposent pas en fait, elles, de capacité
21 suffisante pour appeler leur fournisseur et
22 conclure une entente. Je parle ici, bien sûr, de
23 personnes âgées, de personnes avec des problèmes de
24 santé mentale, des personnes dépressives,
25 anxieuses, très désorganisées, et caetera. Et ce

1 sont des personnes qui ne sont pas du tout
2 outillées pour négocier elles-mêmes des ententes de
3 paiement.

4 C'est alors que je souhaite justement
5 insister sur l'importance d'une information claire,
6 précise et conviviale aussi pour que le
7 consommateur ait enfin l'espoir et ait confiance
8 quand il appelle le Distributeur et appelle son
9 créancier. Alors, pour rappel, Hydro-Québec a écrit
10 dans sa preuve, HQD-14, Document 1 page 9, donc
11 concernant les ententes MFR :

12 Enfin, pour faciliter l'évaluation de
13 la situation du client, le
14 Distributeur répond à la demande de UC
15 en ajoutant les seuils d'admissibilité
16 sur le site Web d'Hydro-Québec en
17 juillet 2017.

18 Alors, Hydro-Québec affiche en effet sur son site
19 Internet dans la partie des ententes de paiement
20 ménage à faible revenu les seuils de faible revenu
21 donc de Statistique Canada. Donc, une volonté
22 certes de répondre à une meilleure information,
23 mais cela est vraiment encore insuffisant puisque,
24 en effet, nous le savons, Hydro-Québec offre pour
25 les ménages à faible revenu des ententes de

1 paiement, pour les ménages à faible revenu qui se
2 situent en dessous du seuil de cent vingt pour cent
3 (120 %) de Statistique Canada.

4 (10 h 08)

5 Donc, l'information affichée n'est pas exacte. Dans
6 le sens où certains, en fait, consommateurs vont
7 s'autoexclure de ces ententes s'ils consultent les
8 seuils affichés. Alors, cette information partielle
9 fera effectivement en sorte que des ménages vont
10 s'autoexclure, et, là encore, je parle, bien sûr,
11 des personnes les plus démunies.

12 Alors, c'est pourquoi nous demandons à la
13 Régie de l'énergie d'exiger d'Hydro-Québec qu'elle
14 indique donc, sur son site Web, clairement, l'essai
15 d'admissibilité aux ententes de paiement MFR, qui
16 représente donc cent vingt pour cent (120 %) des
17 seuils de revenu de Statistiques Canada.

18 Mais le cadre des mesures des ententes
19 existantes ne répond pas à toutes les situations,
20 malheureusement, encore et tous les besoins, et
21 finit par exclure beaucoup de ménages.

22 Je pourrais citer en exemple des personnes
23 qui ont pris des ententes de paiement sous la
24 pression et qui, malgré toute leur volonté,
25 n'avaient pas la capacité de financière de payer

1 ces ententes. Je pense au cas de monsieur qui était
2 prestataire de l'aide sociale, qui a hébergé son
3 papa pendant deux années, qui vivait dans un
4 logement trop cher, mal isolé, il ne pouvait, en
5 fait, déménager puisqu'il s'occupait de son papa
6 âgé et malade. Donc, pendant quelques années, ayant
7 des faibles revenus, il a tenté de prendre des
8 ententes de paiement, lesquelles il était incapable
9 de respecter, tout en sachant qu'il ne pouvait
10 envisager, en fait, une coupure d'électricité avec
11 une personne aînée à domicile. Donc, il a pris des
12 ententes qu'il n'a pas respectées. Il a finalement
13 réussi une troisième entente, sachant que c'était
14 sa dernière chance, mais c'était, bien sûr, au
15 détriment d'autres besoins essentiels.

16 Puis, à nouveau, son papa... puis, à
17 nouveau, en fait, des échecs répétés, en fait,
18 l'ont mené à une interdiction de prendre une
19 entente pendant quatre ans, d'avoir une entente
20 personnalisée. Les ententes personnalisées, à
21 savoir ce sont des ententes qui permettent de payer
22 seulement une partie de la consommation sans se
23 préoccuper de la dette, en fait avec une radiation
24 de la dette complète au bout de deux années.

25 Donc, ce sont, effectivement, des belles

1 ententes mais, aux vues de ces échecs répétés, ce
2 monsieur ne pouvait plus prétendre à de telles
3 ententes. Et la seule entente qu'on lui proposait
4 était l'entente CFR, donc un paiement de la dette
5 sur quatre ans à laquelle on ajoute la consommation
6 mensuelle moyenne d'électricité. Voilà.

7 Alors, cette entente-là représentait un
8 montant de deux cent soixante dollars (260 \$) par
9 mois pour des revenus de six cent vingt-huit (628).
10 Alors, bien évidemment, il n'a pas pu respecter
11 cette entente, il a été interrompu deux fois en
12 deux mille dix-sept (2017).

13 Alors, son papa a quitté le logement depuis
14 deux années, donc désormais il serait le mieux...
15 ce serait une des meilleures périodes pour
16 respecter une entente personnalisée mais elle
17 n'était plus admissible. Ce qui a donc engendré
18 deux coupures d'électricité.

19 Fort heureusement, tout récemment, ne
20 pouvant, en fait, imaginer une nouvelle coupure au
21 premier (1er) avril, cet homme est venu consulter
22 notre ACEF pour vraiment reprendre sa situation en
23 main et ne pas laisser se dégrader la situation
24 pendant l'hiver. Donc, il a pu, par notre
25 intermédiaire, obtenir une entente qu'on appelle

1 « Dernière chance ». C'est une nouvelle entente
2 proposée... qui fait partie d'un projet pilote.
3 Donc, il a pu être admissible à cette entente-là,
4 fort heureusement, pour un montant de soixante-dix
5 dollars (70 \$) par mois. À savoir que c'est une
6 entente vraiment de dernière chance puis qu'il n'a
7 plus le droit à l'erreur, puis il le conçoit. Mais,
8 c'est ça, seul, il n'aurait jamais eu le courage,
9 lui, d'appeler Hydro-Québec puis il se sentait
10 vraiment impuissant face au Distributeur et démuné.

11 D'autres situations trop présentes aussi,
12 bien, les personnes bénéficiaires de l'aide sociale
13 de dernier recours, dont les revenus, bien, sont
14 tout simplement insuffisants pour payer le loyer et
15 l'électricité.

16 Donc, toutes les personnes exclues
17 involontairement de ces ententes se retrouvent en
18 situation de débranchement, aucune autre avenue
19 n'est possible. Alors, nous, devant cette impasse,
20 les associations de consommateurs, qui sommes
21 confrontées directement à la détresse des personnes
22 privées d'électricité, on ne peut admettre une
23 telle fatalité et on ne peut admettre aussi que le
24 consommateur retourne dans son logement sans
25 lumière et sans chauffage.

1 Alors, UC avait réclamé le prolongement de
2 la trêve hivernale dans le dossier R-3965-2016 pour
3 des raisons humanitaires et de santé. Mais la
4 Régie, dans sa décision D-2017-118, a refusé et a
5 indiqué que nous n'avions pas fait la démonstration
6 qu'il y avait un problème. Alors, nous avons saisi
7 cela, en fait, comme une invitation à démontrer
8 qu'il y a réellement un problème et à entreprendre
9 une action.

10 Alors, ainsi, une action commune aux
11 associations de consommateurs du Québec a été mise
12 en place cet automne et se prolongera donc au
13 printemps deux mille dix-huit (2018) avec la
14 reprise des interruptions afin de recenser, en
15 fait, et de documenter les cas de débranchement
16 pendant les périodes de températures froides.

17 (10 h 13)

18 Donc ce sont, effectivement, les premiers pas d'une
19 démarche qui reste à améliorer et à réajuster,
20 notamment, dans nos outils de collecte, les données
21 collectées, et cetera. Mais nous voulons juste
22 informer que nous allons assurer une veille et une
23 vigilance de ces cas de débranchement pendant les
24 périodes froides.

25 Nous allons faire appel aux associations de

1 consommateurs de UC, de la CACQ et de OC et nous
2 prévoyons faire appel au bureau aussi des députés
3 dans l'avenir. Malgré cela, nous sommes conscients
4 que nous ne couvrons pas tous les cas puisque les
5 personnes aussi les plus démunies, les plus pauvres
6 sont aussi celles qui ont des revenus et des moyens
7 limités pour se rendre jusqu'au bureau de leur
8 député ou de leur association de consommateurs.
9 Donc, bien des gens vont encore geler en silence
10 sans recours.

11 Donc, les résultats du recensement
12 commencent à entrer. À date, quelques associations
13 nous ont rapporté des situations. Parmi les cas
14 recensés, la situation, justement, d'une dame à
15 l'aide sociale qui tente, elle, un retour à l'école
16 sans autre soutien financier. Elle avait une
17 colocataire pour l'aider et la soutenir aussi dans
18 le paiement de son loyer qui est très, très élevé.
19 Le départ de sa locataire, en fait, sa colocataire,
20 avait eu comme conséquence des manquements à ses
21 paiements de son entente. Effectivement, elle avait
22 eu plusieurs chances mais son parcours démontre
23 bien que ce n'est pas un manque de volonté.

24 Toutes les parties, en fait, semblent avoir
25 été de bonne foi, autant le Distributeur que la

1 cliente dans ce dossier. Mais madame a dit
2 clairement avoir pensé quand même au suicide suite
3 à l'interruption d'électricité. Elle fait tout ce
4 qu'elle peut mais ce n'est pas assez encore.

5 On comprend que ce n'est pas le nombre de
6 cas qui compte pour nous mais que chaque cas est
7 effectivement un cas de trop. Alors, notre volonté
8 dans le dossier R-3964-2016, donc de soutenir un
9 allègement de la trêve hivernale a été renforcée
10 cette année avec un mois de novembre
11 exceptionnellement froid. Nous avons rencontré
12 beaucoup de personnes en situation de débranchement
13 au premier (1er) novembre, ou bien avant, et
14 n'ayant pas pu être rebranchés avant le premier
15 (1er) décembre.

16 Alors, être coupé d'électricité, c'est
17 d'être coupé de la société. C'est vrai que si pour
18 le créancier Hydro-Québec la coupure elle prive
19 seulement la personne de lumière ou de chauffage et
20 poursuit, donc, l'objectif de reprendre contact
21 avec son client, pour celle qui vit cette
22 situation, la privation et la punition est vraiment
23 sévère parce qu'elle touche un besoin essentiel et
24 porte atteinte à d'autres sphères de la vie
25 quotidienne.

1 Une coupure de courant porte préjudice bien
2 évidemment à la santé et aux soins, engendrant des
3 problèmes de santé importants, du stress, de
4 l'angoisse, notamment, affecte la santé lors de
5 températures très froides mais également lors de
6 températures extrêmement chaudes l'été. N'oublions
7 pas que les personnes aussi qui vivent dans la
8 pauvreté et ayant des difficultés à payer leur
9 facture sont aussi les personnes les plus mal
10 logées, des logements qui sont mal entretenus, mal
11 isolés, situés souvent au sous-sol. Alors, le
12 logement devient rapidement un milieu fragile,
13 inhospitalier et même hostile.

14 Une coupure de courant porte préjudice à
15 l'alimentation des personnes donc, effectivement,
16 comment avoir une alimentation saine alors qu'on ne
17 dispose pas de moyens de conserver convenablement
18 la nourriture lorsqu'il fait très chaud ou de
19 moyens qu'on a de cuisiner ou de manger chaud.

20 Par exemple, une personne qui devait garder
21 son insuline au froid cet été, en pleine canicule,
22 Hydro-Québec a interrompu le service pour raison de
23 recouvrement et la personne a communiqué avec
24 Hydro-Québec et exprimé, donc, la difficulté de
25 conserver son insuline. La réponse a été seulement

1 qu'elle pouvait toujours se procurer de la glace au
2 dépanneur. On parle ici d'une personne pauvre,
3 toujours.

4 Et je pense également à ce jeune étudiant
5 qui résidait chez sa mère. Cette dernière, qui
6 était très malade, dépressive, avait une dette,
7 avait été débranchée et ce jeune homme de retour
8 aux études et très motivé avait, lui, sollicité
9 l'aide de son député pour le rebranchement. Il
10 voulait à tout prix avoir le courant et pouvoir
11 étudier le soir.

12 Sans électricité, son année a été
13 compromise. En vain, aucune entente n'a pu aboutir
14 puisqu'il s'agissait du compte de sa maman. Et
15 monsieur a ainsi emprunté de l'argent, donc à des
16 prêteurs d'argent rapides, avec des taux d'intérêt
17 excessifs et abusifs, donc pour payer le compte
18 Hydro-Québec de sa maman.

19 Alors, une coupure de courant porte
20 atteinte également aussi à la sécurité des
21 personnes, sécurité qui peut être compromise la
22 nuit où l'utilisation de chandelles, et cetera,
23 notamment par les personnes âgées.

24 Alors, je dresse ici un état assez extrême,
25 en fait, de ce qu'engendre une coupure. Mais les

1 personnes qui viennent chercher de l'aide auprès de
2 nos services vivent réellement ces situations. La
3 bonne foi de ces personnes pour trouver une entente
4 de paiement avant d'en arriver à la coupure, en
5 fait, n'est jamais mise en doute. Parfois, il aura
6 été souvent trop difficile pour appeler Hydro-
7 Québec et c'est pourquoi ils viennent, en fait, à
8 l'ACEF pour avoir un intermédiaire à la
9 négociation. Donc les conséquences des coupures
10 d'électricité sont les mêmes pour tous, mais il va
11 de soi que l'impact est beaucoup plus dévastateur
12 pour les personnes qui vivent dans la pauvreté.

13 (10 h 18)

14 Il paraît assez évident que l'électricité
15 est fondamentale et devrait même être un droit
16 fondamental. Et nous vivons quand même dans une
17 société moderne, évoluée on parle beaucoup de
18 progrès, ce progrès qui devrait permettre à tous de
19 vivre avec un minimum, un logement éclairé,
20 chauffé, un accès à l'eau et à la nourriture. Alors
21 ceci n'a pas l'air d'être permis, donc on croit que
22 le progrès est ici bénéfique. J'en ai terminé, je
23 vous remercie de votre attention.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 Q. [40] Je vous remercie, Madame Gauthier (sic).

1 Madame... j'ai juste quelques questions. Madame de
2 Tilly, vous nous avez parlé du Défi-performance et
3 il y a une demande d'Hydro-Québec dans ce dossier
4 par contre pour vingt-cinq (25) ETC pour renouveler
5 ce défi. Est-ce que vous avez une position ou une
6 recommandation à faire à la Régie par rapport à ces
7 vingt-cinq (25) ETC demandés pour l'année deux
8 mille dix-huit (2018)?

9 Mme VIVIANE DE TILLY :

10 R. Comme je l'ai dit, sur les recommandations, je m'en
11 remets à celles de l'UMQ. Je crois que les
12 recommandations de leur analyste étaient... étaient
13 très bonnes, c'est-à-dire d'y aller peut-être avec
14 un suivi pour qu'on sache exactement ce qui a été
15 dépensé, ce que ça... ça rapporte.

16 Q. **[41]** O.K. Et, Madame Gauthier, vous nous avez
17 décrit...

18 Mme ISABELLE DAUPHIN :

19 R. Dauphin.

20 Q. **[42]** Madame Dauphin, je m'excuse, vous nous avez
21 décrit la situation des ménages, mais est-ce que
22 les ACEF, UC ont une demande à adresser à la Régie
23 par rapport à cette situation?

24 R. On parle du seuil de faible revenu?

25 Q. **[43]** Oui.

1 R. Par rapport à l'affichage sur le...

2 Q. **[44]** Il y a l'affichage sur le site, mais ensuite
3 vous avez décrit les gens qui se font couper le
4 courant. Est-ce qu'il y a... vous nous avez décrit
5 une situation. Là, vous êtes en mode de préparation
6 et de révision d'un document pour expliquer la
7 situation. Dans l'intervalle avez-vous - ou peut-
8 être que madame de Tilly peut l'adresser - une
9 recommandation ou une demande à faire à la Régie?

10 R. Oui, justement, la demande c'est de toujours
11 exiger... bien de demander un allongement de la
12 trêve hivernale, qui est présentement de quatre
13 mois, du premier (1er) décembre au trente et un
14 (31) mars. On aimerait avoir un allongement du
15 premier (1er) novembre au trente (30) avril en
16 fait. Et c'est un peu notre action présente qui
17 sert à démontrer et à documenter des cas, à savoir
18 qu'il y a des températures encore très, très
19 froides en novembre et au mois d'avril.

20 Q. **[45]** Je vous remercie. Alors ça termine les
21 témoignages, ils sont disponibles pour contre-
22 interrogatoire. Merci.

23 Mme VIVIANE DE TILLY :

24 R. Madame Sicard.

25 Q. **[46]** Oui.

1 R. Je crois que vous avez une autre question à me
2 poser.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Si vous voulez compléter une réponse, Madame.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Q. [47] Bien alors si vous voulez compléter quelque
7 chose, allez-y.

8 R. Bon, alors je vais compléter mon témoignage
9 concernant l'impact sur les ménages à faible revenu
10 des hausses tarifaires ou des changements de
11 tarifs. Nous avons donc dans nos DDR proposé
12 l'amorce d'une démarche pour démontrer ces impacts-
13 là et dans notre DDR on demandait au
14 Distributeur... non, ça a été... la question a été
15 posée ici en audience au Distributeur : est-ce que
16 vous avez déjà fait des études d'impact par région
17 géographique? Et le Distributeur a dit : non. Et
18 maintenant si on me posait la question : est-ce
19 que, comme ancienne employée d'Hydro-Québec, est-ce
20 que vous avez déjà fait des études d'impact par
21 secteur géographique? Je dirais : oui, ça a été
22 fait. Entre autres, des... comparer l'impact d'une
23 hausse tarifaire entre une région pauvre et une
24 région riche. Par exemple, on peut comparer
25 Westmount avec une partie de la ville de Verdun. Ou

1 bien région rurale, comparer Senneville à... je
2 crois que c'était Huntington à l'époque.

3 (10 h 23)

4 Mais il y avait aussi eu une démarche qui
5 était faite de vérifier - et ça je trouve que c'est
6 une belle... une belle piste de solution - étudier
7 l'impact des hausses tarifaires ou des changements
8 de tarifs sur les ménages en recouvrement. C'est
9 une population différente, hein! C'est pas toute la
10 clientèle d'Hydro-Québec qui est en recouvrement.
11 Souvent ce sont des personnes à faible revenu qui
12 ont de grosses consommations. Et déjà ça cible, ça
13 cible peut-être un segment de la population qu'il
14 serait intéressant d'analyser. C'est pas tous les
15 ménages à recouvrement qui sont pauvres. Et je
16 crois qu'on a la finesse d'esprit de comprendre ça
17 et... Mais, ça pourrait être une façon d'illustrer
18 les impacts pour cette clientèle-là en particulier.

19 J'ai fini mon témoignage.

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Et voilà! Maintenant, les témoins sont disponibles
22 pour contre-interrogatoire et je m'excuse.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des intervenants
25 qui souhaiteraient contre-interroger les témoins de

1 UC? Je n'en vois pas. Maître Fraser, avez-vous des
2 questions pour UC?

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Non, je n'ai pas de question, Madame la Présidente.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Gariépy, avez-vous... Vous n'avez pas de
7 question. La formation n'a pas de question. Je vous
8 remercie beaucoup et vous êtes maintenant libérées
9 avec nos remerciements pour vos témoignages. Merci
10 beaucoup.

11 Il est dix heures et vingt-cinq (10 h 25),
12 je pense qu'on va prendre une courte pause de
13 quinze (15) minutes et on va revenir avec le GRAME.
14 Je vous remercie.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17

18 (10 h 41)

19 DISCUSSION

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Paquet.

22

23 PREUVE DU GRAME

24 Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Madame,

1 Monsieur les Régisseurs. Geneviève Paquet pour le
2 GRAME. Donc, ce matin, on a deux témoins pour la
3 présentation du GRAME. Il y a madame Nicole Moreau
4 qui est analyste externe et madame Valentina Poch
5 qui est coordonnatrice des programmes. Donc, je
6 demanderais à madame la greffière de bien vouloir
7 les assermenter.

8
9 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce quinzième (15e)
10 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

11
12 VALENTINA POCH, coordonnatrice des programmes,
13 ayant une place d'affaires au 735, rue Notre-Dame,
14 bureau 202, Lachine (Québec);

15
16 NICOLE MOREAU, analyste environnement et énergie,
17 ayant une place d'affaires au 431, rue Jean-
18 Baptiste-Lepage, Saint-Côme (Québec);

19
20 LESQUELLES, après avoir fait une affirmation
21 solennelle, déposent et disent :

22
23 INTERROGÉES PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

24 Q. [48] Madame Moreau, c'est vous qui avez rédigé les
25 deux rapports du GRAME qui se trouvent sous la cote

1 C-GRAME-0008 en ce qui concerne le rapport sur
2 l'option de mesurage net et sous la cote C-GRAME-
3 0011 en ce qui concerne le tarif DP et la gestion
4 de la demande en puissance en réseau autonome,
5 c'est exact?

6 Mme NICOLE MOREAU :

7 R. Oui.

8 Q. **[49]** Avez-vous des modifications à y apporter?

9 R. Non, je n'ai pas de modifications.

10 Q. **[50]** Donc, vous les adoptez pour valoir comme votre
11 témoignage en la présente instance?

12 R. Oui.

13 Q. **[51]** Merci. Madame Poch, vous avez également
14 collaboré à la rédaction du mémoire portant sur le
15 tarif DP et la gestion de la demande en puissance
16 en réseau autonome déposé sous la cote C-GRAME-
17 0011?

18 Mme VALENTINA POCH :

19 R. Oui.

20 Q. **[52]** Avez-vous des modifications à y apporter?

21 R. Non.

22 Q. **[53]** Non. Donc, vous l'adoptez pour valoir comme
23 votre témoignage?

24 R. Oui.

25 Q. **[54]** Je vous remercie, je vais vous laisser

1 procéder à la présentation.

2 Mme VALENTINA POCH :

3 R. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Excusez-moi, Maître Paquet, voulez-vous coter la
6 présentation?

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Oui, effectivement. On a transmis une copie papier
9 de la présentation qui va être cotée sous C-GRAME-
10 0014.

11

12 C-GRAME-0014 : Présentation du GRAME

13

14 (10 h 44)

15 Mme VALENTINA POCH :

16 Alors bonjour, Madame la Présidente, Madame,
17 Monsieur les Régisseurs. D'entrée de jeu, je tiens
18 à m'excuser si j'ai une voix un peu caverneuse et
19 que je tousse. Donc, c'est la période des Fêtes,
20 mais c'est aussi la période de tout ce qui vient
21 avec, à côté. Donc, je serai donc accompagnée de
22 Madame Nicole Moreau qui fera une grande partie de
23 la présentation d'aujourd'hui.

24

25

Les sujets qui seront abordés sont les
suivants. Ce sont le tarif DP, la gestion de la

1 demande en puissance en réseau autonome, un bref
2 survol sur ce sujet, le mesurage net en réseau
3 autonome. On parlera ensuite de l'autoproduction
4 avec la microproduction et on complétera avec un
5 court mot sur TEQ.

6 Donc, peut-être juste avant d'entrer dans
7 le vif du sujet, je tiens à souligner quand même le
8 changement d'attitude d'Hydro-Québec,
9 particulièrement dans ce dossier. On sent une plus
10 grande ouverture et collaboration notamment au
11 niveau des réponses qu'on a obtenues au niveau des
12 panels et intervenants. On apprécie ce changement
13 parce que ça nous permet vraiment d'étoffer notre
14 présentation pour ce cas-ci.

15 Mme NICOLE MOREAU :

16 Alors, j'aborde le premier sujet, le tarif DP.
17 Peut-être avant d'entrer dans ce sujet-là,
18 j'aimerais quand même énoncer les intérêts du
19 GRAMME d'aborder les questions du tarif DP. On sait
20 que la demande en puissance, c'est un sujet qui
21 préoccupe le GRAMME. Pourquoi? Parce que lorsque
22 les besoins en puissance du plan
23 d'approvisionnement du Distributeur augmente, on
24 voit se poindre des besoins en nouveaux
25 approvisionnements. On a vu avec la centrale de

1 TCE, que des groupes environnementaux, dont le
2 ROEÉ, se sont finalement avancés pour affirmer,
3 pour dire : « Bien, allons vers la gestion de la
4 demande. Faisons quelque chose pour réduire la
5 demande en puissance au lieu d'aller vers des
6 nouveaux approvisionnements. » Donc, c'est
7 l'intérêt du GRAMME et c'est pour lequel on s'est
8 penché sur cette question-là.

9 Là, je vous ai remis les objectifs,
10 finalement, des modifications proposées. On a noté
11 l'amélioration du signal de prix en puissance dès
12 les premiers kilowattheures (kWh) et incité la
13 clientèle à mettre en place des moyens pour gérer
14 leur puissance. Donc, au départ, on trouvait ça
15 vraiment très intéressant comme énoncé. Mais là, on
16 se posait la question : « Est-ce que le calibrage
17 proposé va vraiment atteindre ces objectifs? »
18 Donc, on s'est penché là-dessus dans notre rapport.

19 On a noté, on a résumé les constats qu'on a
20 faits. C'est-à-dire que cinquante-huit pour cent
21 (58 %) des clients sont avantagés, caractérisés par
22 un fort FU, qu'importe le rappel de puissance. Ça
23 favorise aussi les clients qui consomment au-delà
24 de cent kilowatts (100 kW) par an, peu importe leur
25 appel de puissance parce que, finalement, on

1 améliore le signal de prix dès le premier kilowatt
2 (kW), mais le fait que l'on consomme beaucoup et
3 que la première tranche du tarif et un tarif moins
4 élevé est plus loin, au-delà de dix mille kilowatts
5 (10 000 kW), bien, à ce moment-là, on se trouve à
6 annuler finalement le signal de prix de la
7 puissance par la bande.

8 Donc, il est certain...on a vu le
9 Distributeur dire : « Oui, mais c'est certain que,
10 vu qu'il y a un signal de puissance dès le
11 début, ». Il y a des clients qui pourraient dire :
12 « Je vais vouloir aussi économiser plus », puis
13 installer des équipements, je veux dire, des
14 mesures de mitigation pour réduire mon appel de
15 puissance parce que je vais économiser encore plus.
16 Mais par contre, si on parle d'un signal de
17 puissance...je veux dire un signal de prix, ce
18 n'est pas ce qui est transmis au départ par rapport
19 à la facture, quand on regarde la facture.

20 Donc, on a noté qu'il y a quarante-deux
21 pour cent (42 %) des clients qui sont désavantagés.
22 Et ça se trouve être les clients qui consomment
23 moins que cent kilowattheures (100 kWh) par année,
24 puis ça se trouve être les clients qui sont
25 caractérisés par des faibles appels de puissance ou

1 un faible FU ou les deux.

2 Donc, on vous a résumé nos préoccupations.

3 On a l'impression que l'objectif de réduire la
4 puissance appelée ne semble pas atteint. À la fois
5 pour les clients qui consomment plus que cent
6 kilowattheures (100 kWh) par année. Puis aussi pour
7 les clients qui sont désavantagés par le tarif DP,
8 dont le tarif DP n'est pas optimal. Donc, ces
9 clients-là vont pouvoir transférer à d'autres
10 tarifs. Donc, l'objectif d'inciter ces clients-là à
11 bouger dans le tarif DP n'est pas nécessairement
12 atteint.

13 (10 h 49)

14 On a noté aussi que, ce qu'on voulait vous
15 soumettre des mesures de mitigation, on parle de
16 petits clients qui sont plus impactés. Donc, est-ce
17 que, finalement, est-ce que les coûts
18 d'investissement ne vont pas être un frein
19 commercial à l'amélioration de la gestion des
20 charges des petits clients? Donc, les avantages
21 coût-bénéfice restent à démontrer.

22 Donc, le GRAME, on a réfléchi à la
23 question, finalement, qu'est-ce qui se passe avec
24 le tarif DP. Quand on a cinquante-huit pour cent
25 (58 %) des clients désavantagés, on a un calibrage

1 tarif DP. Ça implique la récupération des coûts par
2 quelqu'un d'autre, donc par la présence des clients
3 désavantagés. Et là, s'il y a une partie de ces
4 clients-là qui s'en vont ailleurs, l'autre partie
5 qui... ils n'iront peut-être pas finalement dans
6 des mesures de mitigation, mais ils vont quand même
7 payer pour le tarif, ils vont compenser les
8 avantages des cinquante-huit pour cent (58 %) des
9 clients qui sont avantagés.

10 Il reste que le transfert de clients vers
11 d'autres tarifs plus optimaux, ça risque d'avoir
12 un... de créer un déséquilibre du calibrage du
13 tarif DP. Donc, la récupération par la bande des
14 coûts par l'ensemble de la clientèle, on sait que
15 le Distributeur ajuste ses tarifs de manière
16 uniforme depuis quelques années, bien que la Régie
17 peut aussi en décider autrement, faire des
18 ajustements ciblés.

19 Je vous amène à ma dernière planche,
20 excusez-moi, pour ça. Je vous inviterai à changer
21 l'ordre. Je vais d'abord vous donner notre première
22 recommandation qui se trouve être au paragraphe 2.

23 Le GRAME recommande à la Régie de
24 refuser l'ajustement du seuil de la
25 première tranche et la facturation de

1 puissance dès le premier

2 kilowattheure.

3 Donc, la demande présente au dossier. On voit qu'il
4 y a des liens entre le seuil, le seuil de la
5 première tranche puis la facturation en puissance
6 dès le premier kilowatt, parce que ça avantage
7 certains clients qui vont transférer. Donc, il y a
8 un lien à considérer. Au début, on pensait, bien,
9 allons-y quand même avec la facturation de la
10 puissance dès le premier kilowattheure. Mais là, on
11 n'est pas convaincu qu'on doit procéder tout de
12 suite. On a écouté maître, votre procureur poser la
13 question : Est-ce qu'on ne devrait pas finalement
14 réfléchir un peu plus avant de conclure là-dessus?
15 Et on est d'accord avec ça.

16 Par contre, si la Régie décidait tout de
17 même de procéder avec la demande du Distributeur,
18 on pense qu'il y a peut-être une solution de
19 mitigation qui pourrait réduire, améliorer
20 finalement le tarif DP, tel qu'il est là. C'est-à-
21 dire si on gardait les coûts, les coûts du tarif
22 DP, on les gardait dans le tarif DP, donc ça
23 implique qu'il faut séparer le tarif DP du
24 regroupement des clients domestiques pour le calcul
25 du coût de service.

1 À ce moment-là, comme il y a des clients
2 qui vont avoir transféré, ils vont être partis avec
3 les revenus requis qu'ils auraient dû mettre dans
4 ce tarif-là. C'est les clients désavantagés qui
5 vont partir. Les clients avantagés vont rester en
6 grand nombre. Mais à un moment donné, il va falloir
7 en payer les coûts de ce tarif-là. Donc, on dit, si
8 on suit le tarif DP attentivement par rapport aux
9 coûts, à ce moment-là, on va pouvoir peut-être
10 ajuster le tarif de la première tranche,
11 l'augmenter ou agir sur... je ne sais pas, il y
12 aura peut-être d'autres choses de proposées. Mais
13 ça pourrait compenser le problème puis inciter
14 peut-être les clients qui ont été très avantagés à
15 être moins avantagés puis à faire de la gestion de
16 la demande. Donc, c'est quand même une
17 recommandation qu'on dirait subsidiaire.

18 Ah oui, je voulais rajouter qu'on a noté
19 quelque chose, que l'UPA a mentionné dans sa
20 présentation, puis c'est assez important de
21 peut-être le reprendre, on trouve ça à la pièce
22 A-063 en page 202, l'UPA mentionnait que donc c'est
23 eux qui subissent les impacts les plus importants
24 de ce tarif DP. Ils sont quand même nombreux en
25 termes de clients, mais ils pèsent peu dans la

1 pointe hivernale. Donc, on voit que l'objectif de
2 transmettre un signal de prix en puissance aux
3 grands consommateurs, donc aux clients qui
4 impactent la demande en puissance à la pointe du
5 réseau ne semble pas rencontré avec le calibrage
6 actuel du tarif. Je passe la parole à ma collègue.

7 (10 h 54)

8 Mme VALENTINA POCH :

9 R. En réseaux autonomes, bon, les défis, on voit, sont
10 toujours très présents. On constate qu'Hydro-Québec
11 mise essentiellement depuis plusieurs années sur
12 des campagnes de sensibilisation soit des mesures
13 dites comportementales ou volontaires en raison
14 d'un manque d'infrastructure de communication pour
15 la gestion des charges à distance, mais aussi du
16 contexte particulier des réseaux autonomes, comme
17 l'a bien présenté l'ARK, les raisons climatiques,
18 le chauffage essentiellement au mazout, aussi des
19 raisons culturelles aussi.

20 Hydro-Québec confirme que les interventions
21 des campagnes de sensibilisation se poursuivront
22 pour deux mille dix-huit (2018). Mais avons-nous
23 vraiment des résultats? Est-ce vraiment efficient?
24 Quels sont les impacts concrets de cette
25 sensibilisation? Dans les faits, c'est difficile de

1 mesurer, puis les membres du panel 3 nous l'ont
2 confirmé. Est-ce suffisant comme moyen? Il faut
3 vraiment se questionner. Je ne veux vraiment pas
4 minimiser l'importance d'éduquer ou de
5 sensibiliser, mais force est de constater qu'on ne
6 peut pas se fier uniquement sur ce moyen. D'autant
7 plus que la majorité des résidants, en fait, ne
8 sont pas propriétaires, ils ne paient pas leur
9 facture d'électricité, environ quatre-vingt-cinq
10 (85) à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), comme
11 le confirme encore l'ARK.

12 Dans ce contexte où, en plus, il y a une
13 surpopulation dans les maisons, qui fait en sorte
14 que la consommation de l'électricité continue par
15 l'utilisation d'électroménagers. Il faut être en
16 mesure de penser « out of the box », si je peux me
17 permettre avec ces mots-là, pour mettre en place
18 vraiment des mesures plus structurantes.

19 Nous, on a une préoccupation, qu'une force
20 de statu quo se poursuive parce que le défi de
21 gérer des charges en réseau autonome est grand. Et
22 on comprend, là, que chaque réseau a ses propres
23 caractéristiques et que les mesures d'intervention
24 sont difficiles à implanter. Mais en l'absence de
25 programmes de gestion de la demande en puissance,

1 le statu quo ne peut pas se poursuivre. Nous sommes
2 rendus à devoir penser plus globalement et de
3 manière plus structurante et de plus à long terme
4 et non seulement à la pièce.

5 Nous sommes d'avis qu'il faut cibler
6 l'effacement de la demande par l'option de
7 mesurage, mais ça, je laisserai le soin à madame
8 Moreau de développer ce sujet, ou encore la mise en
9 place d'une production parallèle de sources
10 renouvelables soutenues par des unités de stockage
11 pour réduire la pointe en puissance de ces réseaux
12 pour éviter que l'on en arrive à ajouter de
13 nouvelles génératrices pour ces communautés.
14 D'autant plus que l'on sait que, pour plusieurs de
15 ces communautés, bien, la démographie est en forte
16 croissance. Il faut penser à long terme, mais le
17 long terme n'est pas si loin que ça non plus.

18 Je fais un parallèle aussi pour souligner
19 que nous sommes heureux du projet pilote qui se
20 déploie eu village Quaqtqaq. Nous croyons que c'est
21 vraiment un pas dans la bonne direction et pensons
22 que c'est une bonne opportunité pour analyser le
23 potentiel sur une base de plus long terme.

24 Mme NICOLE MOREAU :

25 R. Alors, je vous invite à changer de sujet. Un sujet

1 qui poursuit la gestion de la demande, les
2 préoccupations du GRAME sur la gestion de la
3 demande en réseau autonome... en puissance, pardon.
4 Donc, le GRAMME, on est d'avis que les
5 modifications proposées par le Distributeur, pour
6 l'option de mesurage net, sont nécessaires. On
7 parle, évidemment, de la banque de surplus en
8 dollars, ça c'est très important.

9 Globalement, nos conclusions sont que ça
10 permet une récupération partielle selon le type de
11 carburant, donc de coûts évités, mais qui seraient
12 raisonnables des coûts d'installation via,
13 justement, parce qu'il y a la présence d'une banque
14 de surplus en dollars.

15 Fait important, ça lance un signal de prix
16 pour l'ouverture d'un nouveau marché. Ça c'est un
17 pas qui est important parce que là, ça... les gens
18 du milieu vont se parler, ils vont commencer à
19 développer des projets, à les regarder, donc ça
20 lance un regard nouveau sur une possibilité
21 nouvelle. Ça, c'est très important de démarrer
22 quelque chose comme ça.

23 Donc, nous, on s'est posé la question :
24 Est-ce que, finalement, quand on compare la facture
25 et le coût de l'alimentation électrique et le coût

1 des installations d'autoproduction, est-ce que ça
2 permettrait au client de réduire son coût total?
3 C'est ça qui est important de savoir. Parce que
4 c'est sûr qu'il va y avoir des précurseurs, des
5 gens qui vont commencer. Ils vont faire l'étude,
6 ils vont du solaire photovoltaïque ou autre chose
7 puis après ça, ils vont se rendre compte : « Ah!
8 Bien non, finalement, ça me coûte bien plus cher »
9 ou « oui, c'est positif ». Donc, si ça coûte
10 vraiment plus cher, l'option de mesurage net va
11 tomber.

12 Donc, toutes ces expériences-là sont à
13 venir, parce que c'est de l'avenir qu'on parle.
14 Mais, nous, on a fait une étude pour avoir un
15 portrait pour voir est-ce que ça fait du sens quand
16 même globalement.

17 (10 h 59)

18 Là, on vous a présenté le meilleur des
19 scénarios qu'on a fait, les conclusions du scénario
20 optimal finalement, c'est évidemment une centrale
21 alimentée avec du diesel arctique à quarante-sept
22 cents le kilowattheure (47 ¢/kWh). Je vais... je
23 vais quand même vous dire, bien noter que les bases
24 de calcul sont une consommation de trente
25 kilowattheures (30 kWh) par jour et ça ne tient pas

1 compte de la facture minimale, puis c'est présenté
2 aussi sous réserve des besoins réels du client par
3 rapport aux installations photovoltaïques. Donc,
4 c'est des hypothèses, là. Il n'y a pas eu de projet
5 pilote encore de mené, puis il va y avoir des
6 nouveaux autoproducteurs bientôt, on saura plus les
7 résultats, mais là, c'est sur cette base-là qu'on a
8 fait nos calculs.

9 Notre conclusion, je vais essayer de vous
10 la résumer, peut-être que ça semblait complexe dans
11 mon rapport. Ce qu'il faut retenir, c'est que le
12 client est avantagé s'il injecte autant ou plus
13 dans le réseau du Distributeur, que l'énergie qu'il
14 va consommer parce qu'il y a un coût à l'énergie
15 qu'il consomme. C'est sûr que s'il en produit
16 beaucoup, beaucoup, puis finalement ça lui coûte
17 très cher puis il ne la consomme pas, puis la
18 banque de surplus n'est pas remboursable, là, il y
19 a toutes sortes de scénarios qui peuvent se
20 présenter. Mais dans un scénario... globalement,
21 nous autres, nos conclusions c'est que quand il
22 injecte autant ou plus que ce qu'il consomme,
23 grosso modo, il y a quand même un certain avantage
24 à aller dans cette direction-là. Donc, on est quand
25 même confiant qu'il pourrait y avoir développement

1 du mesurage net avec l'option qui est là. On avait
2 certains bémols, qu'on a exprimés assez longuement.
3 Je ne vous ramènerai pas l'ensemble de ces bémols-
4 là.

5 Mais il y a peut-être une chose qui nous a
6 accrochés un peu plus en écoutant le témoignage de
7 l'Administration régionale de Kativik. Il faut
8 comprendre, on a une limite des conditions
9 d'admissibilité pour la puissance maximale, ça on
10 en a parlé dans notre rapport. On constate que
11 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la
12 clientèle ne paie pas leur facture directement,
13 donc ça nécessite nécessairement l'implication des
14 communautés sur une base plus élargie que la limite
15 de production de l'option 3 actuelle. Ça va être
16 important.

17 L'ARK mentionnait aussi que, bon, elle
18 nommait, entre autres, l'Office municipal
19 d'habitation de Kativik qui gère quatre-vingt-cinq
20 pour cent (85 %) du parc mobilier. Elle nommait les
21 commissions scolaires, la Régie de la santé. L'ARK
22 mentionnait aussi que la préoccupation première de
23 l'Office national de l'habitation, c'est évidemment
24 de fournir les habitations... je vous dirais à la
25 population, c'est pas tant de l'efficacité

1 énergétique. Donc si on regarde d'un point de vue
2 commercial, il va falloir que l'offre soit vraiment
3 très avantageuse pour que les organismes qui paient
4 la facture deviennent intéressés à dire : bien,
5 dans mon bilan total à la fin de l'année, ça va me
6 coûter moins cher. Je vais pouvoir dégager un
7 surplus puis faire autre chose avec dont l'offre
8 commerciale du mesurage net peut m'intéresser.

9 Donc face à ça, le GRAME déplore que le
10 Distributeur n'ait pas rencontré au préalable les
11 intervenants des réseaux autonomes pour discuter de
12 ça. Ça aurait été intéressant que ce soit fait. On
13 pense que peut-être que l'audience ici c'est pas un
14 forum suffisant pour aller détecter ce genre de
15 problème-là et le faire ressortir pour négocier
16 peut-être des limites de productions qui auraient
17 été différentes, tout en respectant le cinq pour
18 cent (5 %) global. Mais par individu puis
19 localement, peut-être que là il aurait pu y avoir
20 des assouplissements à l'option de mesurage net.

21 Donc, je poursuis avec... là, on a vu qu'il
22 y avait une ouverture pour la microproduction pour
23 le solaire photovoltaïque. Je ne reprends pas tout
24 ce qu'il y a dans l'acétate, mais simplement pour
25 vous rappeler les objectifs. On s'en va quand même

1 dans la même direction. S'il n'y avait pas de
2 microproduction, il faudrait qu'il y ait de
3 l'autoproduction en plus grande quantité. Il faut
4 qu'il y a un ou l'autre ou les deux. C'est sûr
5 qu'il ne faut pas substituer un à l'autre, mais on
6 pense que ça peut quand même se faire en harmonie.

7 Et les objectifs, c'est évidemment de
8 mettre en place des moyens de réduire la
9 consommation de mazout, de réduire les coûts
10 associés puis les émissions de gaz à effet de
11 serre, ça va de soi. Si on va plus dans la
12 microproduction, ce serait réduire l'ampleur des
13 installations de production thermique, donc agir
14 sur la demande, puis inciter l'effacement de la
15 demande au même titre que la gestion de la demande
16 en puissance et de l'option interruptible.
17 J'aimerais revenir sur ce point-là dans deux
18 acétates, en fait.

19 (11 h 04)

20 Donc, pour illustrer la nécessité de
21 réduire la pointe des réseaux autonomes, on a
22 converti en courbes les données qui ont été
23 fournies par le Distributeur pour trois villages au
24 nord du 53e. On avait tous les villages mais on a
25 fait un exercice pour trois villages pour voir si

1 ça s'apparentait les courbes en fonction du nombre
2 d'individus qui, c'est-à-dire de la population et
3 de la puissance appelée.

4 Donc, on l'a fait pour le premier (1er)
5 janvier deux mille quinze (2015) puis le premier
6 (1er) juin pour avoir l'été et l'hiver et pour les
7 fins de l'illustration aujourd'hui, on a rajouté le
8 village de Quaqtq au réseau de Kuujjuaq. Donc, on
9 voit que les courbes sont assez semblables. Ça
10 démontre des besoins additionnels.

11 Donc on voit, si on pouvait faire soit de
12 la gestion de la demande ou soit de l'effacement de
13 la demande, sur ce réseau-là, ça serait très
14 intéressant. J'ai parlé tout à l'heure de l'option
15 interruptible. On sait que l'option interruptible,
16 bien, les gens soit ils déplacent leur production,
17 soit ils utilisent d'autres moyens d'avoir de la
18 puissance ou de l'énergie par leur propre
19 production, souvent thermique ou mazout ou autre
20 chose. Donc, ils ont des équipements à part, donc
21 ils font leur production. Mais là, ils reçoivent du
22 financement pour faire de l'effacement. Et c'est là
23 qu'on a des interrogations concernant
24 l'amélioration du mesurage net en réseau autonome
25 et c'est pourquoi on va vous demander des suivis

1 détaillés parce que, imaginez quelqu'un qui
2 s'efface complètement de la demande, ça veut dire
3 qu'il ne va pas injecter dans le « worst case
4 scenario » pour le client qui fait de
5 l'autoproduction, là. Mais il se retrouve,
6 finalement, à faire de l'effacement de la demande,
7 à s'interrompre puis, finalement, à ne pas
8 recevoir, finalement, de rémunération pour son
9 effacement.

10 Donc, il y a tout ça dans les réseaux
11 autonomes, surtout avec les coûts d'alimentation
12 pour le carburant. C'est quelque chose de sensible
13 auquel il va falloir faire attention dans l'avenir
14 si on veut suivre l'option de mesurage net.

15 Là, je ne reprends pas, ce qu'on a mis là
16 c'est simplement pour résumer. On voit qu'on ne
17 prétend pas, évidemment, que l'option de mesurage
18 net peut être améliorée dès maintenant parce qu'on
19 a besoin de plus d'informations. Ça prendrait,
20 évidemment, si on modifie la limite de production,
21 ça prendrait l'engagement du client. Si on
22 rembourse aussi la banque de surplus, mais là, il
23 va peut-être falloir réduire le coût offert de
24 quarante-sept cents (47 ¢) peut-être à quarante
25 cents (40 ¢) ou à trente-cinq cents (35 ¢).

1 Il va falloir recalibrer si on change des
2 choses de l'option qui est offerte pour s'assurer
3 que c'est une option qui reste gagnante-gagnante à
4 la fois pour le Distributeur, l'ensemble de la
5 clientèle. On n'est pas là pour augmenter les
6 déficits des réseaux autonomes.

7 Alors, peut-être un petit mot sur la
8 microproduction. C'est très intéressant parce qu'on
9 a suivi de près ce qui s'en vient pour les appels
10 d'offres et on constate que ça ne sera probablement
11 pas tous les réseaux autonomes qui vont avoir accès
12 à des ressources renouvelables pour se convertir.
13 Alors, c'est d'autant plus important de bouger
14 rapidement. On sait que deux mille vingt (2020), ça
15 s'en vient vite pour le cas des appels d'offres.

16 Maintenant, je reviens simplement au
17 mesurage net, nos recommandations. On recommande un
18 suivi détaillé des quantités produites et de
19 l'impact sur les besoins en puissance par réseau
20 ainsi que des économies de carburant réalisées. Je
21 viens de vous le mentionner, ça pourrait être le
22 cas que les clients s'effacent puis consomment la
23 plupart de leur production. Donc, on se retrouvait
24 avec aucune rémunération pour l'effacement du
25 client.

1 Donc, c'est important de comprendre la
2 mécanique quand ça va s'installer dans les réseaux
3 autonomes, comment ça va se passer. Puis
4 finalement, ça risque de tomber à l'eau si les
5 clients se rendent compte que ça coûte bien cher.
6 Le bouche à oreille, ça va vite dans ces réseaux-là
7 et ça ne va plus bouger. Si on veut que
8 l'autoproduction prenne de l'essor, il va falloir
9 regarder ça attentivement. Et aussi par catégorie
10 de coûts évités parce que là, on va voir l'impact,
11 on va pouvoir identifier l'impact commercial, la
12 variabilité des coûts évités reconnus. Il ne
13 s'agira pas de savoir qui est un autoproducteur
14 puis dans quel réseau exactement, mais de qui est
15 un autoproducteur puis dans quel réseau exactement,
16 mais de comprendre cette mécanique-là par rapport
17 aux coûts évités.

18 (11 h 09)

19 Dans notre rapport, on recommandait un
20 projet pilote, c'était pour calibrer un prix
21 d'achat cible incluant le stockage d'énergie pour
22 assurer la fiabilité. Donc, on proposait des
23 modifications mais on disait : « C'est trop tôt, il
24 faut y aller en projet pilote avant si on veut
25 modifier l'option de mesurage net. » Là on a eu

1 l'annonce du Distributeur, on est très heureux de
2 ça. Et là on vous demande, par rapport à ce projet
3 pilote là, un suivi détaillé des résultats. Non
4 seulement parce que les délais sont courts compte
5 tenu des appels de propositions mais aussi c'est un
6 suivi qui permettrait, si la microproduction ne
7 démarre pas pour les appels d'offres, si finalement
8 le Distributeur décide de ne pas aller avec la
9 microproduction solaire photovoltaïque, bien, on va
10 avoir les informations nécessaires pour pouvoir
11 mieux calibrer le mesurage net. Ou ça peut service
12 aux deux aussi.

13 Donc, je termine avec mon dernier sujet. On
14 avait une préoccupation qu'on aimerait... en tout
15 cas, qu'on voulait vous soumettre. Alors, j'ai
16 trois extraits du dossier R-4018, qui sont sur les
17 planches 14 et 15. Je vais vous faire un petit
18 résumé, je ne vais pas vous lire ça mais Gaz Métro
19 énonce... fait une demande d'approbation de ses
20 programmes et budgets en tenant du contexte
21 législatif en vigueur, soit la venue de TEQ et du
22 plan directeur.

23 En résumé, Gaz Métro souligne qu'il doit
24 poursuivre ses activités en efficacité énergétique,
25 donc ses programmes, il doit avoir des budgets pour

1 pouvoir les administrer. Et dans l'intérim de
2 l'étude et l'approbation de ces derniers, ces
3 programmes-là, dans le cadre de l'étude du plan
4 directeur mais il propose de reconduire... c'était
5 la proposition de Gaz Métro, là, mais il propose de
6 reconduire l'ancien PGEÉ, donc il n'a pas déposé
7 ses programmes à la Régie comme le Distributeur a
8 fait. Et il demande juste, simplement, à approuver
9 des montants.

10 Parce que, de son avis, finalement, ça va
11 se faire... l'étude de ces programmes-là va se
12 faire dans le cadre du dépôt du dossier par TEQ.
13 Premièrement, on n'est pas contre que le
14 Distributeur ait déposé ses propres programmes, on
15 pense que c'est légitime que la Régie prenne de
16 l'avance et les regarde et examine tout ça dans son
17 entier au lieu de... à la fin de l'année, de se
18 retrouver avec tout le « package deal » de tous les
19 programmes pour les examiner. On trouve que c'est
20 une bonne opportunité.

21 Je vous amène à l'autre... Donc, notre
22 point, ce n'est pas celui-là. Et là Gaz Métro
23 propose des mécanismes d'ajustement. Donc, ce qu'il
24 dit c'est que, suite à la décision du plan
25 directeur, il va communiquer avec la Régie pour lui

1 énoncer les écarts anticipés entre le dossier
2 tarifaire puis l'apport financier. Peut-être qu'on
3 trouve ça un peu compliqué comme démarche. Donc, on
4 se posait la question, on a l'impression qu'il va y
5 avoir vraiment... il va y avoir un chevauchement
6 entre deux modes réglementaires d'approbation pour
7 les programmes et les budgets.

8 De ce qu'on en comprend, et là vous me
9 corrigerez si on fait erreur, il y a un dépôt à la
10 Régie par TransÉnergie Québec du plan directeur, en
11 deux mille dix-huit (2018), qui va inclure les
12 programmes du PG du Distributeur, qui sont
13 présentement à l'étude au dossier pour l'année
14 projetée, finalement, donc au dossier R-4011. Donc,
15 le GRAME vous émet comme une idée, là, c'est une
16 suggestion, peut-être que ce serait une idée de
17 plutôt aller vers une approbation provisoire des
18 budgets et des programmes puis ça permettrait au
19 Distributeur de poursuivre ses initiatives puis à
20 la Régie, au besoin, d'ajuster les budgets accordés
21 sans aller vers les comptes de frais reportés ou
22 d'autres mécanismes. Donc, on voulait simplement
23 vous faire part de nos préoccupations à ce sujet.
24 Merci beaucoup.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Paquet.

3 Me GENEVIÈVE PAQUET :

4 Merci, ça complète la présentation du GRAME.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie beaucoup. Est-ce qu'il y a des
7 intervenants qui souhaiteraient contre-interroger
8 les témoins du GRAME. Je n'en vois pas. Maître
9 Fraser, avez-vous des questions?

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Non, je n'ai pas de question. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Pas de question. Maître Gariépy? Il n'y aura pas de
14 question non plus de la part de la formation. Je
15 vous remercie beaucoup, vous êtes libérées avec nos
16 remerciements. Je vous remercie beaucoup.

17 (11 h 14)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On va passer avec le témoignage de SÉ. Ça va,
20 Maître Neuman?

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui. Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui.

25

1 PREUVE DE STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES

2

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Bonjour Mesdames les Présidentes. Bonjour Monsieur
5 le Régisseur. Bonjour Maîtres de la Régie.

6 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques. Nous
7 avons comme témoin monsieur Jacques Fontaine qui
8 est prêt à être assermenté.

9

10 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce quinzième (15e)
11 jour du mois de décembre, A COMPARU :

12

13 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
14 place d'affaires au 10946, avenue de Rome, Montréal
15 (Québec);

16

17 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, dépose et dit :

19

20 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Q. [55] Oui. Alors, Monsieur Fontaine, je vous
22 demanderais d'abord d'identifier les quatre
23 documents suivants qui sont SÉ-0001, Documents 1,
24 2, 3 et 4, respectivement C-SÉ-0009, 0012, 0015,
25 0016. Alors, le premier, c'est votre rapport

1 principal sur la cause tarifaire deux mille dix-
2 huit, deux mille dix-neuf (2018-2019) d'Hydro-
3 Québec Distribution. Le second, c'est un amendement
4 à ce rapport. Le troisième, c'est un rapport
5 complémentaire sur les économies d'énergie
6 tendancielle et le quatrième, c'est un document
7 relatif aux coûts de missions d'assistance d'Hydro-
8 Québec Distribution. Est-ce que vous reconnaissez
9 ces quatre documents comme ayant été préparés par
10 vous ou sous votre supervision?

11 M. JACQUES FONTAINE :

12 R. Oui, je les reconnais.

13 Q. **[56]** Merci bien. Alors, Monsieur Fontaine, je vais
14 d'abord traiter des charges d'exploitation du
15 Distributeur et je vais vous demander si votre
16 analyse de ces charges vous avait permis de
17 constater certaines particularités quant au poste
18 de dépenses sur la récupération des coûts?

19 R. Oui. Nous avons constaté que, de deux mille douze
20 (2012) à deux mille dix-sept (2017), la rubrique
21 « Récupération des coûts » a toujours été sous-
22 évaluée. La probabilité à priori qu'un tel
23 événement se produise est de moins de un sur
24 soixante-quatre (1/64). Alors, c'est... Et la
25 moyenne des sous-évaluations est de l'ordre de

1 quinze millions de dollars (15 M\$).

2 Alors, nous avons donc recommandé dans
3 notre rapport, le rapport principal, qu'une
4 correction de l'ordre de huit millions (8 M\$) soit
5 ajoutée au montant prévu en récupération des coûts,
6 ce qui contribuerait à compenser la croissance des
7 coûts de sept virgule huit millions de dollars
8 (7,8 M\$) des autres activités de base du
9 Distributeur entre deux mille seize (2016) et deux
10 mille dix-huit (2018), telles qu'elles apparaissent
11 à ses charges d'exploitation prévues à la pièce B-
12 0025, HQD-8, Document 1, tableau 2, page 7.

13 En audience, les représentants du
14 Distributeur ont cependant affirmé que le poste de
15 récupération des coûts était assimilable à un vase
16 communicant avec les dépenses, de sorte que si les
17 récupérations augmentaient, les dépenses
18 augmenteraient également.

19 D'après nous, cette affirmation du
20 Distributeur n'est pas tout à fait exacte. En
21 effet, une partie importante du poste de
22 récupération des coûts est relative aux missions
23 d'aides aux réseaux voisins qui ont générés
24 annuellement des remboursements de coûts de l'ordre
25 de cinq à seize virgule cinq millions (5-16,5 M\$),

1 avec un montant moyen et médian de plus de huit
2 millions de dollars (8 M\$), mais que le
3 Distributeur prévoit toujours annuellement zéro
4 million. Nous avons déposé un tableau sous la cote
5 C-SÉ-0016, SÉ-0001, Document 4.

6 Or, ces remboursements touchent
7 essentiellement les charges salariales des employés
8 prêtés par le Distributeur pour assister les
9 réseaux voisins et qui auraient eu à être payés
10 même s'il n'y avait eu aucune mission à l'étranger.
11 Les seuls coûts qui n'auraient pas eu à être payés
12 sont leurs frais de déplacement et de séjour et
13 peut-être quelques heures supplémentaires. Il est
14 donc très pertinent d'avoir, dans chaque dossier
15 tarifaire, une prévision annuelle autre que le zéro
16 des récupérations de coûts pouvant y être
17 associées.

18 À titre comparatif, nous notons que la
19 moyenne et la médiane de plus de huit millions
20 (8 M\$) associés à cette récupération de coûts est
21 équivalente à la provision pour pannes majeures
22 qu'Hydro-Québec Distribution inscrit dans son
23 revenu requis, tel qu'il ressort de la pièce B-
24 0020, HQD-5, Document 1, page 6.

25 (11 h 19)

1 Q. [57] Merci, Monsieur Fontaine. Ma seconde question
2 porte sur le PGEÉ. Qu'est-ce que votre analyse des
3 budgets accordés et réalisés du PGEÉ du
4 Distributeur vous a permis de conclure?

5 R. Plusieurs choses. La première, c'est que nous
6 constatons que depuis deux mille douze (2012) les
7 budgets autorisés pour le PGEÉ ont été divisés par
8 deux, passant de deux cent dix-neuf millions
9 (219 M\$) à cent cinq millions (105 M\$). De plus, le
10 Distributeur a systématiquement sous-dépendé les
11 montants autorisés. Les écarts varient de soixante-
12 trois millions (63 M\$) et vingt millions (20 M\$)
13 sur la période deux mille douze-deux mille dix-sept
14 (2012-2017). Ils sont en moyenne de quarante et un
15 virgule six millions (41,6 M\$).

16 La moyenne des gains en efficacité
17 énergétique en gigawattheures ajustée annuellement
18 par le PGEÉ d'Hydro-Québec Distribution est elle
19 aussi en baisse constante d'une année à l'autre, se
20 situant maintenant autour de cinq cents
21 gigawattheures (500 Gwh), ce qui représente zéro
22 point trois pour cent (0,3 %) des ventes. Nous
23 sommes donc très loin du un pour cent (1 %)
24 d'accroissement annuel d'efficacité énergétique
25 prôné par le décret d'orientation sur la Politique

1 énergétique du gouvernement.

2 Hydro-Québec Distribution argumentait qu'il
3 y avait eu transformation de marché. Mais la
4 vérification que nous avons effectuée à la pièce C-
5 SÉ-0015, SÉ-1, Document 3 montre que l'efficacité
6 énergétique tendancielle a été révisée à la baisse,
7 de façon majeure à l'époque où le Distributeur
8 l'évaluait encore. De plus, la consommation moyenne
9 d'électricité par abonné domestique est en
10 croissance depuis deux mille douze (2012) et non
11 pas en baisse.

12 Il nous semble donc qu'Hydro-Québec
13 Distribution doit dès à présent prendre ses
14 responsabilités et préparer aux fins de sa cause
15 tarifaire de deux mille dix-huit-deux mille dix-
16 neuf (2018-2019) un redressement majeur de la
17 hausse de son plan global en efficacité
18 énergétique, lequel pourrait être étudié par la
19 Régie lors des audiences de février deux mille dix-
20 huit (2018) du présent dossier pour une entrée en
21 vigueur au moins d'ici le premier (1er) avril deux
22 mille dix-huit (2018).

23 Il serait, d'après nous, imprudent
24 d'attendre passivement le dépôt du plan directeur
25 quinquennal de l'organisme Transition énergétique

1 Québec, puisque la date d'approbation finale de ce
2 plan par la Régie est incertaine, comme le souligne
3 d'ailleurs la récente décision D-2017-135 du
4 dossier R-4018-2017, en paragraphe 51. Il est aussi
5 évident que le plan directeur de transition
6 énergétique Québec ne sera pas adopté avant la date
7 de son début, qui est fixé au premier (1er) avril
8 deux mille dix-huit (2018).

9 Par ailleurs, j'ai participé à une partie
10 de la consultation publique de TEQ en vue de son
11 plan directeur en novembre deux mille dix-sept
12 (2017) et j'ai pu constater que malgré la proximité
13 des échéances, les discussions étaient encore à un
14 stade très préliminaire. Alors qu'il n'y avait
15 aucun budget, aucun programme sur la table, mis à
16 part quelques vagues mesures non quantifiées,
17 exprimées en des termes qualitatifs très généraux,
18 genre : il faut inciter, il faut favoriser, il faut
19 être pour telle, telle chose.

20 De plus, de l'information de base était
21 absente lors de ces consultations. Comme je l'ai
22 exprimé dans ma pièce C-SÉ-0015, SÉ-1, Document 3.
23 Et de toute manière, ce n'est pas TEQ qui va
24 initier la réforme du PGEÉ d'Hydro-Québec
25 Distribution. Si le PGEÉ du Distributeur doit subir

1 un redressement à la hausse, cela ne peut venir que
2 du Distributeur, avec l'appui de la Régie.

3 Dans notre rapport, C-SÉ-0009, SÉ-1,
4 Document 1, nous avons également invité Hydro-
5 Québec Distribution à s'inspirer de la démarche de
6 Gazifère, qui n'a pas attendu Transition
7 énergétique Québec et a préparé elle-même un
8 redressement à la hausse de son PGEÉ pour deux
9 mille dix-huit (2018) au dossier R-4003-2017 phase
10 2.

11 Q. **[58]** Je vous remercie, Monsieur Fontaine. Que
12 pensez-vous de l'augmentation budgétaire de vingt-
13 cinq pour cent (25 %) que le Distributeur demande
14 pour le contrôle de la végétation?

15 (11 h 24)

16 R. Je vais faire comme Marcel-Paul Raymond, je vais
17 citer le temps où j'étais moi-aussi à Hydro-Québec.
18 Alors, lorsque j'étais responsable chez Hydro-
19 Québec de la prévision météo, incluant les épisodes
20 et risques de verglas, vents violents, de vérifier
21 que la variable la plus pertinente pour comprendre
22 l'évolution des pannes causées par le verglas
23 était, selon les régions, davantage les sommes
24 dédiées au contrôle de la végétation plus encore
25 que les variations de durée d'intensité du verglas.

1 La sécurité et la fiabilité du réseau sont, par
2 ailleurs, primordiales pour des motifs
3 environnementaux telles que soulignées par la
4 Commission Nicolet ayant suivi le verglas de mil
5 neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998). Afin
6 d'éviter que les consommateurs, pour leur charge
7 non captive de l'électricité, ne soient tentés de
8 se tourner vers des sources d'énergie plus
9 polluantes ou hésitent à se convertir à partir de
10 telles sources vers l'électricité. Puis, on a même
11 vu des cas où les gens achetaient carrément des
12 génératrices pour tous leurs usages d'électricité
13 parce qu'ils n'avaient plus confiance dans la
14 fiabilité du réseau d'Hydro-Québec. Alors, vu cette
15 importance que nous accordons à la sécurité et la
16 fiabilité du réseau, nous recommandons à la Régie
17 de l'énergie d'accepter le plan d'action de cinq
18 ans proposé par le Distributeur pour améliorer le
19 contrôle de la végétation et rattraper les
20 négligences et insuffisances de dépenses des années
21 passées. Notre expérience professionnelle nous
22 assure que c'est la bonne chose à faire pour
23 diminuer les risques de pannes.

24 Me DOMINIQUE NEWMAN :

25 Q. [59] Merci Monsieur Fontaine. Je vais vous

1 demander, parce que vous en parlez brièvement dans
2 votre rapport, même si ce sera discuté davantage au
3 mois de février, le Distributeur demandera que les
4 coûts de combustibles soient classés en facteur Y.
5 Qu'en pensez-vous?

6 R. Bien, nous serons d'accord que les prix des
7 combustibles sont effectivement hors du contrôle du
8 Distributeur.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vais vous arrêter parce qu'on est effectivement
11 en février. Je vous l'ai mentionné lors de votre
12 contre-interrogatoire. On va passer à une ligne de
13 questions. Merci.

14 Me DOMINIQUE NEWMAN :

15 D'accord. D'accord. Nous référons, dans notre
16 preuve écrite, nous référons à février également.

17 Q. **[60]** Je vous remercie. Monsieur Fontaine, pourquoi
18 êtes-vous perplexe par rapport aux deux objectifs
19 corporatifs du Distributeur qui sont premièrement,
20 la précision de la prévision des ventes, et je lis
21 le texte-là, de cet indicateur :

22 Excluant les effets température
23 et force majeure, tels que les
24 grèves, lock-out, fermetures
25 majeures, écart de livraison

1 Alcan et QIT.
2 Et deuxièmement, l'indicateur qui était la hausse
3 annualisée des ventes au Québec pour les nouveaux
4 contrats signés en deux mille dix-sept (2017)?
5 R. Juste la juxtaposition de ces deux objectifs me
6 rend mal à l'aise parce qu'elle oblige le
7 prévisionniste qui d'après nous devrait être neutre
8 par rapport au niveau de ces prévisions à devenir
9 l'arbitre des objectifs de croissance des ventes
10 d'un collègue. J'ai l'impression qu'à ce moment-là,
11 le prévisionniste devient à la fois l'instructeur
12 puis le pronostiqueur. Et d'après moi, ce n'est pas
13 très sain.

14 Alors, nous recommandons, dans un premier
15 temps, à la Régie de l'énergie, d'inviter le
16 Distributeur, sous peine que la rémunération
17 incitative de ses employés soit partiellement non
18 reconnue dans ses charges, à soustraire de son
19 objectif corporatif de précision, de prévision des
20 ventes, les hausses annuelles de vente liées, et je
21 cite :

22 À de nouveaux contrats 2017, tels
23 qu'ils apparaissent dans le deuxième
24 objectif.

25 Cette soustraction viendrait ainsi se joindre aux

1 autres soustractions déjà écrites quant à cet
2 objectif corporatif et qui sont les grèves, lock-
3 out, fermetures majeures, écarts de livraisons à
4 l'Alcan et à QIT.

5 Lors de la suite du présent dossier, qui
6 sera reconsacrée à la phase 3 de l'établissement du
7 mécanisme de réglementation incitative, nous
8 examinerons si d'autres mesures seront également
9 requises afin d'assurer la cohérence entre les
10 objectifs corporatifs de rémunération incitative et
11 le mécanisme de traitement des écarts de rendement,
12 Le MTER incorporé au mécanisme de règlement
13 incitative MRI en ce qui a trait aux objectifs de
14 vente et de prévision des ventes.

15 Q. [61] Merci Monsieur Fontaine. Et je terminerais en
16 vous demandant si, dans votre longue expérience à
17 Hydro - Québec, si vous avez déjà entendu parler
18 d'amélioration continue et de l'engagement de la
19 haute direction à cet égard?

20 (11 h 30)

21 R. Tout à fait, Défi de performance, mais dans notre
22 temps, ça se traduisait aussi par des contrats
23 client-fournisseur. Alors, il s'agissait de
24 rencontrer nos clients et de trouver à leur fournir
25 leurs besoins et aussi toutes les améliorations

1 qu'eux trouvaient nécessaires.

2 Q. **[62]** Vous avez entendu les propos de monsieur
3 Raymond un peu plus tôt dans cette audience et
4 qu'est-ce que vous en pensez?

5 R. Ah! C'est tout à fait, c'était... c'était
6 certainement avec l'appui de la haute direction que
7 le système Défi performance a été mis en place.

8 Q. **[63]** Je vous remercie beaucoup, Monsieur Fontaine.
9 Qui est disponible pour répondre à d'autres
10 questions.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie beaucoup maître Neuman. Est-ce
13 qu'il y a des intervenants dans la salle qui
14 souhaitent contre-interroger le témoin de SÉ? Je
15 n'en vois pas. Maître Fraser, avez-vous des
16 questions pour le témoin?

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Non. Je n'ai aucune question pour le témoin.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Pas de question. Maître Gariépy?

21 Me ANNIE GARIÉPY :

22 Pas de question.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 La formation n'aura pas de question non plus. Je
25 vous remercie beaucoup et on vous libère avec nos

1 remerciements.

2 M. JACQUES FONTAINE :

3 R. Merci.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Merci beaucoup.

6 DISCUSSION

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie. Alors, on va passer maintenant à
9 la preuve du ROEÉ.

10

11 PREUVE DU ROEÉ

12

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Alors, bonjour Madame la Présidente, Madame la
15 Présidente et Monsieur le Régisseur. Franklin
16 Gertler pour le ROEÉ. On est rendu à la preuve, à
17 notre preuve. Je vous demanderai de penser au fait
18 que c'est vendredi après-midi qui s'en vient et non
19 pas que votre lunch qui se fait attendre.

20 Alors, juste avant de procéder à
21 l'assermentation, j'ai remis deux pièces qu'on
22 pourrait coter. Alors, d'abord, il y a un document
23 auquel monsieur Finet va référer, ça va être le C-
24 ROEÉ-0025 qui se trouve à être un document qui
25 émane de notre client AMC et membre de notre

1 regroupement et ça porte le titre « Le remplacement
2 de l'énergie fossile par une autre ne saurait
3 convenir à la transition des Îles-de-la-Madeleine »
4 et c'est en date, très récent, alors après le dépôt
5 de notre preuve, le vingt-cinq (25) novembre deux
6 mille dix-sept (2017).

7 Et ensuite, beaucoup plus facile, il y a le
8 C-ROEE-0026 qui se trouve à être la présentation de
9 la preuve du ROEE, notre présentation PowerPoint.

10

11 C-ROEE-0025 : Document intitulé « Le
12 remplacement de l'énergie fossile
13 par une autre ne saurait convenir
14 à la transition des Îles-de-la-
15 Madeleine »

16

17 C-ROEE-0026 : Présentation PowerPoint de la
18 preuve du ROEE

19

20 Alors, nous allons, si vous permettez, Madame la
21 Greffière, procéder à l'assermentation des témoins.

22

23 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce quinzième (15e)
24 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

25

1 BERTRAND SCHEPPER, analyste, ayant une place
2 d'affaires au 1085, rue Saint-Jean, Longueuil
3 (Québec);

4
5 JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place
6 d'affaires au 4568, rue Boyer, appartement E,
7 Montréal (Québec);

8
9 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
10 solennelle, déposent et disent :

11
12 (11 h 36)

13 INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Q. **[64]** Très bien. Messieurs, maintenant pour adoption
15 de la preuve. Monsieur Finet, je vous réfère aux
16 documents suivants : le C-ROEÉ-0011 et C-ROEÉ-0013
17 ainsi que le C-ROEÉ-0015, c'est-à-dire les réponses
18 du ROEÉ à la DDR numéro 1 de la Régie. Donc, on a
19 pour le 11 la preuve principale, pour le 13 la
20 preuve complémentaire et le 15 les réponses aux
21 DDR. Est-ce que vous les adoptez pour valoir la
22 portion écrite de votre témoignage aujourd'hui,
23 vous avez préparé ce document-là?

24 M. JEAN-PIERRE FINET :

25 R. Oui.

1 Q. **[65]** Vous les adoptez comme...

2 R. Oui.

3 Q. **[66]** ... pour valoir votre témoignage? Et je pense
4 que vous avez une correction à apporter à la pièce
5 C-ROE-0011, c'est-à-dire la preuve, le premier
6 mémoire?

7 R. Oui. Il faudrait simplement enlever à la page 11
8 deuxième paragraphe troisième ligne, troisième e
9 quatrième lignes les mots « en puissance ». C'est
10 juste ça. C'est mineur.

11 Q. **[67]** C'est au tiers de la page à peu près, c'est
12 ça?

13 R. À peu près, au début de la ligne.

14 Q. **[68]** Qui devrait maintenant se lire donc :

15 Donc, dans le cadre d'une modeste
16 croissance et suite à l'adoption en
17 2016 de la Politique énergétique 2030
18 par le gouvernement du Québec,
19 Hydro-Québec détermine qu'elle doit
20 compenser une partie de la croissance
21 de la demande par de l'efficacité
22 énergétique.

23 Alors on doit barrer les mots « en puissance »,
24 c'est ça?

25 R. C'est ça.

1 Q. **[69]** O.K. Maintenant, je vous réfère également,
2 puis là je comprends vous n'en êtes pas l'auteur,
3 mais je vous réfère simplement aux pièces suivantes
4 qui ont été déposées en cours d'audience, surtout
5 en contre-interrogatoire, c'est-à-dire le
6 C-ROEÉ-0017, 0018, 0019 et 0020, 0021, 0022, 0023
7 et 0024. Est-ce que vous les adoptez pour faisant
8 partie de votre preuve aujourd'hui?

9 R. Oui.

10 Q. **[70]** Très bien. Maintenant, je vous réfère
11 également à la pièce C-ROEÉ-0025, c'est-à-dire le
12 communiqué de presse ou le document de l'AMC que
13 nous venons de coter, ainsi que la présentation,
14 C-ROEÉ-0026 déposée, qu'on vient de déposer. Est-ce
15 que vous les adoptez également comme faisant partie
16 de votre preuve aujourd'hui?

17 R. Oui.

18 Q. **[71]** Merci. Madame la Présidente, je pense qu'on
19 peut faire ça rapidement. Vous avez entendu les
20 questions, Monsieur Schepper. Avez-vous d'autres...
21 Vous avez participé à la préparation du mémoire
22 puis du mémoire complémentaire ainsi que la réponse
23 à la question de la Régie aux DDR?

24 M. BERTRAND SCHEPPER :

25 R. Oui, à toutes les questions.

1 Q. [72] Parfait. À ce moment-là, sans plus tarder,
2 Madame la Présidente, je pense qu'on peut procéder.
3 C'est un peu inusité peut-être comme façon de faire
4 mais on essaie de faire ça rapidement. Merci. Vous
5 pouvez procéder, Monsieur Finet.

6 M. JEAN-PIERRE FINET :

7 R. Bonjour, monsieur et mesdames les régisseurs. On va
8 commencer tout de suite. On va faire ça vite. On
9 sait que vous avez lu la preuve. On va aller à
10 l'essentiel. On a cinq sujets en particulier : les
11 approvisionnements en électricité, ce qui a trait à
12 la puissance; les interventions en efficacité
13 énergétique; la stratégie tarifaire; les coûts
14 évités en réseaux autonomes; et le mesurage net en
15 réseaux autonomes.

16 En termes d'approvisionnements en
17 puissance. La Régie nous a autorisé à intervenir au
18 sujet du bloc de cinq cents mégawatts (500 MW) qui
19 provient de l'Ontario dans le cadre d'un échange
20 entre le Québec et l'Ontario. Parce que, bien qu'on
21 en ait traité dans des causes auparavant depuis
22 deux mille quinze (2015) et que la Régie avait
23 établi qu'Hydro-Québec Distribution en n'était pas
24 partie prenante et que, bon, pour un paquet
25 d'autres raisons aussi, et que cette puissance-là a

1 été utilisée en deux mille quinze (2015), deux
2 mille seize (2016) et donc c'est pour ça qu'on a
3 été autorisé à en traiter. Donc, dans le cadre de
4 la cause 3925, qui visait à avoir recours à
5 Bécancour en période de pointe, nous, on avait
6 suggéré que, bon, un des moyens en alternative à
7 Bécancour, c'est ce bloc de cinq cents mégawatts
8 (500 MW) là. Hydro-Québec Distribution disait que,
9 d'une part, il n'était pas partie prenante à
10 l'entente et, deuxièmement, bien, que c'était
11 simplement pour... seulement pour deux hivers, donc
12 deux mille seize - deux mille dix-sept (2016-2017)
13 et deux mille dix-sept - deux mille dix-huit
14 (2017-2018). Et que, de toute façon, c'était
15 impossible parce qu'il n'y avait pas de marché de
16 puissance avec l'Ontario. Donc, compte tenu de ces
17 faits-là, la Régie a décidé que, bon, il n'y avait
18 pas lieu d'en tenir compte.

19 (11 h 41)

20 On a aussi demandé à Hydro-Québec
21 Transport, dans le cadre de la cause tarifaire d'il
22 y a deux ans, justement par rapport à ce bloc de
23 cinq cents mégawatts (500 MW) là, et Hydro-Québec
24 Transport... TransÉnergie nous a répondu la même
25 chose, qu'il n'était pas partie prenante à cette

1 entente-là.

2 Donc, dans les faits, bien, l'Ontario a bel
3 et bien livré de la puissance au Québec lors de
4 l'hiver deux mille quinze - deux mille seize
5 (2015-2016), et on l'a appris, entre autres, par
6 des documents ontariens. Et ils ont des surplus de
7 puissance aussi en Ontario et garantissent,
8 justement, la livraison de cette puissance-là au
9 besoin jusqu'en deux mille vingt-trois (2023).

10 Donc, on a regardé les arguments d'Hydro-
11 Québec un par un. Donc, la question des parties
12 prenantes. Dans une réponse à nos DDR, Hydro-Québec
13 Distribution confirme bel et bien que le
14 Transporteur a utilisé ce bloc-là pour gérer
15 l'équilibre offre/demande du réseau de transport
16 pendant cet hiver-là. Donc, la pointe de la demande
17 saisonnière découle principalement des activités
18 d'HQD et est due aux consommateurs du Québec et à
19 la chauffe des locaux, là. Ce n'est pas dû à
20 d'autre chose que ça, là, principalement c'est la
21 chauffe des locaux.

22 Hydro-Québec Distribution, c'est de loin le
23 plus gros client d'Hydro-Québec Transport. Et donc,
24 c'est ça, l'intention du législateur était de
25 maintenir l'électricité abordable et fiable pour

1 les consommateurs du Québec et de l'Ontario. Et les
2 consommateurs du Québec sont servis par Hydro-
3 Québec Distribution. Donc, la théorie de dire
4 qu'Hydro-Québec n'est pas partie prenante, elle
5 l'est de façon, là, inévitable.

6 Hydro-Québec, justement, c'est ce qu'on a
7 dit au début, Hydro-Québec, un des arguments, c'est
8 de dire que, de toute façon, c'était seulement pour
9 deux ans. Donc, là on voit que ça a été renouvelé
10 jusqu'à deux mille vingt-trois (2023), avec le
11 renouvellement de l'entente en deux mille seize
12 (2016). L'entente initiale entre les gouvernements
13 de l'Ontario et Québec était en deux mille quatorze
14 (2014).

15 Le postulat, justement, dans l'inexistence
16 d'un marché de puissance. Alors, on a demandé à
17 Hydro-Québec, dans des DDR, comment ça se fait
18 qu'il y a eu un échange de puissance dans l'hiver
19 deux mille quinze - deux mille seize (2015-2016)
20 puisqu'il n'y avait pas de marché de puissance. On
21 nous a dit qu'il y a eu un protocole d'entente
22 spécifique qui a été conclu dans le cadre de cet
23 échange-là. Donc, ce qui démontre que quand on
24 veut, on peut. Même s'il n'y a pas des règles
25 établies de façon définitive.

1 Dans l'état d'investissement deux mille
2 dix-sept (2017) du plan d'approvisionnement
3 d'Hydro-Québec, qui a été déposé tout récemment, il
4 y a une couple de semaines, Hydro-Québec fait état
5 des nouvelles règles qui établissent un marché de
6 puissance en Ontario. Donc, ce critère-là est
7 dorénavant obsolète.

8 Hydro-Québec, aussi, reconnaît maintenant
9 la disponibilité de cette puissance-là accessible
10 par appel d'offres. Je vous réfère au témoignage de
11 monsieur David Murray, la première journée
12 d'audience. Et, enfin, bien, j'ai mis une référence
13 à une portion de rapport de monsieur Marcel-Paul
14 Raymond, avec la FCEI, qui disait que le bilan de
15 puissance en Ontario doit montrer une vente
16 garantie pour l'hiver deux mille seize - deux mille
17 dix-sept (2016-2017) alors que même cinq cents
18 mégawatts (500 MW) peut apparaître aussi comme
19 réception garantie dans le bilan de la zone du
20 Québec. C'était dans le cadre du dernier plan
21 d'approvisionnement.

22 Donc, nous, on recommande... écoutez, je ne
23 sais pas qui disait ça au début de l'audience, là,
24 « If it quacks like a duck and walks like a duck,
25 it's probably a duck ». Écoutez, on a un cinq cents

1 mégawatts (500 MW), il n'est pas virtuel, il est
2 réel, on l'a utilisé, il est au service du Québec.
3 Il ne serait que normal que de le reconnaître. Là,
4 cette année, ça va bien parce qu'on a... avec la
5 décision de ne pas autoriser le programme de
6 conversion, on n'a pas besoin de puissance à court
7 terme, sur les marchés de court terme mais, si ça
8 avait été le cas, il faut calculer qu'on peut avoir
9 accès à ce cinq cents mégawatts-là (500 MW). On
10 continue.

11 (11 h 46)

12 Maintenant, en ce qui a trait aux
13 interventions en efficacité énergétique. Hydro-
14 Québec avait dit dans le cadre de son Plan
15 d'approvisionnement 2014-2023 que, dorénavant, il
16 allait viser à combler le tiers des ventes par des
17 interventions en économie d'énergie. Il donnait à
18 l'époque l'exemple de BC Hydro qui avait dit dans
19 le début des années deux mille (2000), fin quatre-
20 vingt-dix (90), qu'il allait combler le tiers de la
21 demande par de l'efficacité énergétique, qui
22 comprenait de la conversion de toute façon. Mais
23 c'était dans une perspective de croissance des
24 ventes.

25 Là, en ce moment, dans ce cadre-ci, Hydro-

1 Québec de son propre aveu dit que la croissance est
2 anémique, la croissance des ventes est anémique.
3 Donc, c'est comme sortir son voilier quand il n'y a
4 pas de vent. Et en plus on a une politique,
5 l'adoption de la politique énergétique qui, bon,
6 qui parle de l'amélioration de l'efficacité
7 énergétique par quinze pour cent (15 %). Gaz Métro
8 n'est pas tout à fait à un pour cent (1 %). Là,
9 Hydro-Québec, selon ce qu'on calcule, nous,
10 c'est... l'objectif équivaut à un peu moins de...
11 bien, à peu près à un quart de un pour cent des
12 ventes annuelles, soit le quart de ce qui serait
13 requis normalement grosso modo par la politique
14 énergétique.

15 Et l'objectif cette année équivaut à
16 soixante-dix pour cent (70 %) des ventes. Donc, ça
17 vous démontre un peu à quel point l'indicateur
18 d'Hydro-Québec n'est pas convenable, n'est pas
19 réaliste, ne tient pas compte du contexte des
20 ventes actuelles. Donc, on recommande de
21 demander... que la Régie demande à Hydro-Québec
22 d'exprimer ses objectifs d'efficacité énergétique
23 en fonction des ventes annuelles. D'ailleurs, la
24 politique n'est pas basée non plus, la politique
25 énergétique n'est pas basée sur la croissance des

1 ventes, mais plutôt sur l'intensité énergétique.

2 Donc, ce qui s'exprime mieux de façon annuelle.

3 Et aussi, un peu comme nos collègues, entre
4 autres de SÉ-AQLPA... de SÉ, c'est-à-dire, excusez,
5 on demande aussi à ce qu'Hydro-Québec augmente ses
6 efforts en efficacité énergétique en fonction de la
7 politique énergétique et pas strictement en
8 fonction de l'équilibre offre-demande.

9 En ce qui a trait à la nouvelle
10 construction résidentielle. Hydro annonce la fin du
11 programme au trente et un (31) décembre deux mille
12 dix-sept (2017). Bon. On ne peut pas dire qu'on ne
13 l'avait pas vu venir. On l'avait décrit à l'époque
14 comme quoi, finalement, il n'y avait pas de
15 substance à ce programme-là. Et c'est dommage parce
16 que c'est la seule porte d'entrée d'Hydro-Québec
17 qui vise la nouvelle construction résidentielle qui
18 est un marché en soi et qui, le marché qui est
19 important parce que c'est le principal responsable,
20 en tout cas, c'est un grand responsable de la
21 croissance de la demande en puissance à chaque
22 année.

23 Si vous mettez en moyenne cinq kilowatts
24 (5 kW) par maison, à peu près quinze mille (15 000)
25 nouvelles constructions, ça fait à peu près

1 soixante-quinze mégawatts (75 MW). Donc, c'est
2 quelque chose qui se rajoute d'année en année et
3 sur laquelle Hydro-Québec n'aura plus aucune
4 influence. Et selon Hydro, bien, les produits éco-
5 énergétiques de base sont devenus pratique courante
6 dans la nouvelle construction. Donc, on a été un
7 peu étonné d'apprendre ça. Puis pour Hydro-Québec,
8 bien, les produits éco-énergétiques de base, bien,
9 c'est les fenêtres EnergyStar, les ampoules DEL,
10 les thermostats électroniques, les chauffe-eau
11 trois éléments et l'installation électrique pour
12 une borne de recharge de véhicules électriques.

13 Quand on a demandé à Hydro-Québec de
14 fournir des preuves empiriques de ce qu'il
15 avançait, bien, il n'était pas en mesure de nous
16 donner de l'information. D'ailleurs même, on a
17 demandé c'est quoi la pénétration des chauffe-eau à
18 trois éléments dans la nouvelle construction, et on
19 n'a pas été capable de nous répondre non plus.

20 Pendant le panel 3, il y a... même
21 Stéphanie Giaume qui nous a dit que, d'ailleurs,
22 c'était difficile d'évaluer les impacts de toute
23 façon parce qu'il n'y avait presque pas eu de
24 participants. Frederik Aucoin aussi qui a mentionné
25 qu'il y a sûrement dû avoir un impact parce que,

1 depuis deux mille treize (2013), on observe que les
2 nouvelles constructions sont passées de dix-sept
3 (17 000 kWh) à quatorze mille kilowattheures
4 (14 000 kWh) à peu près en moyenne par année. Ce
5 qui représente à peu près vingt pour cent (20 %).

6 Bien, je ferai remarquer à monsieur Aucoin
7 que la réglementation concernant les normes dans la
8 nouvelle construction est entrée en vigueur en deux
9 mille douze (2012). Donc, c'est normal de constater
10 une baisse de la consommation unitaire dans ce
11 marché-là. Mais ce n'est pas dû au programme
12 d'Hydro-Québec, mais plutôt à la réglementation.
13 (11 h 51)

14 C'est ça. O.K. Ensuite Hydro-Québec dit que
15 dans sa réponse à une de nos DDR, qu'ils vont
16 maintenir la vigie d'opportunité émergeant de
17 technologies novatrices et de nouveaux produits. Je
18 vous ferai seulement remarquer qu'un des produits
19 optionnels dans leur programme, qui était les
20 système de récupération de la chaleur des eaux
21 grises, bien s'ils font une vigie ils vont se
22 rendre compte que c'est maintenant obligatoire dans
23 toutes les nouvelles maisons an Ontario et au
24 Manitoba. Donc c'est pour vous dire à quel point,
25 là, on accumule un retard et c'est pratiquement...

1 en tout cas. C'est beau.

2 Donc Hydro-Québec vous disait, quand vous
3 leur parliez, là, de diminuer peut-être l'aide aux
4 programmes GDP ou de l'arrêter ou etc., qu'on ne
5 peut pas arrêter un programme comme ça puis le
6 redémarrer, ça prend un « ramp up time », etc.,
7 mais c'est la même affaire pour n'importe quel
8 programme d'efficacité énergétique. Ce programme-
9 là, on l'arrête et on coupe finalement les ponts à
10 une infrastructure de communication avec ce marché-
11 là, qui est quand même assez important.

12 Donc, bien nous on vous demande de demander
13 à Hydro-Québec de maintenir et de bonifier même ce
14 seul accès à la gestion de la croissance de la
15 demande en puissance dans le marché résidentiel.

16 En ce qui a trait à la tarification
17 dynamique, bien on appuie Hydro-Québec, là, de
18 déposer un dossier distinct au printemps deux mille
19 dix-huit (2018) et on croit que c'est nécessaire
20 qu'Hydro-Québec arrive avec une estimation des
21 gains en puissance qui pourraient en résulter.

22 Maintenant, quant à la révision des
23 dispositions relatives à l'option de mesurage net
24 en réseaux autonomes. Au Québec, bien Hydro-Québec
25 considère ça comme... comme étant un moyen de

1 gestion de la consommation des clients et non un
2 approvisionnement en énergie. Hydro-Québec
3 finalement accommode ses clients en stockant
4 temporairement de l'électricité, là, en faisant un
5 peu le rôle de tampon. Et donc c'est ça,
6 l'autoprodacteur n'est pas incité à développer sa
7 capacité d'autoproduction énergétique au-delà de sa
8 propre consommation en ce moment.

9 En Ontario... bon, monsieur... maître
10 Franklin... maître Gertler a déposé une des pièces
11 qui disait, là, qui était un peu la réponse
12 d'Hydro-Québec sur le site Web, sur son site Web
13 par rapport à justement le tarif de rachat garanti.
14 Mais il disait qu'en Ontario c'est pas la même
15 chose, là, il y a une question de diversité. Faible
16 diversité du portefeuille, mais on peut... on peut
17 croire que c'est pas mal la même chose avec les
18 îles-de-la-Madeleine, donc... bien n'importe quel
19 réseau autonome justement. Et donc c'est ça. Et les
20 programmes de tarif de rachat garanti, bien c'est
21 ça. C'est un programme avec un prix garanti puis un
22 contrat de durée prédéterminée. C'est ce qui...
23 c'est ce que les Ontariens font, là, en suscitant
24 l'autoproduction chez leurs clients.

25 Hydro-Québec propose de convertir la banque

1 de kilowattheures en banque de dollars. Donc on
2 va... et établir ces coûts-là en fonction des coûts
3 de fournitures, des coûts évités de fournitures. Et
4 donc c'est pour ça qu'on a le dix-sept cents (17 ¢)
5 aux Îles, trente-trois cents (33 ¢) et quarante-
6 sept cents (47 ¢) c'est en fonction des autres
7 types de combustibles.

8 Cependant, Hydro-Québec dit comme règle que
9 la facture du client ne peut pas être inférieure au
10 montant minimal applicable par son tarif. Parce
11 qu'ils veulent récupérer un minimum de coûts fixes.
12 Je peux comprendre. C'est tout à fait légitime de
13 vouloir récupérer un minimum de coûts fixes, mais
14 cependant de limiter la contribution du client,
15 c'est un moyen drastique et pénalisant, là, pour la
16 transition énergétique tant qu'à moi. C'est pas la
17 solution idéale. Il y a moyen quand même de faire
18 en sorte que les clients contribuent au minimum
19 sans limiteur leur production d'énergie
20 renouvelable.

21 O.K. Donc c'est ça. On a fait une analyse
22 économique du point de vue du client pour voir si
23 ça valait la peine pour un autoproducteur aux Îles-
24 de-la-Madeleine, par exemple, de produire de
25 l'énergie pour Hydro-Québec dans ce cadre-là.

1 Mais... et donc dans... là, je n'ai pas mis les
2 détails ici, mais dans le rapport vous pouvez voir,
3 là, on a pris un client moyen finalement, qui
4 consomme en moyenne ving-six mille kilowattheures
5 (26 000 kWh) par année. Si on lui reconnaît dix-
6 sept cents du kilowattheure (17 ¢/kWh) qu'il va
7 produire, donc on reconnaît à peu près deux... la
8 valeur de deux kilowattheures (2 kWh) pour chaque
9 kilowattheure qu'il produit, là, en termes de ce
10 qu'il paye. Donc il n'a pas intérêt à produire plus
11 que... bien treize mille kilowattheures
12 (13 000 kWh) par année, qui vont être reconnus à la
13 hauteur de sa consommation à lui ou à elle. Et
14 donc, c'est ça, donc, finalement, les limites font
15 en sorte que ça va influencer le dimensionnement
16 des systèmes parce que les gens n'ont pas intérêt à
17 installer plus de capacité que ça parce qu'au-delà
18 de ça, ils vont affecter la rentabilité de leur
19 investissement. Parce que cette énergie-là, Hydro-
20 Québec va la récolter, mais ne la paiera pas, de
21 toute façon.

22 (11 h 55)

23 Et donc, finalement, plus Hydro-Québec se
24 trouve à payer cher du kilowattheure, bien, plus il
25 se trouve à réduire l'intérêt de dimensionner large

1 la production. Et donc, c'est ça, si je suis un
2 client puis que je consomme vingt-six mille
3 kilowattheures (26 000 kWh) dans un réseau où on me
4 donne trente-trois cents (33 ¢) du kilowattheure,
5 bien, je vais produire le quart de ce que je
6 consomme... et donc, c'est ça, à quarante-sept
7 cents (47 ¢), je vais produire le sixième de ce que
8 je consomme. Donc, c'est inversement proportionnel
9 en termes d'encouragement, et tout ça, c'est à
10 cause de la limite. Si on n'avait pas cette limite-
11 là, là... Donc, c'est ça.

12 Et, non seulement ça, si je suis un client,
13 moi, qui produit, bien, je n'ai pas intérêt à
14 améliorer mon efficacité énergétique parce que je
15 vais finalement dévaloriser des kilowattheures. Ça
16 ne me sert à rien, là, je n'ai pas intérêt. Donc,
17 c'est un dissuasif à l'amélioration de l'efficacité
18 énergétique chez les clients. Et donc, c'est ça.
19 Puis, en plus, bien, nos membres puis les gens des
20 îles-de-la-Madeleine, ils disent : « Bien, coudonc,
21 si jamais on embarque là-dedans, là, puis il
22 raccorde le réseau des Îles au réseau intégré,
23 bien, on va-tu tomber à deux point quatre-vingt-
24 douze cents (2,92 ¢)? » Donc, c'est ça, il n'y a
25 pas de garantie sur ce point-là puis ça inquiète

1 les gens des réseaux autonomes. Bien, en tout cas,
2 des Îles-de-la-Madeleine, à tout le moins.

3 Et en ce qui a trait à la fiabilité du
4 réseau, bien, on a entendu Hydro-Québec souvent
5 aussi, qui dit que : « Bien, écoutez, on ne peut
6 pas... on veut pas fragiliser le réseau. » Puis à
7 une réponse à une de nos DDR, on a su que c'était
8 cinq pour cent (5 %) maximum de la consommation du
9 réseau qui pouvait être injecté en autoproduction.
10 Sauf qu'en réponse à une question à l'audience, je
11 pense que c'est du GRAME, on a vu qu'Hydro-Québec a
12 répondu que ce cinq pour cent-là (5 %) était
13 théorique, d'ailleurs, qu'il allait vérifier avec
14 Quaqtq si c'était bien le cas. Et aussi on
15 remarque que, dans les alternatives au projet de
16 raccordement du village La Romaine au réseau
17 intégré, Hydro-Québec parle d'un taux de
18 pénétration d'énergie solaire de quatorze pour cent
19 (14 %), dans la mesure où il y aurait un stockage
20 pour valoriser un maximum excédentaire.

21 Donc, dans les recommandations, bien, nous,
22 on recommande de favoriser une entente d'achat avec
23 les autoproducteurs à durée déterminée, donc de dix
24 (10) ans, par exemple, ça pourrait être comme en
25 Ontario, et explorer des alternatives

1 réglementaires afin d'exploiter le maximum du
2 potentiel de l'autoproduction en réseau autonome.
3 Et ça, maître Gertler, va en parler davantage dans
4 son argumentation, mais on pourrait changer
5 l'interprétation de manière à exclure
6 l'autoproduction modeste de la notion
7 d'approvisionnement afin de faciliter l'intégration
8 par Hydro-Québec.

9 On pourrait aussi dire que l'interprétation
10 de l'article 60 de la Loi sur la Régie de
11 l'énergie, on pourrait le considérer comme non
12 applicable en l'espèce quand les autoproducteurs
13 n'exploiteraient pas un réseau de distribution
14 d'électricité. On pourrait traiter de l'intégration
15 de l'autoproduction par le biais d'un tarif
16 favorable, comme un programme commercial. Le
17 programme, là, TRG, de l'Ontario, c'est un
18 programme commercial, donc on pourrait le soumettre
19 en fonction de la... Hydro-Québec pourrait le
20 soumettre en fonction de l'article 74 de la Loi sur
21 la Régie de l'énergie.

22 On pourrait aussi, tel que le prévoit
23 l'article 73.3 de la LRÉ... 74.3, O.K., de faire
24 adopter un règlement et obtenir l'approbation de la
25 Régie pour des surplus de production d'énergie

1 renouvelable. Et donc, je vais vous en mettre un
2 autre, même, si Hydro-Québec tient absolument à
3 faire des appels d'offres pour de
4 l'approvisionnement, bien, qu'il fasse un appel
5 d'offres pour, par exemple, je ne sais pas, moi,
6 cinq cents (500) blocs de vingt (20), quarante
7 (40), cinquante kilowatts (50 kW) puis qu'on les
8 traite en petits blocs, qu'on fasse preuve
9 d'imagination.

10 Ensuite, sur les coûts évités en réseau
11 autonome, bien, finalement, c'est un malentendu.
12 Moi, quand j'ai comparé ce qu'Hydro-Québec disait,
13 l'utilisation des coûts évités dans le plan d'appro
14 versus ce qu'il disait dans la présente cause
15 tarifaire, je croyais qu'il voulait délaissier le
16 coût évité comme balise. Mais c'est selon,
17 finalement, en contre-interrogatoire, monsieur
18 Zayat a confirmé que ce n'était pas le cas, là, que
19 c'était toujours Bianca qui aurait continué à
20 utiliser les coûts évités comme balise.

21 Et dans un dernier point, comme conversion
22 des réseaux autonomes, puis qu'il en a été
23 question, bien que ce n'était pas un sujet de notre
24 preuve, il reste que depuis ce temps-là, bien,
25 c'est ça, il est arrivé différentes choses aux

1 îles, entre autres. Et il y a une table d'échanges
2 qu'Hydro-Québec vous a parlé avec les gens de la
3 municipalité. Puis les gens de la municipalité ont
4 fait part des contraintes, de différentes
5 contraintes physiques, et non seulement physiques,
6 mais socioéconomiques aussi et donc, entre autres,
7 Hydro-Québec a déjà promis de conserver les emplois
8 aux Îles-de-la-Madeleine. Ce qui pourrait
9 influencer, je dirais, le choix de la conversion
10 puis même à la limite, défavoriser certaines
11 énergies renouvelables.

12 Et les emplois reliés, on parle même les
13 emplois qui sont reliés au PUEÉ, par exemple, là-
14 dedans. Donc, l'association, l'AMC qui est membre
15 du ROÉÉ a récemment fait part de son opposition à
16 une éventuelle conversion de la centrale au gaz
17 naturel liquéfié qui semble être, de par les
18 contraintes, une solution serait finalement
19 privilégiée de par les contraintes.

20 On vous a aussi parlé, en contre-
21 interrogatoire du panel 3, je pense, du PUEÉ et du
22 calendrier de conversion d'Hydro-Québec pour les
23 Îles-de-la-Madeleine. Et on disait qu'on avait
24 décidé du sort du PUEÉ dépendamment du scénario de
25 conversion. Nous, à prime abord, comme ça, on croit

1 que le PUEÉ devrait être conservé tel quel,
2 seulement s'il y a une conversion au gaz naturel
3 liquéfié. Et aussi autrement, si tous les systèmes
4 qui fonctionnent au PUEÉ, qui fonctionnent au
5 mazout ou au propane en ce moment, si on les
6 alimentait tous à la biomasse, bien quel que soit
7 le scénario de conversion, on pourrait conserver le
8 PUEÉ tel quel. Et donc... bien, c'est ça.

9 Et finalement, la conversion des réseaux
10 autonomes pour nous, c'est une opportunité pour
11 Hydro-Québec de participer à l'exemplarité de
12 l'État. Dans la Politique énergétique deux mille
13 trente (2030), on parle, oui, de cible, et caetera,
14 de quinze pour cent (15 %) et tout ça, mais on dit
15 aussi que l'État va montrer l'exemple, dans ses
16 propres bâtiments, ses écoles, ses hôpitaux, et
17 caetera, il va montrer l'exemple. Et je pense
18 qu'Hydro-Québec fait partie de l'État québécois et
19 doit aussi montrer l'exemple et ne pas se contenter
20 de solutions moyennes dans cette transition
21 énergétique. C'est tout. Ça complète ma
22 présentation.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Madame la Présidente, c'est juste... Madame la
25 Greffière peut-être aussi, c'est à mon tour de

1 signaler une coquille peut-être qui s'est glissée
2 dans la présentation, juste aux fins des notes. À
3 la page 3, à la planche 3, le dernier item qui est
4 mentionné, on devrait lire : le dossier de
5 transport, c'est le R-3934-2015 et non pas 3434.
6 Est-ce qu'il y a d'autres éléments, Messieurs? Non.
7 Bon. Donc, les témoins seraient disponibles pour
8 les contre-interrogatoires, Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vous remercie, Maître Gertler. Est-ce qu'il y a
11 des intervenants qui souhaiteraient contre-
12 interroger les témoins du ROEÉ? Je n'en vois pas.
13 Maître Fraser?

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Juste un petit instant. Pas de questions, Madame la
16 Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vous remercie, Maître Fraser. Maître Gariépy?

19 Me ANNIE GARIÉPY :

20 Je n'ai pas de questions.

21 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[73]** J'ai une question pour vous. Ma compréhension
24 du programme de l'autoproduction particulièrement
25 aux Îles-de-la-Madeleine là, mais ça fait en sorte

1 que l'offre est plus généreuse pour ceux qui sont
2 dans l'autoproduction en ce moment. Est-ce que ma
3 compréhension est la même que la vôtre?

4 R. Oui, elle est plus généreuse puis, ça, on l'appuie
5 le fait d'y aller avec le coût évité en fourniture.

6 Q. [74] Si elle est plus généreuse, je comprends
7 parfaitement votre point de dire, bien, il faudrait
8 que chaque client puisse faire plus
9 d'autoproduction et que le fait d'augmenter, bien,
10 si on ne peut pas le revendre, bien, il n'y a pas
11 d'incitatif à en mettre plus large.

12 R. Hum, hum.

13 (12 h 06)

14 Q. [75] Mais, déjà le fait que c'est plus généreux ce
15 qui est offert. Ça fait en sorte, puis là, je
16 m'excuse, je cherche le terme français mais je ne
17 l'ai pas, le « payback » là quand on installe du
18 photovoltaïque là, est plus court. Donc,
19 l'investissement que le consommateur fait de mettre
20 un photovoltaïque est récupéré plus rapidement. Je
21 pourrais dire ça comme ça?

22 Q. [76] Tout à fait.

23 R. Alors...

24 Q. [77] Oui.

25 R. Ça ne fait pas en sorte que ça pourrait inciter

1 plus de clients d'être en autoproduction à ce
2 moment-là. Et même si chacun des clients n'avait
3 pas une production de revente, cette proposition-là
4 a l'effet bénéfique que plus de clients pourraient
5 être encouragés à en faire. Est-ce que ce n'est pas
6 satisfaisant ça pour vous?

7 Q. [78] Euh... Tant qu'à moi, attendez, ne bouger
8 pas... Vous avez raison en théorie si en augmentant
9 le prix, on va augmenter la période de retour sur
10 l'investissement. Cependant, on va limiter
11 l'exploitation d'un potentiel par le « capage », si
12 je pourrais dire aussi en terme anglais là, et on
13 va l'augmenter, mais tout en réduisant, de façon
14 inversement proportionnelle, le dimensionnement des
15 systèmes. Moi, par exemple, je dirais du pouce là,
16 un kilowatt (kW) de production-salaire, c'est mille
17 cent vingt-cinq kilowattheures (1 125 kWh) à peu
18 près, mille cent cinquante kilowattheures (1 150
19 kWh). Donc, moi aux îles, si j'habitais aux îles, à
20 ce prix-là, je vais avoir intérêt à en installer
21 pas plus que onze (11) panneaux. Si j'habite dans
22 un endroit où on me donne trente-trois sous
23 (0,33 \$) bien là, je vais en installer deux fois
24 moins, à peu près six panneaux. Puis donc c'est ça,
25 on va limiter le... Plus on donne d'argent, plus on

1 va limiter le potentiel. On va augmenter, c'est-à-
2 dire, on va assurer la période de retour sur
3 l'investissement, oui, plus que dans le réseau
4 intégré à deux point quatre-vingt-douze sous
5 (2,92 \$) là, c'est certain, eux autres ils viennent
6 de voir leur période encore plus allongée là.
7 Doubler là.

8 Q. [79] Mais je comprends, c'est juste pour vérifier,
9 je comprends qu'un client n'aurait pas onze (11)
10 panneaux sur son toit, il en aurait peut-être deux
11 ou trois, mais il y aurait encore plus de
12 consommateurs qui en auraient deux ou trois plutôt
13 que quelques-uns à onze (11)?

14 R. Oui, dans la... Oui?

15 M. BERTRAND SCHEPPER :

16 Théoriquement oui.

17 R. Théoriquement oui, dans la mesure où les gens sont
18 prêts à faire l'investissement et tout ça. Mais
19 ceux qui sont prêts à faire l'investissement là, je
20 ne vois pas pourquoi on les limiterait là,
21 justement là. Ce n'est pas tout le monde qui est
22 prêt à faire ça là.

23 Q. [80] Je vous remercie. Ça va être l'ensemble de mes
24 questions. Je vous remercie, à moins que vous ayez
25 un réinterrogatoire?

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Non. Je ne présente pas de réinterrogatoire.

3 Q. [81] Je vous remercie beaucoup. On va prendre une
4 pause lunch. Je vais vous libérer avec nos
5 remerciements. Merci beaucoup. Et avant la pause
6 lunch, par contre, Maître Fraser, si je ne vous ai
7 pas entendu sur la contre-preuve, c'est parce qu'il
8 n'y en aura pas. D'accord. Je vous remercie. Alors,
9 on va revenir avec le RNCREQ. Alors, on va prendre
10 une heure et quart de pause. Donc, de midi et quart
11 à une heure et demi (13 h30). On va revenir à une
12 heure trente.

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Excusez-moi, malheureusement, juste pendant que je
15 suis là, pour la semaine prochaine, est-ce que vous
16 allez... on semble voguer vers la présentation, tel
17 que prévu ou...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui. Alors l'horaire de mardi, dix-neuf (19)
20 décembre et, à moins que Maître Fraser me dise
21 qu'il veut faire sa réplique en fin de journée
22 mardi, ce sera toujours mercredi pour la réplique.
23 Alors, je m'y attendais que...

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 O.K. Puis, après ça vous prédisez Noël, c'est ça?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Oui. Je l'espère.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Si la tendance se maintient là?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Si la tendance se maintient, Noël, c'est le vingt-
7 cinq (25). Merci.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10

11 _____
(13 h 31)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bonjour, Maître Thibault-Bédard.

14

15 PREUVE DU RNCREQ

16

17 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

18 Rebonjour. Donc, Prunelle Thibault-Bédard pour le
19 RNCREQ. Nous en sommes à la présentation de la
20 preuve du RNCREQ. Merci encore pour les
21 accommodements d'horaire, ce fut très apprécié.

22 Donc, témoignant pour le RNCREQ

23 aujourd'hui, monsieur Philip Raphals, analyste
24 externe, et monsieur Vincent Moreau, analyste
25 interne. Donc, les témoins sont prêts à être

1 assermentés, s'il vous plaît.

2

3 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce quinzième (15e)
4 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

5

6 PHILIP RAPHALS, directeur général du Centre Hélios,
7 ayant une place d'affaires au 326, boulevard Saint-
8 Joseph Est, bureau 100, Montréal (Québec);

9

10 VINCENT MOREAU, directeur général du RNCREQ, ayant
11 une place d'affaires au 50, rue Sainte-Catherine
12 Ouest, bureau 380, Montréal (Québec);

13

14 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
15 solennelle, déposent et disent :

16

17 INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

18 Q. **[82]** Nous allons maintenant passer à l'adoption de
19 la preuve. Donc, d'abord, je vais la débiter avec
20 monsieur Raphals. Je vous réfère à la pièce C-
21 RNCREQ-0013 intitulée « Preuve du RNCREQ », ainsi
22 qu'à la pièce C-RNCREQ-0019 Errata et la pièce C-
23 RNCREQ-0020 Rapport révisé. Êtes-vous l'auteur de
24 ces documents?

25

1 M. PHILIP RAPHALS :

2 R. Oui. Juste pour dire que le titre n'est pas une
3 preuve du RNCREQ, c'est le...

4 Q. **[83]** Tel que déposé sur le...

5 R. Dans le système.

6 Q. **[84]** ... sur le SDÉ, il est intitulé « Preuve du
7 RNCREQ », mais c'est, bien entendu, le rapport tel
8 que vous l'avez...

9 R. Oui.

10 Q. **[85]** ... intitulé qu'on retrouve à la cote C-
11 RNCREQ-0013. Donc, pouvez-vous me confirmer être
12 l'auteur de ces documents?

13 R. Oui.

14 Q. **[86]** Et l'adoptez-vous pour valoir comme témoignage
15 en l'instance?

16 R. Oui.

17 Q. **[87]** Maintenant, Monsieur Moreau. Avez-vous donné à
18 monsieur Raphals le mandat de préparer ce rapport?

19 M. VINCENT MOREAU :

20 R. Oui.

21 Q. **[88]** Avez-vous lu et commenté le rapport
22 préalablement à son dépôt devant la Régie?

23 R. Oui.

24 Q. **[89]** Et l'adoptez-vous pour valoir comme preuve
25 écrite du RNCREQ en l'instance?

1 R. Oui.

2 Q. [90] Merci. Nous allons donc débiter avec la
3 présentation de monsieur Moreau.

4 R. Alors, bonjour, Madame la Présidente, Madame,
5 Monsieur les Commissaires. Donc, je me présente.
6 Monsieur Vincent Moreau, je suis le nouveau
7 directeur général depuis environ une dizaine de
8 mois en remplacement de Philippe Bourke qui est
9 présentement président du BAPE, comme vous avez pu
10 le constater.

11 Donc, je ne veux pas nécessairement refaire
12 toute la présentation du qu'est-ce que le
13 Regroupement national des conseils régionaux de
14 l'environnement, mais il y a des choses que
15 j'aimerais quand même prendre le temps de ramener
16 ou de rappeler.

17 On est l'interlocuteur privilégié du
18 gouvernement en matière d'environnement puis
19 développement durable. Et on intervient dans
20 plusieurs domaines. En fait, notre objectif, c'est
21 de rassembler les acteurs du milieu dans toutes les
22 régions du Québec et de les représenter auprès des
23 différentes instances dont gouvernementales ou
24 municipales et dont la Régie de l'énergie.

25 Donc, ce que je me plais à dire, c'est que

1 les CRE qu'on appelle, c'est autant des partenaires
2 dans l'élaboration et la mise en oeuvre des
3 principes du développement durable également auprès
4 des partenaires. On accompagne au niveau de
5 l'élaboration des politiques, mais on est... on
6 travaille aussi sur le terrain avec les acteurs,
7 que ce soit dans le domaine de l'énergie,
8 biodiversité, aire protégé, aménagement durable,
9 tous les... c'est très large, vous le savez.

10 Ce qui est bon, ce qu'il faut se rappeler,
11 c'est surtout qu'on n'est pas un organisme de
12 pression. On est un organisme de concertation. On
13 travaille toujours dans la recherche de solutions
14 concertées avec nos acteurs et c'est ce qui fait la
15 force et l'appréciation de nos interventions en
16 général. Parce que, depuis plusieurs années, on est
17 intervenu à plusieurs reprises au niveau de la
18 question énergétique. Et non seulement on pilote
19 une démarche depuis très longtemps, depuis deux
20 mille neuf (2009), qui s'appelle « Par notre propre
21 énergie » qui... dont l'objectif est d'accompagner
22 les décideurs locaux et les acteurs régionaux à
23 amorcer une transition énergétique dans le contexte
24 de la lutte aux changements climatiques et
25 l'adaptation aux changements climatiques.

1 (13 h 35)

2 On a, dans nos interventions, je vais vous donner
3 des exemples, il y a la consultation sur les engins
4 énergétiques à laquelle on a participé. Également,
5 plus récemment, les règlements sur... concernant la
6 mise en oeuvre sur la Loi d'hydrocarbure. Et tout
7 dernièrement le premier plan directeur de TEQ qui
8 va être mis en oeuvre. Donc, on intervient assez
9 fréquemment, à peu près une soixantaine
10 d'interventions depuis deux mille treize (2013)
11 juste pour vous dire dans le domaine de l'énergie.

12 Je veux en profiter par contre pour vous
13 dire que, dernièrement, on revient, on a eu le
14 privilège d'organiser une mission avec la
15 communauté des Îles-de-la-Madeleine sur la
16 transition énergétique en milieux isolés et
17 insulaires, donc avec les Îles du Ponant au niveau
18 de la Bretagne. Et ça nous a permis justement de
19 voir certains laboratoires de la Transition
20 énergétique qui considéraient plusieurs aspects,
21 que ce soit social, économique et environnemental.
22 Et ce qu'on voulait voir, c'est de voir comment aux
23 Îles-de-la-Madeleine on pourrait mettre en place un
24 vrai terrain d'expérimentation, un véritable
25 laboratoire pour l'émergence de projets novateurs

1 puis créer des opportunités.

2 Et ce qui m'amène à vous dire que, au
3 niveau de notre vision en matière d'énergie, ça a
4 toujours été se baser sur deux cibles, dont celle
5 de favoriser les mesures d'économie d'énergie via
6 l'efficacité énergétique ou l'aménagement durable
7 du territoire et, dans un deuxième temps, un
8 objectif de remplacement des carburants fossiles.
9 Donc, que ce soit tout mécanisme qu'on veut mettre
10 en place, qu'on le fasse avec la communauté, on
11 veut viser ces deux cibles-là.

12 Et quand on fait nos interventions, on
13 s'articule toujours autour des seize (16) principes
14 de la Loi du développement durable. Tout comme la
15 Régie, elle, dans sa loi constitutive, justement,
16 puis je me permets de citer, qu'elle reconnaît
17 justement qu'elle a le mandat de favoriser la
18 satisfaction des besoins énergétiques dans une
19 perspective de développement durable et d'équité au
20 plan individuel comme au plan collectif.

21 Ce qui fait que je veux vous ramener à la
22 mission de Transition énergétique. C'est, cette
23 mission-là avec la communauté des Îles nous a
24 permis de voir toute l'importance d'intégrer les
25 trois volets, que ce ne soit pas juste des

1 considérations économiques, mais sociales et
2 environnementales. Et cette importance-là se
3 traduisait souvent par la mise en place de mesures
4 techniques, économiques, que ce soit Smart Grid
5 pour des systèmes de stockage ou
6 l'approvisionnement mixte, que ce soit au niveau
7 des éoliennes « off shore » ou hydroliennes, mais
8 également de mettre en place un laboratoire social
9 où est-ce que la communauté participait et on
10 mettait un système en place des systèmes de
11 concertation pour qu'ils se l'approprient cette
12 transition énergétique-là et qu'ils fassent partie
13 prenante de cette transition énergétique.

14 Donc, quand on parle de modifier des
15 mécanismes au niveau de mesurage net en réseaux
16 autonomes et qu'on parle de modifications au niveau
17 de tarifaire, il faut le faire en partenariat avec
18 les gens parce que... puis mettre en place des
19 considérations qui sont visionnaires, à long terme
20 et élaborer avec les gens du milieu. Et qu'on
21 puisse vraiment considérer les aspects social,
22 économique et environnemental de telles mesures.

23 C'est pourquoi on va inviter la Régie, je
24 vais laisser Philip Raphals démontrer la preuve,
25 c'est pourquoi on invite la Régie seulement à ne

1 pas considérer seulement les aspects techniques et
2 économiques, mais également tout le volet social,
3 les impacts que ça peut amener à long terme et
4 environnemental dans votre processus décisionnel.
5 C'est l'introduction que je voudrais faire avant de
6 laisser la parole à Philip.

7 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

8 Merci, Monsieur Moreau. Je vais distribuer la
9 présentation de monsieur Raphals qui va être cotée
10 C-RNCREQ-0024 s'il vous plaît.

11

12 C-RNCREQ-0024 : Présentation PowerPoint

13

14 Q. [91] Et avant de débiter votre présentation,
15 Monsieur Raphals, est-ce qu'il y a certains
16 éléments de votre c.v. que vous aimeriez souligner?
17 (13 h 40)

18 M. PHILIP RAPHALS :

19 R. Juste le fait que depuis maintenant trois ans, j'ai
20 eu le privilège d'assister à des audiences
21 tarifaires à titre de témoin expert à différentes
22 provinces, Terre-Neuve, GRA deux mille treize
23 (2013), entendu deux mille quatorze - quinze (2014-
24 15). Il y a aussi deux processus en cours, un à
25 Terre-Neuve et l'autre au Manitoba qui sont donc

1 similaires dans un certain sens à celui-ci mais
2 très différents aussi dans leur application. J'ai
3 eu aussi la chance de participer dans les études du
4 Bristish Columbia Utilities Commission sur le
5 projet Site C qui, vous savez, a fait un processus
6 très intense cet automne, qui était très
7 enrichissant. Ça complète.

8 Q. **[92]** Merci. Vous pouvez débiter votre présentation.

9 R. Merci. Alors, bonjour, Madame la Présidente, Madame
10 la Régisseuse, Monsieur le Régisseur. C'est un
11 plaisir d'être ici avec vous aujourd'hui. Je ne
12 vais pas perdre de temps à récapituler mon rapport,
13 que vous aurez lu. Il y a quand même des choses qui
14 évoluent en cours d'audience et j'aurais certains
15 commentaires à vous faire.

16 Alors, ce sont les sujets que j'entends
17 couvrir. Le coût évité applicable à la deuxième
18 tranche, très rapidement. Les questions de mesurage
19 net en réseaux autonomes, avec un peu plus de
20 détails. Les questions plus générales des
21 implications de la production distribuée sur les
22 stratégies tarifaires, que je serai aussi assez
23 rapide. Et aussi les questions touchant la question
24 de la puissance, à la fin, qui rentre aussi un peu
25 plus dans les détails.

1 Alors, d'abord, très rapidement, ici, c'est
2 uniquement le résumé de ce que vous avez vu dans
3 mon rapport sur le coût évité applicable à la
4 deuxième tranche. Depuis longtemps le... bien, le
5 barème a toujours été le coût évité de l'énergie.
6 Et, maintenant, il est proposé de modifier ça pour
7 utiliser seulement le coût évité de fourniture et
8 transport. Alors, comme j'ai marqué dans ma preuve,
9 ça fait une différence de... c'est-à-dire d'enlever
10 les charges du coût évité, les charges pour...
11 charges locales transport et... transport charges
12 locales, pardon, et pour la distribution, qui
13 ensemble comptent pour deux point huit cents
14 (2.8 ¢) en l'an deux mille vingt-sept (2027) ou de
15 deux point cinq cinq cents (2.55 ¢) par
16 kilowattheure en annuité constante. C'est donc un
17 changement assez important de la valeur du barème
18 coût évité pour la deuxième tranche.

19 Alors, selon ce que j'ai compris de la
20 preuve, la justification pour ce changement était
21 reliée à la réduction de la consommation due à la
22 production distribuée. Que n'enlève pas les coûts
23 reliés au transport et distribution et donc,
24 c'était la logique de ne pas les inclure dans le
25 tarif.

1 production d'électricité distribuée,
2 principalement à partir du solaire, le
3 Distributeur propose de revoir le
4 traitement économique des injections
5 sur le réseau [...] limitant ainsi le
6 transfert de coûts vers le reste de la
7 clientèle.

8 C'est, à mon avis... de ma lecture, ça c'est... ce
9 paragraphe fait référence surtout au réseau
10 intégré. Maintenant, la même approche qui résulte
11 de cette logique qui est appliquée aux réseaux
12 autonomes et effectivement avec... avec des effets
13 et apparemment avec des objectifs aussi différents.
14 Alors je cite les notes sténos : « La révision des
15 modalités et le prix du mesurage net est
16 certainement un incitatif pour augmenter
17 l'autoproduction en réseau autonome », bien
18 entendu. Mais malheureusement, on a vu - et je vais
19 aller plus en détail - que cette modification
20 précise créait des incitatifs complexes et parfois
21 contradictoires.

22 (13 h 44)

23 Alors je n'étais pas ici aujourd'hui pour
24 la présentation du ROÉÉ, mais j'ai entendu que les
25 questions étaient discutées. J'avais vu dans la

1 preuve et je trouve bien intéressant le point
2 qu'ils soulèvent. Qui est que si on considère
3 combien de kilowattheures solaires sont créateurs
4 de valeur - et je vais utiliser le terme
5 monétisables, même si c'est pas vraiment le bon
6 terme, ce serait mieux de dire créatifs de valeur -
7 dans le sens que si mon système solaire crée un
8 kilowattheure que j'utilise, ça me crée une valeur.
9 Et s'il me crée une val... s'il est plutôt
10 transféré à Hydro, mais créant une valeur qui m'est
11 retournée d'une façon ou autre, c'est aussi un
12 kilowattheure créateur de valeur.

13 Par contre, si je dois le donner à Hydro
14 sans rien en retour je dirais que ce n'est pas, de
15 ma perspective comme propriétaire, ce n'est pas un
16 kilowattheure créateur de valeur.

17 Alors donc on va voir... on voit que le
18 ratio entre la valeur du kilowattheure dans la
19 banque de dollars et le tarif varient énormément
20 d'une région à l'autre.

21 Alors commençons aux Îles-de-la-Madeleine
22 où, selon la proposition, chaque kilowattheure
23 injecté au réseau me crée une valeur de dix-sept
24 cents (17 ¢), mais le prix de ma consommation en
25 deuxième tranche serait d'à peu près neuf cents

1 (9 ¢). Donc, ce serait rentable que je vende le
2 kilowattheure, « vendre » entre guillemets, plutôt
3 que de l'utiliser. Un ratio de deux à un.

4 En Basse-Côte-Nord, où le kilowattheure
5 mesurage net vaut trente-trois cents (33 ¢), le
6 ratio devient plus que trois pour un. Et au
7 Nunavik, si ça déplace la consommation en première
8 tranche... si ça déplace une consommation de
9 deuxième tranche, c'est presque comme le système
10 d'aujourd'hui. Parce que les prix sont équivalents.
11 Que j'envoie un kilowattheure (1 kWk) et je reçois
12 un kilowattheure (1 kWh) ou si je le vends à
13 quarante-sept cents (47 ¢) et je l'achète à
14 quarante-cinq (45 ¢), c'est à peu près la même
15 chose.

16 Par contre, si je suis un consommateur qui
17 n'utilise pas la deuxième tranche et mon tarif est
18 alors six cents (6 ¢), alors ça a l'air extrêmement
19 rentable d'envoyer des kilowattheures à Hydro-
20 Québec au prix de quarante-sept cents (47 ¢).

21 Je vais parler des effets pervers, mais je
22 veux dire que cette approche de valoriser le
23 kilowattheure ajouté au système au... dans les
24 réseaux thermiques aux coûts évités n'est pas
25 mauvais en soi. En fait, c'est une très bonne idée.

1 Mais comme je l'ai dit, la proposition semble
2 découler d'une réflexion sur le réseau intégré et
3 pas d'une réflexion de comment maximiser l'apport
4 solaire dans les réseaux autonomes. Et je crois que
5 ça donnerait un résultat différent, et je vous en
6 parle dans quelques instants.

7 Alors si je parle des effets pervers.
8 J'essaye juste de faire un petit exercice numérique
9 pour comprendre comment ce changement marcherait
10 dans la réalité. Alors c'est un peu compliqué, je
11 vais essayer d'être clair. Alors commençons à
12 gauche dans les colonnes « en vigueur ».
13 Précisément, nous sommes aux Îles-de-la-Madeleine
14 dans une maison qui consomme vingt mille
15 kilowattheures (20 000 kWh) par année. J'ai
16 installé un système solaire qui produit vingt mille
17 kilowattheures (20 000 kWh) par année. Et présumons
18 que de ces vingt mille (20 000 kWh), cinq mille
19 (5000 kWh) je les consomme moi-même avant de... je
20 les consomme directement, mais les autres quinze
21 mille (15 000 kWh) dépassent ma consommation du
22 moment et sont injectés. Donc, j'injecte quinze
23 mille (15 000 kWh) et j'achète, je prends quinze
24 mille (15 000 kWh) d'Hydro sur mon tarif.
25 (13 h 49)

1 Alors dans la colonne gauche,
2 « consommation », je consomme les cinq mille
3 (5 000) de mon système solaire, je consomme quinze
4 mille (15 000) d'Hydro, donc je consomme autour de
5 vingt mille (20 000). Et en termes de production de
6 mon système solaire, il produit cinq mille (5 000)
7 que je consomme; il produit quinze mille (15 000)
8 qui est injecté au réseau, pour vingt mille
9 (20 000). Alors, dans le système actuel, ça
10 s'annule et ma facture pour l'année est zéro.
11 N'est-ce pas? Ça c'est le principe du... banque de
12 kilowattheures.

13 Et j'ai fait une estimation, c'est très
14 grossier, mais que pour produire ces vingt mille
15 kilowattheures (20 000 kWh), ce serait un système
16 solaire dans les dix-sept kilowatts (17 kW),
17 puissance installée, juste pour avoir une idée.

18 Alors, si on garde exactement ce même
19 système et on se traduit dans la proposition, il
20 produit encore cinq mille (5 000) que je consomme,
21 encore quinze mille (15 000) injecté. Alors, mais
22 maintenant on fait le total en dollars plutôt qu'en
23 kilowattheures. Alors, le quinze mille
24 kilowattheures (15 000 kWh) que je consomme, comme
25 hypothèse, en deuxième tranche, va me coûter mille

1 trois cent cinquante dollars (1 350 \$) sur l'année.
2 Et le quinze mille (15 000) que j'injecte au
3 réseau, au dix-sept cents le kilowattheure (17 ¢/
4 kWh) me donnerait un revenu de deux mille cinq cent
5 cinquante dollars (2 550 \$). Donc, ça serait un
6 profit de mille deux cents dollars (1 200 \$) de mon
7 système. Ce serait génial, sauf que la proposition
8 ne le permet pas. N'est-ce pas? Elle ne permet pas
9 d'écrire des chèques aux résidents avec les
10 systèmes. Il y a une limite de la facture annuelle,
11 selon ma compréhension de la proposition. Et donc,
12 plutôt que de recevoir deux mille cinq cent
13 cinquante (2 550), je vais recevoir exactement les
14 mêmes mille trois cent cinquante (1 350) que je
15 paie.

16 Donc, autrement dit, il y aura eu mille
17 deux cents dollars (1 200 \$) de kilowattheures
18 solaires que j'ai donnés à Hydro en échange de rien
19 finalement. Donc, j'ai payé pour un système qui
20 satisfait mes besoins et réduit ma facture à zéro.
21 Et en plus, donne un certain nombre de
22 kilowattheures à Hydro gratuitement.

23 Bon, si je suis un acteur économique,
24 parfait, et je n'ai pas encore construit le
25 système, je vais dire : « Mais pourquoi je vais

1 mettre dix-sept kilowatts (17 kW)? Parce que ça
2 crée une valeur qui ne m'appartient pas. » Alors,
3 je vais plutôt mettre un système plus petit où je
4 peux retenir la pleine valeur.

5 Alors, selon certains calculs, ce serait un
6 système autour de dix kilowatts (10 kW) plutôt que
7 quinze (15). Alors, il va me fournir seulement
8 trois mille (3 000) plutôt que cinq mille (5 000),
9 je vais consommer plus d'Hydro, dix-sept mille
10 (17 000) avec une facture un peu plus élevée, mille
11 cinq cents (1 500). Mon système qui va produire...
12 c'est quoi le total? Qui va produire, bon, douze
13 mille kilowattheures (12 000 kWh) par année, dont
14 trois mille (3 000) que je consomme et neuf mille
15 (9 000) qui sont injectés. Les neuf mille (9 000)
16 qui sont injectés au dix-septième (17e)
17 kilowattheure donnent un revenu de mille cinq cents
18 (1 500) qui annule ma facture. Donc, je suis...
19 encore une fois, je ne paie rien, je ne reçois
20 rien, mais j'ai injecté au réseau seulement neuf
21 mille kilowattheures (9000 kWh) plutôt que quinze
22 (15). Et j'ai bâti un système de dix kilowatts (10
23 kW) plutôt que dix-sept (17).

24 Alors, on peut dire que ce n'est pas si
25 grave que ça. Je dirais même... même ici c'est

1 problématique parce que, dans le monde du solaire,
2 les coûts du panneau deviennent vraiment faibles.
3 Alors, la différence en coûts de construction de
4 systèmes de dix (10) et dix-sept kilowatts (17 kW),
5 je ne l'ai pas évaluée, mais ce n'est pas énorme.
6 Mais, là il faut avoir des onduleurs. Plus que tu
7 demandes de la puissance, chaque chose coûte un peu
8 plus cher. Donc, c'est sûr qu'il y a une différence
9 de coûts, mais en termes de rentabilité de
10 l'investissement, c'est beaucoup plus intéressant
11 de faire un système de dix-sept kilowatts (17 kW)
12 que dix (10), si c'est possible.

13 Donc, je constate qu'il y a une diminution
14 des valeurs sociales. Il y a une diminution... mais
15 en fait, c'est après ça. Moi, comme individu, je
16 vais payer un peu moins pour mon système, mais
17 finalement ça contribuera pas mal moins à réduire
18 les émissions, à réduire l'utilisation du
19 combustible dans le réseau.

20 (13 h 53)

21 Maintenant, je n'ai pas fait l'exemple pour
22 la Haute-Mauricie, mais si on va au Nunavik, le
23 même phénomène devient beaucoup plus aigu.
24 Présumant toujours qu'on parle de quelqu'un qui
25 utilise peu ou pas d'énergie de deuxième tranche,

1 et donc, sa facture est dans les six cents (06 ¢)
2 et pas les neuf cents (09 ¢), présumant aussi que
3 sa consommation annuelle était huit mille
4 kilowattheures (8000 kWh). Donc, au départ, le
5 système de sept kilowatts (7 kW) qui produit deux
6 mille kilowattheures (2000 kWh) qu'il utilise, six
7 mille (6000 kWh) retourné. Cette même production
8 transférée en dollars se fait un profit assez
9 important de deux mille quatre cents dollars
10 (2400 \$). Mais on ne peut pas lui donner les deux
11 mille quatre cents dollars (2400 \$). Donc, il doit
12 réduire son système. Il doit le réduire à un
13 kilowatt pour produire seulement, injecter
14 seulement mille kilowattheures (1000 kWh) au réseau
15 plutôt que six (6000 kWh) pour que la valeur et le
16 tarif soient « égal ».

17 Et, là, je pense qu'on rentre dans une
18 situation pas mal décourageante. Premièrement, pour
19 que ça marche, il faut qu'il y ait des systèmes. Il
20 faut qu'il y ait vraiment des systèmes solaires
21 produits en réseaux autonomes et notamment dans le
22 Grand Nord. Maintenant, en Afrique, il y a dix
23 clients... mesurage net au total. Le réseau
24 autonome, on ne sait pas combien d'eux sont dans le
25 Grand Nord. Je doute qu'il y en a beaucoup.

1 Et le fait de dire qu'il y a un plafond
2 encore plus bas, c'est sûr que le coût d'entrée est
3 moins élevé, mais la chance que ça se réalise, je
4 ne suis pas énormément confiant qu'il va y avoir un
5 tas de gens. Maintenant, disons à Kuujjuaq, ça
6 prendrait sept fois plus des habitants qui vont
7 installer des panneaux solaires pour avoir le même
8 effet sur le réseau. Et, honnêtement, si la société
9 Makivik s'implique, on peut imaginer des systèmes
10 où ça devient possible, mais les barrières sont
11 énormes. Parce que, ici, je peux aller dans les
12 Pages Jaunes et trouver un entrepreneur pour venir
13 mettre des panneaux, mais ce n'est pas vrai dans le
14 Nord.

15 Alors que les individus vont réellement
16 pour un bénéfice si petit, trois cent soixante
17 dollars (360 \$) dans l'année, de faire tout ce que
18 ça prendrait pour mettre un système solaire sur les
19 maisons, il me semble qu'on est un peu dans
20 l'imaginaire. Et même si ça marche, qu'est-ce qu'on
21 aura? Une multitude de petits systèmes pop-up - je
22 pense que c'est les mots de monsieur Zayat - qui
23 n'est probablement pas idéal pour le réseau non
24 plus.

25 Donc, je ne vois pas comment ce changement

1 comme présenté aide vraiment. Même s'il est
2 attrayant, l'idée de récompenser les kilowattheures
3 injectés sur sa vraie valeur qu'est le coût évité
4 est très intéressante. Mais le fait d'empêcher, de
5 retourner la valeur excédentaire fait en sorte
6 qu'on rentre dans les détails d'un système que, je
7 pense, aurait l'effet que rien change. Et on
8 restera avec nos dix clients réseau mesurage net.

9 Maintenant, si on peut imaginer d'enlever
10 ou d'adoucir ces barrières pour permettre
11 effectivement un revenu, ça pourrait changer les
12 choses. Mais je comprends, chaque fois qu'on a
13 soulevé ces questions, la réponse était qu'on est
14 dans un contexte d'autoproduction. Je ne sais pas
15 honnêtement si c'est possible de façon
16 réglementaire de simplement enlever cette
17 contrainte ou non. Et je ne vais pas m'aventurer
18 sur cette question.

19 Contrasté à ça, on vient d'apprendre au
20 cours de l'audience du projet Quaqtaq que je trouve
21 extrêmement intéressant et en réalité beaucoup plus
22 propice à atteindre l'objectif de maximiser les
23 contributions d'énergie solaire en réseaux
24 autonomes thermiques que la notion de mesurage net.
25 Premièrement, il permet la mise en place d'une

1 capacité solaire maximale, ce que Hydro détermine
2 d'être le maximum tenant compte des quatre critères
3 déjà mentionnés, notamment la fiabilité. Il règle
4 le problème de l'accès difficile pour les
5 entrepreneurs et contacts clients/entrepreneurs. Et
6 il y a aussi des économies d'échelle. Faire une
7 installation de cinquante kilowatts (50 kW) coûte
8 certainement moins cher par kilowattheure que un
9 kilowatt.

10 (13 h 57)

11 Je peux dire, depuis des années on
12 entendait des débats ici sur l'intégration éolienne
13 diesel avec beaucoup de papier, beaucoup d'études
14 et beaucoup de frustration. Alors, je suis vraiment
15 heureux d'apprendre qu'Hydro avance de son propre
16 chef dans l'intégration solaire diesel, je trouve
17 ça très prometteur. Et la conversion... les projets
18 de programmes de conversion, bien sûr, sont
19 superbes, dans la mesure où ça marche. Mais ça vise
20 plusieurs années avant qu'on sache si vraiment il
21 va y avoir des entrepreneurs capables de faire des
22 programmes de conversion dans chacun des villages.
23 Et l'idée qu'Hydro avance lui-même, comme
24 producteur dans les réseaux autonomes, avec des
25 installations solaires optimisées, me semble une

1 solution gagnante-gagnante et plus propice que les
2 ajustements de programmes de mesurage net pour
3 faire un véritable effet.

4 Donc, pour résumer tout ça dans une
5 recommandation, ce serait d'accepter la
6 proposition, mais seulement si on peut permettre le
7 remboursement de la valeur excédentaire de
8 l'énergie injectée.

9 Maintenant, juste un petit... un « post-
10 it » sur la question de mesurage net, qui était déjà
11 dans mon rapport. Il y a un amendement de la
12 proposition dans la réponse, je pense, au GRAME,
13 pour intégrer un paragraphe distinct pour les
14 réseaux autonomes alimentés en énergie hydraulique,
15 avec une valeur de deux virgule quatre-vingt-douze
16 cents (2,92 ¢) le kilowattheure. Évidemment, c'est
17 la même valeur et c'est le même contexte, si on
18 veut, que sa proposition à un réseau intégré. Au
19 point où il me semble qu'il serait difficile pour
20 la Régie d'accepter cette approche et cette valeur
21 pour... on parle de Schefferville et Lac Robertson,
22 je pense que ce sont les seules touchées, mais
23 d'accepter ça maintenant et après revenir avec une
24 autre idée sur le réseau intégré. Alors, ma
25 recommandation est simplement de reporter, si vous

1 acceptez, malgré mes commentaires, si vous acceptez
2 la proposition de modification pour le programme de
3 mesurage net, d'exclure les réseaux alimentés en
4 énergie hydraulique et le reporter pour être traité
5 en même temps que le réseau intégré un peu plus
6 tard.

7 Maintenant, je vais reculer un peu, ce sera
8 assez bref, mais comme je l'ai mentionné, on a vu
9 que la proposition sur le mesurage net était...
10 semble être axée sur cette appréhension des
11 conséquences d'une arrivée massive de la production
12 distribuée solaire, qui est, bien sûr, une
13 préoccupation importante de plusieurs compagnies
14 d'électricité aux États-Unis. Et avec raison, il y
15 a des véritables problèmes importants, mais la
16 question c'est : jusqu'à quel point ça nous affecte
17 ici? Alors, c'est assez clair des témoignages que
18 le Distributeur le voit avec beaucoup
19 d'appréhension. J'ai inclus ici trois petites
20 citations pour le dire. Monsieur Zayat :

21 C'est juste une question de temps
22 avant de faire face à la musique
23 ailleurs.

24 Et qui met un objectif de protéger les volumes.
25 Alors, donc, je constate... Je pense, aussi, il y

1 avait une question du banc plus tôt qui a soulevé
2 le même questionnement, si on devrait vraiment
3 bouleverser plein d'éléments de notre structure
4 tarifaire basée sur cette appréhension à ce stade-
5 ci? Et donc, il y a le coût applicable deuxième
6 tranche, il y a la question de la banque de
7 dollars, la question du maintien de la redevance,
8 qui a été traitée l'année dernière, et autres
9 aussi, je crois.

10 Je dirais que, selon moi, on n'a pas encore
11 vu, démontré, l'urgence d'agir. Premièrement, il
12 n'y a que cent quarante-sept (147) clients en
13 réseau intégré... cent quarante-sept (147) en
14 mesurage net, au total, avec une croissance
15 annuelle de vingt pour cent (20 %). Selon mon petit
16 calcul, ça fait mille (1000) clients en deux mille
17 vingt-huit (2028). Et mille (1000) clients sont
18 quand même... n'est quand même pas énorme dans la
19 clientèle d'Hydro-Québec, mais peut-être... ça ne
20 veut pas dire qu'il ne pourrait pas y avoir une
21 explosion exponentielle. Mais où est la preuve? Où
22 est la raison de croire que ça va se faire?

23 (13 h 44)

24 Apparemment, il y a des études, monsieur
25 Murray a parlé de certaines études qui n'ont pas

1 été rendues publiques à ma connaissance. Mais je
2 vois et je pense qu'il n'y a rien qui nous indique
3 que ça, c'est une menace majeure pour l'année
4 prochaine ou l'année après. Et la façon normale de
5 faire les choses dans notre cadre réglementaire,
6 les choses qui sont à longue haleine, qui affectent
7 le bilan offre-demande dans le futur est de le
8 regarder dans un plan d'approvisionnement qui a un
9 horizon de dix (10) ans. De voir qu'est-ce que ce
10 changement fait par rapport à la prévision de la
11 demande, qu'est-ce qui change et alors de faire les
12 réflexions sur les stratégies pour répondre à ces
13 modifications-là qui sont appréhendées pour le
14 futur. Et ensuite, une fois qu'on a choisi entre
15 les stratégies, de les faire appliquer soit dans
16 les causes tarifaires ou dans les appels d'offres
17 d'approvisionnement ou autre chose.

18 Alors, je constate que cette menace de la
19 production distribuée n'a pas été abordée dans le
20 plan d'appro qu'on vient d'étudier l'année
21 dernière, donc la décision n'est même pas encore
22 rendue. Et donc il me semble vraiment prématuré de
23 faire les gestes en conséquence des tendances qu'on
24 n'a pas encore eu la chance de regarder calmement.

25 Et je dirais que les répercussions de

1 l'autre production sur une compagnie comme Hydro-
2 Québec ne sont pas nécessairement toutes négatives,
3 surtout s'il y a un jumelage avec le stockage. Et
4 malgré le fait qu'il y a plusieurs compagnies qui
5 paniquent et qui sont... qui appellent aux urgences
6 pour cet effet, il y a d'autres qui le voient comme
7 une opportunité, une opportunité de changement de
8 modèle d'affaires et de faire une autre relation
9 avec la clientèle, et caetera.

10 Une perspective du Distributeur, si on
11 parle vraiment de milieu des années vingt (20),
12 c'est aussi le moment où le surplus devrait
13 s'effacer. Alors, justement, c'est le moment où,
14 selon le dernier plan, on va commencer à avoir des
15 besoins de nouveaux approvisionnements en énergie.
16 Donc, c'est peut-être pas si mauvais que ça que la
17 production distribuée rentre, il faut voir.

18 Il y a aussi un effet de robustesse. On est
19 dans un réseau où la grande... la quasi-totalité de
20 la production est très, très loin des centres de
21 consommation. Alors, il peut y avoir des bénéfices
22 de fiabilité à avoir certaines productions locales.

23 Et évidemment, la question du service à la
24 clientèle et de répondre aux intérêts de la
25 clientèle. Si la clientèle veut être producteur et

1 avoir leur propre batterie de « back up », alors
2 c'est peut-être pas une mauvaise chose.

3 Et j'aimerais vous mentionner comme
4 exemple, une compagnie qui le voit de cette... qui
5 prend cette attitude face à ce changement. Nos
6 voisins du sud, Green Mountain Power, qui est en
7 fait une filiale de Gaz Métropolitain, qui vraiment
8 prend le taureau par les cornes et est convaincu
9 que son avenir est dans la production distribuée et
10 d'être le partenaire de ses clients dans la
11 production distribuée.

12 Alors, je vais sauter tout de suite, je
13 vous montre... ça, c'est la première page de leur
14 site Internet, où ils vantent leur programme de
15 Tesla Powerwall de stockage domestique. Et je vous
16 montre parce que ce n'est pas juste un petit
17 programme qui est caché quelque part, là, c'est le
18 programme vedette qui est à la première page de
19 leur site. Et là un peu d'explication, comment ça
20 marche?

21 L'intérêt de ça, l'intérêt pour le client,
22 il offre un prix modique, c'est quinze dollars (15
23 \$) par mois pendant dix (10) ans pour avoir du
24 stockage, qui est une protection contre les pannes.
25 C'est-à-dire que même s'il n'y a pas de service

1 d'électricité selon le contexte puis au moins
2 plusieurs heures, ils ont une alimentation
3 domestique. Mais pour la compagnie, c'est leur
4 ressource de puissance. Parce que c'est bien clair
5 dans le « fine print » que c'est Premium Power qui
6 gère la batterie. Alors, ça devient finalement une
7 ressource de stockage distribuée, qui appartient à
8 la compagnie et qui est utilisée pour ses besoins
9 de flexibilité, et caetera. Je ne suis pas... mets
10 beaucoup de temps là-dessus, mais nous avons déposé
11 deux documents qui vont, si vous voulez juste avoir
12 un peu plus de détails là-dessus, c'est C-RNCREQ-
13 0022 qui est juste un extrait de... questions de ce
14 site, des questions pertinentes du programme et
15 comment ça marche. Et il y a C-RNCREQ-23 qui est un
16 petit article de deux pages écrit par le vice-
17 président innovation de Green Mountain Power qui
18 explique leur vision.

19 (14 h 07)

20 Je tourne maintenant à mon dernier thème
21 qui touche à toutes les questions autour de la
22 facturation de la puissance et ce sont des
23 questions compliquées. Mais d'abord, je constate
24 que, comme partout dans la tarification, il y a
25 plusieurs principes et parfois il y a une tension

1 entre les principes et c'est ça le rôle de
2 jugement, c'est pour ça que la tarification n'est
3 pas juste de la comptabilité, là, il y a de l'art
4 et du jugement qui doivent s'appliquer.

5 D'une part, on a cette notion de causalité
6 des coûts, que les tarifs doivent être basés sur
7 qui causent les coûts, mais il y a aussi la notion
8 de l'utilisateur-payeur. Il faut payer pour le
9 système qu'on utilise, même s'il n'en a pas causé.

10 Et il y a un autre, je vois une autre
11 symétrie qui aurait été similaire entre notion des
12 coûts marginaux et du coût moyen. On aimerait tous
13 savoir les tarifs qui reflètent les coûts marginaux
14 parce que ça donne le bon signal de prix, mais par
15 contre, il faut que les tarifs répondent au coût
16 moyen pour que le revenu requis soit récupéré.

17 Donc, finalement tout ça nous font regarder
18 vers les coûts évités et je sais que c'est un sujet
19 qui est revenu à plusieurs fois dans cette audience
20 et avec raison, je crois, parce que c'est une
21 question très importante et qu'en réalité le
22 contexte des coûts évités a changé assez
23 dramatiquement récemment.

24 D'abord, j'aimerais vous citer l'expert de
25 deux dossiers différents dont un expert d'Hydro et

1 l'autre expert du RNCREQ. C'était dans le plan
2 d'appro que l'expert, Docteur Hopkins du RNCREQ, a
3 écrit dans son rapport :

4 HQD's marginal energy and capacity
5 prices are nearly flat over all hours
6 except around winter peaks.

7 Enfin, il a dit « prices », je pense qu'il voulait
8 dire « costs » parce que dans le contexte, il parle
9 ... je pense qu'il parle des coûts évités... des
10 coûts marginaux.

11 Et encore, dans le même sens, le
12 Christensen Energy Associates, dans leur expertise
13 pour HQD, dans le dossier... dans l'avis au
14 ministre et au 3972 qui a écrit :

15 In all but about 300 hours, marginal
16 costs are flat due to the effect of
17 hydraulic dominance and transmission
18 constraints. In remaining hours, in
19 which imports from other jurisdictions
20 are possible, marginal costs may vary,
21 especially at times of low system
22 reserves.

23 J'ajouterais le commentaire que c'est pas tellement
24 la dominance hydraulique, si on regarde Hydro de
25 loin, on voit la dominance hydraulique, mais si on

1 regarder ici, on voit le contrat patrimonial. Mais
2 le fait est le même, c'est le contrat patrimonial
3 qui fait en sorte que, bon, dans la presque
4 totalité des heures, les coûts évités sont les
5 mêmes que le coût patrimonial. Ici, précisément
6 dans les heures où les approvisionnements
7 additionnels sont requis qu'il y a des changements
8 importants.

9 Bon. On sait tous que le réseau d'Hydro-
10 Québec a une pointe très importante en hiver. On
11 dit en prévision en janvier et je vous montre, ça,
12 c'est le graphique. Ça, c'est de l'année témoin,
13 donc l'année témoin, c'est clairement en janvier,
14 on sait que ça peut arriver en février ou parfois
15 en décembre, mais c'est presque tout... En théorie,
16 c'est en janvier la pointe, et que cette pointe est
17 très importante par rapport aux autres mois.

18 Et si on parle des infrastructures, je
19 pense que ça va dire que si on a des réseaux... des
20 conducteurs, des consommateurs qui sont capables de
21 fournir les vingt mille mégawatts (20 000 MW) en
22 puissance coïncidente ou les trente-cinq mille
23 mégawatts (35 000 MW) en demande, qu'ils sont
24 nécessairement capables de répondre à toutes les
25 autres heures de l'année où la charge est beaucoup

1 moindre.

2 Mais, ça veut dire aussi que n'importe
3 quelle charge qui rajoute à cette demande pendant
4 les heures de pointe, créer une pression non
5 seulement pour l'acquisition des kilowattheures sur
6 les marchés externes, mais aussi sur toute
7 l'infrastructure de la base de tarification
8 finalement de transport et de distribution.
9 (14 h 12)

10 Du côté transport, cette question a été
11 débattue très longuement au dossier 3401-98. Je
12 pense que, peut-être avec maître Fraser nous sommes
13 les seuls qui étaients ici à ce moment-là. Peut-être
14 avec des rôles différents. Mais alors ça vaut la
15 peine, je vous invite à relire la section de la
16 décision D-2002-95 qui traite de cette question.
17 Parce que une des questions primordiales de fixer
18 le régime de transport était : est-ce que les coûts
19 des réseaux de transport sont traités en fonction
20 d'une seule pointe annuelle, « one coincident
21 peak », ou est-ce qu'on suit le modèle qui est plus
22 habituel aux États-Unis que FERC, comme le défaut
23 pour la FERC qui est 12-CP (twelve). C'est-à-dire
24 qu'à la pointe coïncidente de chaque mois.

25 Et étant donné que le tarif de transport a

1 été emprunté de la FERC, c'est qu'il y avait
2 beaucoup d'éléments qui semblaient favoriser le
3 12-CP. Mais le Transporteur est venu avec son
4 expert, docteur Orans, en argumentant très
5 fortement que ça serait une erreur de baser les
6 revendications sur 12-CP parce que le système
7 d'Hydro-Québec a une pointe annuelle très
8 prononcée. J'ai mis ici deux citations pertinentes.
9 Alors d'abord, c'est la Régie qui parle et qui dit
10 que :

11 Cette méthode,
12 la méthode 12-CP,
13 ... appliquée à un réseau marqué par
14 une forte demande de pointe,
15 constituerait un signal de prix
16 inefficace et ne refléterait pas la
17 valeur du service. Cette méthode
18 serait inéquitable pour les clients.

19 Et ensuite, je pense qu'il cite le témoin d'Hydro
20 que :

21 Avec 12-CP, les déplacements de
22 charges vers les mois de pointe
23 n'entraîneraient aucune hausse de
24 facture. Et l'inverse est vrai : les
25 déplacements de charges des mois de

1 pointe vers les mois hors pointe ne
2 montreraient aucune baisse de facture.
3 Malgré le fait que tous les deux ont des
4 implications importantes sur les coûts. Donc, la
5 décision est claire, elle est appliquée depuis ce
6 temps-là que, pour le réseau de transport, c'est la
7 pointe annuelle qui compte.

8 Laissez-moi dire tout de suite que, pour le
9 réseau de distribution, la question est sans doute
10 moins claire. Je n'ai pas une fine connaissance de
11 tous les circuits de distribution au Québec, mais
12 il y a certainement plusieurs qui ne reflètent pas
13 ce patern-là, ce profil, ceux qui desservent
14 surtout les industriels ou les commerces. Je ne
15 sais pas. Mais ceux qui desservent la clientèle
16 domestique ou le chauffage électrique... est
17 important. Je dirais que c'est une présomption
18 « rebutable », « rebuttable presumption », que la
19 plupart des réseaux de distribution montrent aussi
20 une pointe annuelle. Mais j'aimerais bien voir un
21 détail là-dessus pour voir si c'est vrai ou non.

22 Mais dans la mesure où c'est vrai, il me
23 semble que cette même logique s'applique également
24 aux charges de distribution et donc, finalement, à
25 la facturation. Et si on part de cette illogique

1 qui vient du fait que, en 12-CP, déplacer une
2 charge vers les mois de pointe ou à l'inverse, ne
3 change rien, ce qui ne respecte pas la causalité
4 des coûts est en réalité le système, notre système
5 de tarification.

6 Regardez, ici, je vous propose trois
7 exemples de consommateurs. Si on fait la prémisse
8 qu'ils ont le profil identique, c'est-à-dire la
9 même consommation annuelle et la même puissance à
10 leur pointe, sauf que un qui est un chalet de ski
11 où sa pointe est en janvier; un autre est une
12 érablière où sa pointe est en mois de mars ou
13 avril; et un autre est un « snow bird », un
14 résident qui passe l'hiver en Floride, qui consomme
15 rien ou presque rien en hiver. Leurs implications,
16 leurs causalités des coûts sont très différentes,
17 ces trois clients.

18 (14 h 16)

19 Mais en termes de système de facturation ou
20 en facture, chaque année de facturation a sa
21 puissance maximale pendant une période et avec...
22 même avec le PFM, qui fait un plancher de soixante-
23 quinze pour cent (75 %) de la pointe annuelle, mais
24 ça ne dit pas quand cette pointe est. Et donc,
25 l'érablière va avoir une PFM basée sur sa

1 consommation en mars, même si ça consommation en
2 mars n'a pas un effet important sur les coûts. Et,
3 dans ce sens-là, je pense qu'il y a des choses à
4 repenser en termes de... le rapport entre le
5 système de facturation de puissance et les coûts.

6 Quand cette question a été soulevée dans
7 les DDR et peut-être aussi en audience, j'entends
8 la réponse que c'est important de gérer la
9 puissance en tout temps. Et, effectivement, on
10 avait demandé en DDR d'où, exactement, vient ce
11 principe-là. Et la réponse c'est qu'il vient d'une
12 décision de la Régie, D-2008-024. Et j'ai remarqué
13 aussi une DDR de la Régie qui remettait en question
14 ou qui ouvrait la question sur cette décision et je
15 pense que c'est important.

16 Alors, on est en deux mille huit (2008) et
17 la Régie a énoncé que c'est important d'inciter les
18 clients à mieux gérer leurs appels de puissance en
19 tout temps mais dans un contexte où il n'existe
20 qu'un faible écart entre les coûts marginaux de
21 long terme d'été et ceux d'hiver. Qui était,
22 apparemment, la réalité en deux mille sept (2007),
23 huit (8). Et je ne suis pas retourné pour voir le
24 dossier mais je présume, j'imagine, ça vaut la
25 peine de vérifier, que c'était parce que presque

1 toutes les demandes étaient couvertes par le
2 patrimonial, donc peu importe la charge, le coût
3 évité était à peu près le même.

4 Mais, peu importe, c'est assez clair
5 maintenant, et je retourne aux citations des deux
6 experts, qu'aujourd'hui les coûts évités, pendant
7 la fine pointe, sont très différents des coûts
8 évités pendant le reste de l'année.

9 Et, bon, c'était clair dans la décision
10 procédurale, on ne discute pas la méthodologie des
11 coûts évités ici, et je n'ai pas l'intention de le
12 faire. Mais j'ai compris, de plusieurs... à
13 plusieurs moments, qu'il y aura bientôt un regard
14 sur les coûts évités. Et c'est pour ça que j'avais
15 demandé au procureur de la RNCREQ de demander si
16 Hydro avait l'intention de faire ça d'abord et le
17 programme de tarification dynamique qui,
18 finalement, va en découler après. Et la réponse,
19 j'ai compris, était : « Non, on va faire tout ça,
20 on va déposer tout ça en même temps. »

21 Mon commentaire est simplement que... je
22 crois que la révision des coûts évités va être
23 importante, va changer plusieurs choses et il
24 risque d'y avoir des éléments vraiment complexes
25 qui seront soulevés par ça. Et la décision de ça

1 aurait des implications importantes, non seulement
2 sur la tarification dynamique mais aussi sur les
3 tarifs en général.

4 Alors, je suis un peu déçu de cette
5 réponse. Et si je peux suggérer, recommander à la
6 Régie d'essayer de faire un regard des coûts évités
7 plus activement pour que les autres choses qui vont
8 en découler ont le bénéfice d'une décision et que
9 la Régie énonce sa perspective, je pense que ça
10 serait souhaitable.

11 Alors, je termine. J'ai remarqué que, dans
12 la DDR numéro 6, la Régie avait posé une demande
13 par rapport à quelques paragraphes de mon rapport,
14 pour lesquels Hydro a fait une réponse assez
15 longue. Et alors j'aimerais juste prendre cette
16 occasion de souligner et répondre à quelques points
17 qu'il a faits dans cette réponse.

18 (14 h 20)

19 Alors, d'abord, il a répondu qu'il faut
20 payer pour l'utilisation du réseau même en pointe.
21 Ce qui est sans doute vrai. C'est sûr que personne
22 va dire que c'est tout gratuit, tout est gratuit
23 sauf le treize (13) janvier. Évidemment ce n'est
24 pas ça. Mais il y a plusieurs façons de récupérer
25 ces coûts. Bien sûr, il faut récupérer tous les

1 coûts, il faut récupérer les coûts moyens. Mais de
2 quelle façon et de quelle manière? Et est-ce qu'un
3 tarif de puissance basé sur une pointe, mensuelle
4 ou bimensuelle, au milieu de l'année est la
5 meilleure façon? J'ai des réserves importantes.

6 Ensuite, il indique qu'il est important de
7 donner aux clients un signal de prix cohérent qui
8 favorise l'étalement de leur consommation en tout
9 temps. Bon. Je suis d'accord que, en général,
10 l'étalement de la consommation est une bonne chose.
11 Si on peut avoir les consommations constantes,
12 c'est sûr que ça simplifie les choses. Mais jusqu'à
13 quel point c'est important, et pour quel
14 consommateur c'est important, et quel niveau de
15 coûts et d'inconfort est justifié en fonction de
16 ça, est loin d'être évident.

17 Par exemple, moi, un consommateur
18 résidentiel, je peux mettre un contrôleur de
19 charges qui limite la puissance que ma maison
20 appelle. Et si, parfois, ma télévision arrête parce
21 qu'une autre plinthe est embarquée, ça va limiter
22 ma charge. Mais ça serait un inconvénient quand
23 même. La cuisinière ou le réfrigérateur ou la
24 télévision ou l'ordinateur, ce serait un
25 inconvénient assez important qui, je crois, ne crée

1 aucun bénéfice au système.

2 Et donc, il n'y a aucune raison de créer
3 des incitatifs pour que je fasse ce genre
4 d'investissement et ce genre de geste, parce que ce
5 n'est pas utile. Il faut voir d'abord quels sont
6 les gestes qui sont utiles pour réduire les coûts
7 et ensuite comment les inciter plutôt que d'établir
8 un principe et essayer d'utiliser un passe-partout
9 pour tout inciter.

10 Alors, les clients ne peuvent gérer leur
11 utilisation en fonction de leur présence, quasi-
12 aléatoire, à la pointe du réseau. Si on parle de la
13 fine pointe, c'est sans doute vrai que c'est
14 aléatoire, mais justement on a bientôt les systèmes
15 de tarification dynamiques qui vont permettre de
16 répondre à ces... Parce que c'est aléatoire mais
17 quand même prévisible un jour en avance ou deux
18 jours en avance. Donc, il y a des structures qui
19 s'en viennent pour répondre à ça. Mais si on parle
20 plus généralement, c'est assez clair que la pointe
21 arrive en janvier, ou parfois en février et
22 rarement en mars. Donc, dans ce sens-là, ce n'est
23 pas si aléatoire que ça. Et il y a des choses à
24 faire pour mieux aligner le tarif avec les coûts
25 évités.

1 Et finalement la notion que les tarifs
2 revêtent déjà un caractère saisonnier par le biais
3 de la puissance à facturer minimale. Alors, comme
4 je viens de montrer, le PFM augmente le poids de la
5 consommation maximale, peu importe quand cette
6 consommation maximale arrive, pas nécessairement à
7 la pointe du réseau. Donc, pour ceux qui ont une
8 pointe de consommation pendant des saisons non
9 hivernales, comme les érablières, il s'agit d'un
10 signal de prix non utile.

11 C'est ma dernière planche avant le
12 sommaire. Alors, juste pour revenir sur la notion
13 de structure des coûts, et non seulement les coûts
14 de la puissance. On constate que la demande à la
15 pointe augmente le coût de service sur trois
16 aspects : sur la pression d'investissements
17 additionnels sur le réseau de transport; sur la
18 pression d'investissements additionnels sur le
19 réseau de distribution; et sur le coût
20 d'acquisition d'énergie postpatrimoniale dans
21 certaines heures de grande charge. Et je remarque
22 que ce dernier aspect est grandement sous-estimé
23 par la méthode qui est en vigueur pour l'estimation
24 des coûts évités en hiver qui regarde le coût évité
25 moyen pour tout l'hiver et non pour les heures de

1 pointe.

2 (14 h 25)

3 L'impact sur les coûts causé par les pics
4 de la demande, autre qu'en hiver, n'a pas été
5 démontré. Ce que j'ai vu. Et l'étude détaillée des
6 coûts marginaux pendant les heures de plus grande
7 charge qu'Hydro déposera prochainement et permettra
8 de mieux comprendre ces phénomènes. Alors, ça
9 complète mes commentaires. Merci de votre patience
10 et intérêt. Alors, j'ai fait un petit sommaire des
11 recommandations, mais je n'ai pas besoin de le
12 répéter. Merci.

13 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

14 Q. **[93]** Les témoins sont disponibles pour des
15 questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je vous remercie beaucoup. Est-ce qu'il y a des
18 intervenants qui souhaitent contre-interroger les
19 témoins du RNCREQ? Je n'en vois pas. Maître Fraser?

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

21 Q. **[94]** Juste une petite question, vraiment de
22 curiosité. Vous avez parlé d'un programme de Green
23 Mountain Power?

24 R. Oui.

25 Q. **[95]** Là, j'ai bien compris que c'était un

1 programme... il s'agit d'un programme géré par le
2 Distributeur?

3 R. Oui.

4 Q. **[96]** Et je crois que je vous ai entendu dire
5 également que la batterie était gérée par Green
6 Mountain Power à distance?

7 R. Oui.

8 Q. **[97]** Est-ce que c'est exact? O.K.

9 R. Je fais référence au document C-RNCREQ-0022 qui
10 sont des extraits de la foire aux questions. Je
11 peux vous lire le passage pertinent. Juste un
12 instant.

13 Q. **[98]** Non, mais ça va.

14 R. Bien, j'aimerais, s'il vous plaît, compléter ma
15 réponse :

16 Powerwall will be used in coordination
17 with other participating energy
18 storage systems. Energy storage
19 systems participating in the program
20 will be dispatched during times when
21 the grid is most stressed, reducing
22 the cost to Vermonters of operating
23 and maintaining the grid.

24 Q. **[99]** Excellent. Ça ressemble à ce qu'on appelle de
25 la GDP dans...

1 R. Oui.

2 Q. **[100]** Cette semaine, là.

3 R. Oui, mais le fait d'avoir des batteries gérables,
4 c'est une...

5 Q. **[101]** Je comprends.

6 R. On peut dire que c'est un outil puissant de GDP.

7 Q. **[102]** Vous avez mis ça en relation avec... bien
8 certains propos, là, que vous avez mis en exergue
9 de certains témoins du Distributeur, là. Je vous
10 réfère à la diapositive 12 de votre présentation,
11 là.

12 R. Oui.

13 Q. **[103]** Sur ces préoccupations à l'égard de la venue
14 de production non distribuée. Et je dois vous
15 admettre que le lien ne m'est pas évident entre la
16 capacité des clients de pouvoir produire leur
17 propre électricité, qui va diminuer les ventes et
18 un programme de gestion de la puissance géré par le
19 Distributeur, qui dans le fond est profitable à
20 l'ensemble de la clientèle et le Distributeur.

21 R. Je n'essaie pas de faire une correspondance directe
22 entre ce programme et le programme de mesurage net,
23 mais entre ce programme et l'appréhension... les
24 conséquences que semblent voir comme inévitable le
25 Distributeur pour répondre à ça. Donc, c'est dans

1 le sens d'une autre vision, une autre façon de
2 regarder l'arrivée de la production distribuée,
3 qu'un exemple précis de mesurage. C'est pas un
4 exemple de mesurage net. Par ailleurs, le Vermont a
5 aussi un problème de mesurage net qui... il
6 explique comment la batterie fonctionne avec et que
7 c'est utile, encore plus utile si vous avez des
8 systèmes solaires, et caetera.

9 Q. **[104]** Est-ce que le programme... est-ce que vous
10 savez si le programme de batterie est réglementé
11 par ailleurs?

12 R. Je ne sais pas. Je présume que oui, mais je ne sais
13 pas.

14 Q. **[105]** C'est bon. Je vous remercie. Je n'ai pas
15 d'autres questions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, Maître Fraser. Maître Gariépy? Pas de
18 questions.

19 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[106]** Une question et la même qu'au ROEÉ. En fait,
22 j'ai été surprise, là, votre planche 10...

23 R. Oui.

24 Q. **[107]** ... de votre recommandation...

25 R. Oui.

1 Q. **[108]** ... qui est pour le mesurage net en réseau
2 autonome, qui était d'accepter la proposition de
3 modifier le programme de mesurage net en réseau
4 autonome, donc d'augmenter les sommes qui pouvaient
5 être attribuées.

6 R. Oui.

7 (14 h 29)

8 Q. **[109]** ... seulement si on permet le remboursement
9 de la valeur excédentaire de l'énergie injectée.
10 Alors, vous voulez que ça reste... parce que là
11 vous ne recommandez pas la fin du programme de
12 mesurage net en réseau autonome. Alors, ce que ça
13 veut dire c'est que vous voulez que ça reste un
14 kilowatt (1 kW) pour kilowatt plutôt qu'une banque
15 monétaire? Je veux juste bien comprendre votre
16 recommandation. Parce que quand vous dites
17 « seulement si on permet le remboursement de la
18 valeur excédentaire », ça veut dire que si...

19 R. Oui.

20 Q. **[110]** ... la microproduction plutôt que
21 l'autoproduction, je vais y aller comme ça, n'est
22 pas... la Régie n'allait pas dans ce sens-là, on
23 devrait rester à la banque kilowatt pour kilowatt.

24 R. Mais je pense qu'il serait... il ne serait pas une
25 bonne idée de créer un incitatif pour sous-

1 dimensionner des systèmes. Si je suis... prenons le
2 premier exemple. Je vais aller à l'acétate.

3 Q. **[111]** Mais je veux juste... je comprends, je
4 comprends la notion de sous-dimensionnement...

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[112]** ... par rapport à ce que le client ou, en
7 fait, le consommateur pourrait faire. Ça, ce bout-
8 là, je le comprends très bien.

9 R. Oui.

10 Q. **[113]** Puis on a eu une présentation similaire ce
11 matin de ce point-là.

12 R. Oui.

13 Q. **[114]** Du dimensionnement avec les sommes que le
14 client pourrait faire s'il était en mesure de
15 vendre son électricité excédentaire à sa propre...
16 à ses propres besoins au réseau. Ça, je ne veux pas
17 qu'on revienne là-dessus.

18 R. Oui. Oui, oui, oui.

19 Q. **[115]** Je le comprends.

20 R. Oui.

21 Q. **[116]** C'est juste que là votre recommandation c'est
22 : en l'absence de ça, qu'est-ce que vous voulez?
23 Qu'il reste en kilowatt pour kilowatt? Ou qu'il
24 reste... ou qu'on enlève...

25 R. Oui, en fait en absence de ça, je pense qu'un

1 kilowattheure pour kilowattheure serait meilleur.

2 Et mon raisonnement, j'aimerais expliquer un peu
3 mon raisonnement.

4 Q. **[117]** Allez-y.

5 R. Les consommateurs dans les réseaux autonomes qui
6 peuvent, qui ont la capacité, ils ont l'intérêt de
7 se doter d'un système solaire ne sont pas nombreux.
8 Il y en a dix (10) apparemment jusqu'ici. Alors si
9 quelqu'un va faire tout l'effort pour faire ça,
10 d'investir, d'engager un entrepreneur, de prendre
11 les risques, et caetera, et caetera, dans le
12 système actuel, il va faire un système de dix-sept
13 kilowatts (17 kW), il va contribuer quinze mille
14 kilowattheures (15 000 kWh) par année à la
15 diminution de combustible. Et avec le changement,
16 il va faire un système plus petit, avec moins
17 d'utilité sociale et plus de... finalement plus de
18 coûts pour lui en base unitaire. Alors je ne vois
19 pas que c'est une amélioration.

20 Q. **[118]** Non, mais vous voulez le pénaliser, par
21 contre. Parce que s'il le fait tout de même, parce
22 que le programme de mesurage net existe.

23 R. Oui.

24 Q. **[119]** Alors si le client le fait tout de même, cet
25 effort-là, par conviction environnementale ou

1 autre...

2 R. Oui.

3 Q. **[120]** ... il met des toits solaires, comme l'offre
4 d'Hydro-Québec en ce moment du Distributeur est
5 d'offrir plus de, dans certains cas jusqu'à trois
6 fois ou, enfin, le coût du carburant, là, le dix-
7 sept sous (17 ¢) et enfin les quarante-sept sous
8 (47 ¢), ce que vous voulez faire c'est pénaliser la
9 personne. Si on refuse l'offre d'Hydro-Québec, bien
10 cette personne-là qui a fait les... par conviction
11 environnementale, cette dépense-là d'installer du
12 photovoltaïque, il faudrait le laisser quand même à
13 kilowatt par kilowatt.

14 R. Mais je ne pense pas que ça le pénalise parce que
15 selon cet exemple-là, il y a une facture annuelle
16 de mille trois cent cinquante dollars (1350 \$) et
17 dans les deux cas, cette facture disparaît. Alors
18 lui, c'est absolument égal en termes des
19 conséquences financières pour lui.

20 Q. **[121]** O.K.

21 R. C'est juste qu'il a produit moins d'énergie, il a
22 aidé au moins à réduire l'utilisation de
23 combustible.

24 Q. **[122]** O.K. Bien je vous remercie beaucoup.

25 R. Merci.

1 Q. [123] Ça va être l'ensemble de mes questions. À
2 moins que vous ayez un contre-interrogatoire... un
3 réinterrogatoire, excusez-moi.

4 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

5 Pas de problème. Pas de réinterrogatoire, donc ça
6 mettrait fin à la présentation du RNCREQ.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors ça va terminer... je vous remercie beaucoup.
9 Je vais vous libérer avec nos remerciements pour
10 votre présentation. Maître Neuman?

11 DISCUSSION

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Bonjour, Mesdames les Présidentes, Monsieur le
14 Régisseur, Dominique Neuman pour Stratégies
15 énergétiques. Je viens ici parce que nous
16 souhaiterions avoir une... des instructions de la
17 Régie concernant les plaidoiries de la semaine
18 prochaine. Comme vous savez, il y a certains sujets
19 sur lesquels Stratégies énergétiques, possiblement
20 avec d'autres intervenants, avait souhaité
21 intervenir. Bon, la Régie avait tranché dans sa
22 décision... dans une de ses premières décisions
23 procédurales. Et certains sujets sur lesquels nous
24 aurions souhaité élaborer et que nous avons déjà
25 traités dans des dossiers antérieurs n'ont pas été

1 retenus.

2 (14 h 34)

3 Il y a cependant un sujet qui est un petit
4 peu à cheval et sur lequel on s'interroge, qui est
5 le sujet du mesurage net/autoproduction. Je sais
6 que la Régie a réservé pour un dossier ou une phase
7 ultérieure. La question, cette question dans le
8 cadre du réseau intégré. Et pour ce qui est du
9 réseau autonome, nous n'avons pas été autorisé à en
10 traiter. Cependant, nous constatons que certaines
11 des discussions, certaines des propositions,
12 certaines des représentations peuvent avoir un
13 effet plus large qui pourrait se répercuter sur le
14 moment où le mesurage net en réseau intégré serait
15 discuté, notamment le cadre réglementaire,
16 différentes questions, comme la question du lien
17 avec le service à la clientèle, l'exemple Green
18 Mountain Power qui reprend une question que j'avais
19 moi-même posée à un des panels d'Hydro-Québec quand
20 j'avais proposé « If you can not be them, why don't
21 join them. »

22 Ça fait que, ce que je me demandais, c'est
23 si Stratégies énergétiques serait autorisée à
24 traiter de la question du mesurage net quant aux
25 aspects plus globaux, on ne parlera pas des

1 chiffres spécifiques au réseau autonome. Si on
2 pouvait être autorisé à traiter de ça dans notre
3 argumentation, ce qu'on voudrait éviter, c'est de
4 se retrouver avec une décision qui fasse
5 jurisprudence sur différents sujet et que ce soit
6 comme déjà réglé le jour où on arrivera à débattre
7 de cette question en réseau intégrée. Ça fait
8 que...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 ... on vous en fait la proposition. Et comme on
13 doit préparer en fin de semaine notre
14 argumentation, je voudrais voir si ce serait
15 possible que la Régie nous donne une instruction à
16 ce sujet.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Écoutez, évidemment si vous voulez en discuter de
19 façon large, je vous dirais... Juste un instant.

20 Écoutez, Maître Neuman, je vois que vous
21 êtes mardi dix-neuf (19) décembre et vous êtes vers
22 la fin de la journée. On va vous revenir lundi
23 matin sur cette question-là.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Si on peut vous donner un petit plus. Nous étions

1 un des intervenants dans le 3551 le dossier
2 initial, je pense, c'est 3551 le dossier initial de
3 l'autoproduction.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je vous remercie.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 O.K.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Écoutez, on vous revient lundi matin, c'est le
10 mieux que je peux vous promettre.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 O.K. Je vous remercie beaucoup.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. Je vous remercie. Alors, là-dessus, oui, je
15 vous ai libérés! Oui. O.K. Oui. Parce que j'oublie
16 souvent de libérer les témoins, alors je m'en
17 excuse là, je... Alors, oui. Bien, je voulais... si
18 je ne l'ai pas fait, je vous libère avec mes
19 remerciements.

20 Ça va mettre fin à la portion « Preuve » de
21 cette audience du 4011. On va se revoir lundi
22 prochain à neuf heures (9 h 00) pour commencer avec
23 l'argumentation de HQD et puis suivant... on va
24 reprendre exactement le calendrier tel qu'il a été
25 publié. Alors, là-dessus, je vais vous souhaiter un

1 excellent week-end. Quelques-uns vont travailler,
2 j'ai cru comprendre. Alors, à lundi matin.

3

4 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

5

6

7

8

9

10 SERMENT D'OFFICE

11

12 Je, soussignée, **DANIELLE BERGERON**, sténographe
13 officielle, certifie sous mon serment d'office que
14 les pages qui précèdent sont et contiennent la
15 transcription fidèle et exacte des témoignages et
16 plaidoiries en l'instance, le tout pris au moyen de
17 la sténotypie, et ce, conformément à la Loi.

18 Et j'ai signé,

19

20

21

22

23 _____
DANIELLE BERGERON